

167/650

OMPI



AB/XXV/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 19 août 1994

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI
ET DES UNIONS ADMINISTREES PAR L'OMPI**

**Vingt-cinquième série de réunions
Genève, 26 septembre - 4 octobre 1994**

ACTIVITES MENEES DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1994

Rapport du Directeur général

2115K/LAN/0141K
1987K/LAN/0128K
1985K/LAN/0127K

TABLE DES MATIERES

ParagraphesACTIVITES MENEES DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1994

FAITS MARQUANTS

Aperçu des activités et des faits nouveaux de la première moitié de 1994	1	-	24
--	---	---	----

PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS	25	-	27
--------------------------------------	----	---	----

Assemblée de l'Union internationale de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne)	25	-	27
---	----	---	----

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME	28	-	544
--	----	---	-----

Coopération pour le développement avec les pays en développement	28	-	440
--	----	---	-----

Objectif			28
----------	--	--	----

Activités	29	-	440
-----------	----	---	-----

Coopération pour le développement avec les pays en développement : indications générales	29	-	36
--	----	---	----

Mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	37	-	166
---	----	---	-----

Echelon mondial	37	-	42
-----------------	----	---	----

Echelons régional et national	43	-	166
-------------------------------	----	---	-----

Afrique	43	-	51
---------	----	---	----

Pays arabes	52	-	61
-------------	----	---	----

Asie et Pacifique	62	-	129
-------------------	----	---	-----

Amérique latine et Caraïbes	130	-	166
-----------------------------	-----	---	-----

Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	167	-	371
--	-----	---	-----

Afrique : activités menées à l'échelon multinational	167	-	174
--	-----	---	-----

Afrique : activités menées à l'échelon national	175	-	217
---	-----	---	-----

Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational			218
--	--	--	-----

Pays arabes : activités menées à l'échelon national	219	-	232
---	-----	---	-----

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational	233	-	237
--	-----	---	-----

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national	238	-	317
---	-----	---	-----

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational	318	-	330
--	-----	---	-----

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national	331	-	371
---	-----	---	-----

Appui sectoriel interrégional			372
-------------------------------	--	--	-----

Encouragement de l'activité inventive locale et de l'exploitation commerciale des inventions; encouragement de l'activité artistique créatrice locale et de l'exploitation de ses résultats	373	-	381
---	-----	---	-----

	<u>Paragraphes</u>	
Enseignement et recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil ou mandataire en propriété intellectuelle; programmes destinés aux législateurs; programmes destinés aux magistrats	382	- 391
Acquisition de techniques étrangères mais protégées localement; gestion et exploitation par les entreprises locales de leurs droits de propriété industrielle	392	- 394
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	395	- 400
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	401	- 416
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	417	- 440
Etablissement de normes et de procédures pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle	441	- 475
Objectif	441	- 444
Activités		445
Traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle	445	- 452
Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")		453
Protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques		454
Instrument pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes		455
Enregistrement international des indications géographiques		456
Système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes	457	- 462
Services facultatifs pour la résolution des litiges entre particuliers dans le domaine de la propriété intellectuelle	463	- 475
Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes	476	- 487
Objectif		476
Activités	477	- 487
Concurrence déloyale		477
Exploitation commerciale de personnages	479	- 480
Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins	481	- 487

Paragraphes

Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde	488	-	501
Objectif			488
Activités			489
Revue et autres publications	489	-	498
Information	499	-	501
Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle	502	-	529
Objectif			502
Activités	503	-	529
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	503	-	526
Publications	527	-	529
Classification internationale des brevets	530	-	535
Objectif			530
Activités	531	-	535
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	536	-	540
Objectif			536
Activités	537	-	540
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice	538	-	540
Classification internationale des éléments figuratifs des marques	541	-	542
Objectif			541
Activités			542
Classification internationale pour les dessins et modèles industriels	543	-	544
Objectif			543
Activités			544
TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT	545	-	633
Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	545	-	580
Objectif			545
Activités			546
Administration	548	-	556
Utilisation de l'informatique	557	-	564
Services d'information et de promotion	565	-	574
Développement du système du PCT	575	-	580
Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)	581	-	613
Objectif			581
Activités			582
Administration	584	-	586
Utilisation de l'informatique	587	-	596
Application du Protocole de Madrid	597	-	609
Services d'information et de promotion	610	-	613

Paragraphes

Systeme de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))	614	-	630
Objectif	614		
Activités	615	-	630
Administration	615	-	619
Utilisation de l'informatique	620		
Services d'information et de promotion	621	-	622
Développement du système de La Haye	623	-	630
Systeme du FRT (Traité sur le registre des films)	631	-	633
Objectif	631		
Activités	632	-	633
QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	634	-	871
Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations internationales	634	-	871
Objectif	634	-	635
Activités	636		
Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI	636	-	637
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	638	-	639
Traité assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle	640	-	653
Traité instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels	654	-	659
Traité établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux	660	-	667
Coopération avec les Etats et les organisations internationales	668	-	871
Echelon multinational	668	-	679
Etats	680	-	785
Nations Unies	786	-	799
Organisations intergouvernementales	800	-	811
Autres organisations	812	-	871
<u>DECISION DEMANDEE</u>			872

ANNEXE A : Activités de coopération pour le développement menées du 1^{er} janvier au 30 juin 1994

ANNEXE B : Réunions organisées par l'OMPI du 1^{er} janvier au 30 juin 1994

ANNEXE C : Publications de l'OMPI parues du 1^{er} janvier au 30 juin 1994

ANNEXE D : Sigles utilisés dans le présent document

ANNEXE E : Index des pays, territoire et certaines organisations intergouvernementales

- . -

Note : Dans le présent document, les activités relatives aux pays et aux organisations sont présentées sous chaque rubrique dans l'ordre alphabétique des noms anglais des Etats et organisations intéressés.

FAITS MARQUANTS

Aperçu des activités et des faits nouveaux
de la première moitié de 1994

Introduction

1. Pendant les six premiers mois de 1994, l'OMPI est parvenue à d'importants résultats dans ses trois principaux domaines d'activité : la coopération pour le développement, l'établissement de normes et l'enregistrement international.

2. En ce qui concerne la coopération pour le développement, le niveau élevé des activités a été facilité par l'augmentation des sommes consacrées à ce domaine dans le budget du nouvel exercice biennal (1994-1995).

3. S'agissant de l'établissement de normes, l'OMPI a effectué les derniers préparatifs en vue de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques, qui doit se tenir en octobre 1994, et en vue de la création du Centre d'arbitrage de l'OMPI, qui commencera ses activités en octobre 1994 aussi. De nombreuses propositions utiles portant sur la façon de répondre aux défis que posent les techniques numériques à la protection par le droit d'auteur ont été faites et examinées au sein de plusieurs groupes de travail réunis à cette fin, ainsi que dans le cadre du Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenu en juin 1994.

4. En ce qui concerne les principaux systèmes d'enregistrement international administrés par l'OMPI, c'est-à-dire le système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets) et le système d'enregistrement international des marques (Madrid), on a pu noter un élargissement encourageant des adhésions et de l'utilisation : le nombre des Etats membres a augmenté respectivement de 10 et de 4, tandis que le nombre des demandes internationales s'est accru respectivement de 14,82% et 10,50% par rapport à la période correspondante de l'an dernier.

5. L'importance de la protection internationale de la propriété intellectuelle a été en outre soulignée par l'accroissement des adhésions à l'Organisation ainsi qu'à l'Union de Paris et à l'Union de Berne. Pendant la période examinée, le nombre total des Etats membres de l'OMPI est passé de 143 à 149, celui de l'Union de Paris, de 117 à 126, et celui de l'Union de Berne, de 105 à 108.

Activités de coopération pour le développement

6. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué de recevoir de nombreuses demandes d'assistance de la part de pays en développement. La situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires en provenance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ayant continué de se détériorer, le niveau élevé de l'assistance fournie par l'OMPI aux pays en développement a pu être maintenu principalement grâce à l'augmentation des sommes consacrées par l'Organisation à ces activités dans son budget ordinaire.

7. Quatre-vingt-quatorze pays en développement et 11 organisations intergouvernementales de pays en développement ont, au total, bénéficié du programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle et dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Quarante cours, stages, séminaires ou autres réunions se sont tenus aux niveaux mondial, régional ou national; ces activités ont permis de dispenser une formation ou de donner des informations à environ 4000 hommes et femmes venant des secteurs public et privé. Les frais de voyage et de séjour de 392 bénéficiaires de ces activités ont été pris en charge par l'OMPI, des Etats donateurs membres de l'OMPI et des organisations intergouvernementales. Des voyages d'étude ont été organisés pour 36 personnes.

8. En ce qui concerne les missions consultatives relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, 97 ont été effectuées dans 48 pays en développement. La promulgation de nouvelles lois ou la révision de lois existantes est restée l'objectif premier des missions consacrées à la législation. En ce qui concerne l'aménagement d'institutions, outre la formation en cours d'emploi, les missions ont été axées essentiellement sur la rationalisation et l'informatisation des procédures dans les offices de propriété industrielle et sur le recours aux disques compacts ROM pour l'utilisation et la diffusion de l'information en matière de propriété industrielle. Un certain nombre de ces missions consultatives ont aussi permis de dispenser une formation sur place à des fonctionnaires nationaux ou de contrôler l'installation de matériel informatique et de logiciels. Chaque mission était composée de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés spécialement à cet effet, ou des deux à la fois. Au total, 107 consultants ont été ainsi recrutés soit pour des missions consultatives soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires, une grande partie d'entre eux (30%) venant de pays en développement.

9. L'Académie de l'OMPI a tenu deux sessions de deux semaines, à l'intention de fonctionnaires nationaux de rang intermédiaire ou supérieur venant de pays en développement d'Asie et du Pacifique, d'une part, et d'Amérique latine et des Caraïbes, d'autre part. Chaque session avait pour objet de traiter des aspects actuels de la propriété intellectuelle de façon à mettre en lumière les considérations de politique générale qui les sous-tendent et de permettre ainsi aux participants, une fois de retour dans leur pays, de mieux formuler des orientations appropriées pour l'action de leurs gouvernements.

10. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa onzième session, en mai, et le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa seizième session, en juin. Ces deux réunions ont donné aux pays membres de chacun des comités l'occasion d'examiner et d'évaluer les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI depuis la précédente réunion et de faire des observations sur les grandes orientations prévues dans ce domaine pour 1994 et 1995.

11. La coopération avec les pays en développement aux niveaux régional ou sous-régional a été encore renforcée, comme en témoigne l'approfondissement du dialogue et de la coopération avec des organisations telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Marché commun des pays du Cône Sud (MERCOSUR), le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration

économique de l'Amérique centrale (SIECA), le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

12. Pour mener à bien son programme de coopération pour le développement, l'OMPI a reçu un concours financier ou un concours en nature de 48 pays, tant en développement qu'industrialisés, et de six organisations intergouvernementales, en tête desquelles se situent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office européen des brevets (OEB) et la Commission de la Communauté européenne. Trois pays donateurs ont mis des fonds fiduciaires à la disposition de l'Organisation, à savoir la FRANCE, le JAPON et la SUEDE.

Activites normatives

13. Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement de normes et l'étude exploratoire de questions pouvant nécessiter des normes. Un comité d'experts, qui a tenu sa sixième session en février, a examiné les dispositions du projet de Traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle et celles du projet de Règlement d'exécution du traité. Le comité a décidé qu'une autre session devra être convoquée pour approfondir l'examen d'un certain nombre de questions, et les organes directeurs prendront une décision à ce sujet lorsqu'ils se réuniront en septembre 1994. La Réunion préparatoire de la conférence diplomatique pour la conclusion du traité précité s'est tenue en février. Elle a examiné et approuvé le texte du règlement intérieur proposé pour la conférence diplomatique.

14. Les préparatifs en vue de la tenue de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques (qui doit se tenir à Genève du 10 au 28 octobre 1994) ont commencé. Les documents préparatoires ont été envoyés aux Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales invités à participer à la conférence.

15. L'Assemblée de l'Union de Berne a décidé, lors d'une session extraordinaire tenue en avril, que le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne sera convoqué pour une quatrième session en décembre 1994, qui sera suivie immédiatement de la troisième session du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

16. En ce qui concerne la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes, une réunion de consultation s'est tenue en février à ce sujet. Lors de cette réunion, quatre groupes de travail ont été créés, chargés respectivement d'étudier l'établissement d'un éventuel système de numérotation pour les oeuvres musicales et les phonogrammes, pour les programmes d'ordinateur, pour les oeuvres imprimées, et pour les oeuvres audiovisuelles. Ces groupes de travail se sont réunis au cours du premier semestre de 1994. La plupart d'entre eux se sont déclarés favorables à la poursuite des débats. Une réunion de consultation devra être convoquée de nouveau, peut-être avant la fin de l'année.

17. En mars, l'OMPI a organisé, à son siège et conjointement avec l'Association américaine d'arbitrage (AAA), un Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle, au cours duquel le futur Centre d'arbitrage de l'OMPI et ses services ont été présentés. Le Bureau international a élaboré, avec l'aide d'un groupe d'experts qui s'est réuni deux fois, trois projets de règlement de l'OMPI, respectivement pour l'arbitrage, l'arbitrage accéléré et la médiation, ainsi qu'un projet de clauses contractuelles types relatives à la soumission des litiges au Centre d'arbitrage de l'OMPI. Lorsque leur version définitive aura été établie, ces projets seront soumis, pour avis, au Conseil d'arbitrage de l'OMPI, qui se réunira en septembre. Il est prévu que les règlements entrent en vigueur en octobre, en même temps que le Centre d'arbitrage de l'OMPI commencera à fonctionner.

Pays en transition vers un système d'économie de marché

18. Pendant la première moitié de 1994, les relations de l'OMPI avec les pays en transition vers un système d'économie de marché ont été principalement axées sur leurs activités en matière d'élaboration et d'adoption de lois de propriété intellectuelle, le renforcement de leur office de propriété industrielle et l'acquisition ou la reconnaissance (par dépôt d'une déclaration de continuation auprès du directeur général, essentiellement) de leur qualité d'Etat partie aux traités administrés par l'OMPI. Des dirigeants et des fonctionnaires de certains de ces pays ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et ont examiné les travaux du Bureau international, alors que des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus dans les capitales de plusieurs des pays intéressés pour donner des conseils supplémentaires. Plusieurs fonctionnaires ont été invités au siège de l'OMPI et dans divers pays dans le cadre de voyages d'étude. Le Bureau international les a aidés, sur demande, à élaborer des lois traitant d'un ou de plusieurs aspects de la propriété intellectuelle. Des conseils ont aussi été dispensés au sujet de la création de structures administratives pour la mise en application de ces lois, et des activités d'assistance et de formation ont été menées en relation avec l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. Des fonctionnaires du Bureau international ont présenté des exposés dans le cadre de réunions et de séminaires visant à sensibiliser ces pays à l'importance de la propriété intellectuelle, ainsi que dans le cadre de stages de formation spéciaux.

19. Le Bureau international a aussi donné des indications et fourni une assistance au Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (qui regroupe neuf Etats de l'ex-Union soviétique, à savoir l'ARMENIE, le BELARUS, la FEDERATION DE RUSSIE, le KAZAKHSTAN, le KIRGHIZISTAN, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le TADJIKISTAN et l'UKRAINE) en liaison avec un projet de création d'un système régional de brevets dans le cadre de la Convention sur le brevet eurasiatique, qui a été paraphé au siège de l'OMPI en février.

Activités d'enregistrement

20. Par rapport aux six premiers mois de 1993, le nombre des enregistrements a progressé dans deux systèmes d'enregistrement international pendant la période correspondante de 1994. Dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), 16 290 demandes internationales ont été déposées, soit une augmentation de 14,82% par rapport à la même période

de 1993. Cent-quatre-vingt-six de ces demandes ont été déposées directement auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur. Ce service est proposé par le Bureau international depuis le 1^{er} janvier 1994. Le nombre total des dépôts et renouvellements internationaux de dessins et modèles industriels dans le cadre du système de la Haye a été, pendant les six premiers mois de 1994, légèrement supérieur à celui enregistré pendant la période correspondante de 1993 (2754 au lieu de 2674).

21. Dans le cadre du système de Madrid relatif aux marques, le nombre total des enregistrements effectués a été de 8405, soit une augmentation de 10,50% par rapport à la même période de 1993. Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements (10 671) s'est également accru par rapport au chiffre correspondant (9784) enregistré en 1993.

22. Le Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid, qui s'est réuni en mai, a convenu d'apporter un certain nombre de modifications aux règles et formulaires du projet de règlement d'exécution de l'Arrangement et du Protocole de Madrid. Ces modifications ont été prises en compte par le Bureau international pour l'établissement d'une nouvelle version du règlement d'exécution, qui a été diffusée pour observations. Après réception des observations, un projet final de règlement d'exécution sera établi, puis soumis à l'Assemblée de l'Union de Madrid lorsque le nombre d'instruments de ratification ou d'adhésion requis pour l'entrée en vigueur du Protocole aura été déposé.

23. Le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, qui s'est réuni à la fin du mois de janvier et au début du mois de février, a examiné dans le détail un projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye, qui contient des dispositions propres à encourager les Etats à adhérer en plus grand nombre à l'arrangement et à rendre celui-ci plus attrayant pour les utilisateurs.

Nouvelles adhésions aux traités

24. Entre le 1^{er} janvier et le 19 août 1994, le nombre des Etats parties aux traités administrés par l'OMPI a notablement augmenté. Les Etats suivants sont devenus parties, notamment, aux traités indiqués ci-après (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'Etats parties aux traités au 19 août) :

Convention instituant l'OMPI : ANDORRE, BRUNEI DARUSSALAM, GEORGIE, GUYANA, KIRGHIZISTAN, TADJIKISTAN (149);

Convention de Paris : ARMENIE, ESTONIE, GEORGIE, GUYANA, KIRGHIZISTAN, LIBERIA, LITUANIE, PARAGUAY, TADJIKISTAN (126);

Convention de Berne : ESTONIE, GUYANA, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE (108);

Traité de Budapest : REPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN (31);

Traité de Nairobi : REPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN (36);

Arrangement de Nice : CHINE, TADJIKISTAN (40);

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : ARMENIE, ESTONIE, GEORGIE, KENYA, KIRGHIZISTAN, LIBERIA, LITUANIE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, SWAZILAND, TADJIKISTAN (73);

Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) : ARMENIE, KIRGHIZISTAN, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN (42).

PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS

Assemblée de l'Union internationale de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne)

25. L'Assemblée de l'Union de Berne a tenu sa quinzième session (4^e session extraordinaire), à Genève, les 28 et 29 avril.

26. Les représentants des 44 Etats ci-après (membres de l'Union de Berne) ont participé à la session : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, DANEMARK, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GHANA, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KENYA, LIBYE, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NORVEGE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA. Quatre Etats observateurs, à savoir l'ALGERIE, l'INDONESIE, la REPUBLIQUE DE COREE (non membres de l'Union de Berne) et la TURQUIE (membre de l'Union de Berne, mais non de l'Assemblée), et une organisation intergouvernementale - la Commission européenne - ont aussi pris part à la session.

27. L'Assemblée a examiné la question de savoir s'il y a lieu de maintenir les dates des sessions du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (6 au 17 juin), qui ont été fixées par l'Assemblée lors de sa session de septembre 1993. Elle a pris les décisions suivantes :

i) avant le 10 mai, deux mémorandums établis par le Bureau international sur la base des délibérations des deux comités, de juin et novembre 1993 respectivement, seront, conjointement avec une invitation à communiquer des observations, envoyés en tant que projets provisoires aux gouvernements des pays membres de l'Union de Berne et à la Commission européenne; l'invitation indiquera que les observations devront parvenir au Bureau international avant le 1^{er} septembre;

ii) le Bureau international mettra à la disposition des participants de la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de Berne (26 septembre - 4 octobre) le texte de toutes les observations reçues;

iii) à la lumière de ces observations, l'Assemblée décidera si les observations seront prises en compte lors de l'élaboration de la version définitive des deux mémorandums, ou décidera que les projets provisoires seront, sans aucun changement, diffusés en tant que documents publics définitifs, les observations leur étant simplement annexées;

iv) les documents visés à l'alinéa précédent devront être expédiés par le Bureau international à toutes les entités invitées aux réunions des comités (gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales) avant le 1^{er} novembre;

v) les deux comités devront être convoqués et se réunir aux dates suivantes : le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, du 5 au 9 décembre, et le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, du 12 au 16 décembre, tous deux au siège de l'OMPI.

[La deuxième partie suit]

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME

Coopération pour le développement avec les pays en développementObjectif

28. L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :

- 1) mettre en valeur les ressources humaines;
- 2) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application effective;
- 3) encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
- 4) faciliter la création ou l'amélioration d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration et la mise en oeuvre effective de la législation nationale ou régionale;
- 5) favoriser l'activité inventive locale et l'exploitation commerciale des inventions, et favoriser l'activité artistique créatrice locale ainsi que l'exploitation de ses résultats;
- 6) développer l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur l'utilisation de ce droit au service du développement économique;
- 7) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété intellectuelle;
- 8) faciliter l'échange de données d'expérience et d'information entre législateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- 9) faciliter l'échange de données d'expérience et d'information entre les magistrats au sujet de la mise en oeuvre de la protection de la propriété intellectuelle;
- 10) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information, en particulier pour la diversification et l'accumulation des techniques;
- 11) faciliter l'acquisition de techniques étrangères, mais protégées localement par des contrats de licence;
- 12) faciliter la gestion et l'exploitation par les entreprises locales de leurs droits de propriété intellectuelle;
- 13) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
- 14) faciliter la participation à certaines réunions de l'OMPI.

ActivitésCoopération pour le développement avec les pays en développement : indications générales

29. Au cours des six premiers mois de 1994, 94 pays en développement et 11 organisations intergouvernementales de pays en développement, au total, ont bénéficié des activités de coopération pour le développement : ALGERIE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHREIN, BANGLADESH, BENIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRESIL, BRUNEI DARRUSALAM, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CUBA, DOMINIQUE, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ETHIOPIE, FIDJI, GAMBIE, GHANA,

GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUINEE EQUATORIALE, HONDURAS, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, JAMAIQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEIT, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, MYANMAR, NAMIBIE, NEPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PEROU, PHILIPPINES, QATAR, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SAINTE-LUCIE, SENEGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE, ANASE, ARIPO, CCG, CEA, JUNAC, MERCOSUR, OAPI, OEAO, OUA, SELA, SIECA.

30. Quarante cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total : 10 au niveau mondial, 10 au niveau régional et 20 au niveau national. Environ 4000 personnes venant des secteurs public et privé de 85 pays en développement ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects de la propriété intellectuelle. Trois cent quatre-vingt-douze de ces personnes ont participé à ces activités au frais de l'OMPI, des Etats donateurs membres de l'Organisation ou d'organisations intergouvernementales, qui ont pris à leur charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

31. Pendant la même période, 36 fonctionnaires nationaux ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international dans des pays industrialisés.

32. L'OMPI a dispensé des conseils et fournit une assistance au sujet de questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions à 67 pays en développement et 11 organisations intergouvernementales de pays en développement. A cet égard, 97 missions consultatives ont eu lieu dans 48 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation spécialement recrutés à cet effet, ou des deux à la fois.

33. Au total, 107 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation, soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Soixante pour cent d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays, aussi bien en développement que développés. Les consultants venant de pays en développement ont représenté 30% du total.

34. En tout, 48 pays et six organisations intergouvernementales ont contribué sous différentes formes à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives ou à présenter des exposés, fourniture de documents en matière de brevets et de matériel. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

35. Les pays et les organisations intergouvernementales ayant apporté une contribution sont les suivants : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BRESIL, BRUNEI DARRUSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GUINEE, GUINEE EQUATORIALE, HONDURAS, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JAPON, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, PANAMA, PAYS-BAS, PEROU, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SINGAPOUR, SUEDE, SUISSE, SYRIE, THAILANDE, TRINITE-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA, ZAIRE, ANASE, BID, CCE, MERCOSUR, OEB, PNUD.

36. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelon mondial

37. En janvier, les coordonnateurs des sessions de 1993 en anglais et en espagnol de l'Académie de l'OMPI ont analysé, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, les résultats des sessions de 1993 de l'académie, et examiné les programmes des prochaines sessions de 1994.

38. A la fin du mois d'avril et au début du mois de mai, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, un séminaire de formation sur l'examen des demandes de brevet quant au fond, qui a eu lieu à Stockholm, Munich et Genève. Seize fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BANGLADESH, du BRESIL, de CUBA, de l'EGYPTE, de l'INDE, de l'INDONESIE, du KENYA, du MEXIQUE, des PHILIPPINES, de la THAILANDE et du VIET NAM y ont participé. Les frais de voyage et de séjour de 12 d'entre eux ont été financés par l'OEB.

39. En mai, l'OMPI a organisé à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes une session de l'Académie, qui s'est tenue à Genève. Ont participé à cette session 18 fonctionnaires nationaux d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, de CUBA, d'EQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PARAGUAY, du PEROU, d'URUGUAY et du VENEZUELA. Le coordonnateur de la session était un professeur d'université ESPAGNOL, et les exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, de l'ARGENTINE, de l'ESPAGNE, de la SUISSE et du VENEZUELA, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

40. En juin, l'OMPI a organisé tout particulièrement à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique une session de l'Académie, qui s'est tenue à Genève. Ont participé à cette session 14 fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, du BHOUTAN, du BRUNEI DARUSSALAM, de CHINE, de FIDJI, d'INDE, de MALAISIE, de MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SRI LANKA et de THAILANDE. Le coordonnateur de la session était un professeur d'université ressortissant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, et les exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du ROYAUME-UNI et de la SUISSE, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

41. En juin aussi, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office autrichien des brevets, un séminaire de formation (en anglais) sur la recherche et l'examen des demandes de brevet portant sur des composants chimiques, notamment des produits pharmaceutiques, qui a eu lieu à La Haye, Vienne et Genève. Seize fonctionnaires nationaux du BRESIL, de CUBA, d'EGYPTE, d'INDONESIE, de MALAISIE, du MAROC, du MEXIQUE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de REPUBLIQUE DE COREE, de THAILANDE, du VENEZUELA et du VIET NAM y ont pris part; les frais de voyage et de séjour de 14 d'entre eux ont été financés par l'OEB.

42. En juin toujours, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office espagnol des brevets et des marques, un séminaire de formation (en espagnol) sur la recherche et l'examen en matière de brevets, qui a eu lieu à Madrid, Munich et Genève. Quinze fonctionnaires nationaux d'ARGENTINE, du BRESIL, de COLOMBIE, de CUBA, d'EL SALVADOR, du MEXIQUE, du PANAMA, du PEROU et du VENEZUELA y ont pris part; les frais de voyage et de séjour de 13 d'entre eux ont été financés par l'OEB.

Echelons régional et national

Afrique

43. CAMEROUN. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement CAMEROUNAIS, un séminaire national sur la propriété industrielle, le transfert de techniques et le développement économique, qui s'est tenu à Yaoundé. Ce séminaire a réuni plus de 80 participants - fonctionnaires nationaux, représentants de sociétés publiques et privées, de la chambre de commerce, des milieux universitaires, des professions juridiques, des associations d'inventeurs et des médias, inventeurs. Les exposés ont été présentés par deux consultants FRANCAIS de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation.

44. EGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

45. GUINEE EQUATORIALE. En mai, l'OMPI a organisé, en coopération avec le Gouvernement de la GUINEE EQUATORIALE, un séminaire national sur la propriété industrielle, qui a eu lieu à Malabo. Ce séminaire a été suivi par une trentaine de participants venant de ministères nationaux, d'entreprises publiques et privées, du Conseil pour la recherche scientifique et technique (CICTE) et de la communauté des inventeurs. Les exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant FRANCAIS de l'Organisation.

46. GUINEE. A la fin du mois de janvier et au début du mois de février, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement GUINEEN, un cours national de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Conakry. Ce cours a été suivi par 60 participants - fonctionnaires nationaux, juristes, fonctionnaires des douanes et de police, magistrats, auteurs et compositeurs. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du BURKINA FASO et de la SUISSE et un fonctionnaire de l'Organisation.

47. En février, un consultant SUISSE de l'OMPI a donné, à Kamsar (Guinée), un cours spécial de formation à des fonctionnaires du Bureau guinéen du droit d'auteur.

48. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé, à Conakry, lors d'un séminaire national sur le rôle des marques et le développement économique organisé par le Gouvernement GUINEEN. Ce séminaire a été suivi par 70 participants venant des milieux gouvernementaux et des secteurs public et privé.

49. SENEGAL. En juin, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement SENEGALAIS, un séminaire national sur le rôle des marques dans le développement économique, qui s'est tenu à Saly-Portudal. Ce séminaire a été suivi par une soixantaine de participants venant des milieux gouvernementaux et d'entreprises publiques et privées. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation ressortissants de la FRANCE et du SENEGAL.

50. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

51. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

Pays arabes

52. EGYPTE. En janvier, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement EGYPTIEN, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui a eu lieu au Caire. Ce séminaire a été suivi par 80 participants - fonctionnaires nationaux, juges, professeurs d'université, auteurs, artistes interprètes ou exécutants, producteurs et juristes du secteur privé. Les exposés ont été présentés par trois fonctionnaires de l'OMPI, six consultants de l'Organisation ressortissants de l'EGYPTE, du ROYAUME-UNI et de la SUISSE, et des orateurs venant de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).

53. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement EGYPTIEN, des journées d'étude régionales sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes, qui ont eu lieu au Caire. Pour de plus amples détails, voir le paragraphe 385.

54. JORDANIE. En avril, deux professeurs d'université ont suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

55. KOWEIT. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

56. LIBAN. En avril, un professeur d'université a suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

57. SOUDAN. En avril, deux professeurs d'université ont suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

58. SYRIE. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement SYRIEN, un séminaire national sur la propriété industrielle, qui a eu lieu à Damas. Ce séminaire a réuni une trentaine de participants - fonctionnaires nationaux, professeurs d'université, chercheurs, inventeurs et représentants d'instituts de recherche-développement, notamment. Deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'EGYPTE et de la SUISSE, deux fonctionnaires de l'Organisation et deux experts SYRIENS ont présenté des exposés.

59. En avril également, deux professeurs d'université ont suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

60. TUNISIE. En avril, un professeur d'université a suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

61. EMIRATS ARABES UNIS. En avril, deux professeurs d'université ont suivi, au Caire, les journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes.

Asie et Pacifique

62. BANGLADESH. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la Table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.

63. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

64. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.

65. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.

66. BHOUTAN. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.

67. BRUNEI DARUSSALAM. En février, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement du BRUNEI DARUSSALAM, un séminaire national d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Bandar Seri Begawan. Ce séminaire a été suivi par une quarantaine de participants venant de différents ministères et institutions publiques. Les exposés ont été présentés par un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI, un fonctionnaire national du BRUNEI DARUSSALAM et deux fonctionnaires de l'Organisation.

68. En février également, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement du BRUNEI DARUSSALAM, des journées de formation sur les marques et les brevets, qui ont eu lieu à Bandar Seri Begawan. Ces journées de formation ont été suivies par 25 fonctionnaires nationaux. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'AUSTRALIE et du ROYAUME-UNI. Deux fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé à ces journées de formation.

69. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Kunming (Chine), le colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.

70. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Bangkok, au séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.
71. CHINE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
72. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
73. En mars, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Office chinois des brevets et avec l'Office japonais des brevets (JPO), un séminaire régional pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels, qui a eu lieu à Beijing. Ce séminaire a été suivi par 16 fonctionnaires nationaux ou représentants du secteur privé du BANGLADESH, de l'INDE, de l'INDONESIE, de la MALAISIE, des PHILIPPINES, de la REPUBLIQUE DE COREE, de SRI LANKA et de la THAÏLANDE, et par 70 participants chinois qui venaient de diverses administrations publiques, institutions de recherche et secteurs industriels de la CHINE. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du JAPON, du ROYAUME-UNI et de la Commission européenne, un fonctionnaire de l'Organisation et deux experts CHINOIS. Des rapports nationaux ont aussi été présentés par les participants ressortissants des pays mentionnés, à l'exception du BANGLADESH.
74. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
75. En mars encore, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur, un colloque sous-régional OMPI-CHINE pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique, qui a eu lieu à Kunming. Ce colloque a été suivi par 12 participants qui venaient du BRUNEI DARUSSALAM, d'INDONESIE, de MALAISIE, de MONGOLIE, du MYANMAR, des PHILIPPINES, de REPUBLIQUE DE COREE, de SINGAPOUR et du VIET NAM, ainsi que par une centaine de ressortissants chinois. Le directeur général de l'OMPI a prononcé l'allocution d'ouverture. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'Organisation venant de l'AUSTRALIE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du JAPON et de la SUEDE, deux ressortissants CHINOIS et deux fonctionnaires de l'OMPI. Trois autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé au colloque.
76. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
77. FIDJI. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
78. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.

79. INDE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.

80. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

81. En mars, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement INDIEN et la Confédération des industries indiennes, et avec le concours du PNUD, un séminaire régional pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie, qui s'est tenu à New Delhi. Pour de plus amples détails, voir le paragraphe 392.

82. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Beijing, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.

83. INDONESIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.

84. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

85. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.

86. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.

87. En mars encore, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.

88. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement INDONESIEN, et avec le concours de la Commission européenne, des journées d'étude nationales sur la sélection, la création, la protection et l'administration des lois, qui ont eu lieu à Jakarta. Ces journées d'étude ont réuni 80 participants - fonctionnaires nationaux, universitaires, membres de sociétés et d'associations privées, avocats. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI (l'un ALLEMAND et l'autre BRITANNIQUE), trois experts INDONESIENS et un fonctionnaire de l'Organisation.

89. En juin, quatre fonctionnaires nationaux ont participé, à Bangkok, au séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

90. IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.

91. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
92. JAPON. En février, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement japonais, un programme régional de formation spécialisée pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets, qui s'est déroulé à Tokyo et Osaka. Seize fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, de CHINE, d'INDE, d'INDONESIE, de MALAISIE, des PHILIPPINES, de THAILANDE et du VIET NAM y ont participé. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI - l'un ressortissant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et l'autre venant de l'Office européen des brevets (OEB) -, deux orateurs venant du JPO et un fonctionnaire de l'Organisation. Un aperçu général des plans d'informatisation des offices des brevets de la CHINE et de la MALAISIE a aussi été donné par des ressortissants de ces deux pays. Ultérieurement, les participants ont pu aussi acquérir une expérience pratique de la recherche et de l'examen au JPO et du service d'information en ligne sur les brevets à l'Organisation japonaise d'information en matière de brevets (JAPIO), à Tokyo. Ils se sont rendus dans quelques entreprises industrielles sises à Osaka.
93. MALAISIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
94. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
95. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.
96. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
97. En mars encore, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.
98. En juin, deux fonctionnaires nationaux et un représentant d'une association s'occupant de propriété intellectuelle ont participé, à Bangkok, au séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.
99. MONGOLIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
100. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
101. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.

102. MYANMAR. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.
103. PAKISTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
104. PHILIPPINES. En janvier, un fonctionnaire national a participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
105. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
106. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.
107. En mars également, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
108. En mars encore, un fonctionnaire national a suivi, à Kunming (Chine), le colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.
109. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Bangkok, au séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.
110. REPUBLIQUE DE COREE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
111. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.
112. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
113. En mars encore, un fonctionnaire national a participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.
114. SINGAPOUR. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
115. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.

116. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Bangkok, au séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.
117. SRI LANKA. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.
118. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.
119. En mars également, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à New Delhi, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
120. THAÏLANDE. En janvier, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement THAÏLANDAIS et avec le concours de l'Office japonais des brevets, une table ronde régionale pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle, qui a eu lieu à Chiang Mai. La réunion a été suivie par 27 participants venant du BANGLADESH, de CHINE, de FIDJI, d'INDE, d'INDONESIE, d'IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de MALAISIE, de MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de REPUBLIQUE DE COREE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA et du VIET NAM, et par 25 participants THAÏLANDAIS, qui venaient des milieux gouvernementaux, de l'industrie, de la profession juridique et d'universités. Les exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de la FRANCE, du JAPON, du ROYAUME-UNI, un fonctionnaire national THAÏLANDAIS et un participant CHINOIS. Deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ont également pris part à la réunion.
121. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
122. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels.
123. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.
124. En juin, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement THAÏLANDAIS et l'Office européen des brevets (OEB), et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE), un séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Bangkok. Ce séminaire a été suivi par 17 participants venant du BRUNEI DARUSSALAM, d'INDONESIE, de MALAISIE, des PHILIPPINES et de SINGAPOUR, et par 46 participants venant de THAÏLANDE, représentant les offices de propriété intellectuelle de ces pays, d'autres administrations publiques, les milieux policiers, judiciaires et des associations du secteur privé. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de la FRANCE, du ROYAUME-UNI et de la SUEDE, ainsi que par des participants venant de MALAISIE et des PHILIPPINES. Un exposé a aussi été présenté par un consultant de l'OEB venant du ROYAUME-UNI. Le séminaire était financé dans le cadre du programme CE-ANASE sur les brevets et les marques.

125. VIET NAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Chiang Mai (Thaïlande), à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle.

126. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tokyo et Osaka, au programme régional de formation spécialisée de l'OMPI pour l'Asie sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

127. En février également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole lors d'un séminaire sur le PCT, organisé par l'Office national de la propriété industrielle en collaboration avec l'OMPI, qui s'est tenu à Hanoï. Une cinquantaine de participants - fonctionnaires nationaux et représentants de bureaux d'agents de brevets et du secteur industriel privé - ont suivi ce séminaire.

128. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à New Delhi, au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie.

129. En mars également, un fonctionnaire national a participé, à Kunming (Chine), au colloque sous-régional OMPI-Chine pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.

Amérique latine et Caraïbes

130. ARGENTINE. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

131. BRESIL. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

132. En juin, l'OMPI a organisé, conjointement avec le Gouvernement BRESILIEN, les séminaires nationaux itinérants sur les marques, qui se sont tenus à Rio de Janeiro et à Sao Paulo. Les participants - 90 pour le séminaire de Sao Paulo et 120 pour celui de Rio de Janeiro - venaient principalement des milieux gouvernementaux et de cabinets juridiques. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un ressortissant de la FRANCE et l'autre des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, un fonctionnaire de l'Organisation, ainsi que par des fonctionnaires nationaux BRESILIENS.

133. CHILI. En février, un représentant du secteur privé a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

134. COLOMBIE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

135. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement COLOMBIEN, un séminaire national sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises, qui a eu lieu à Santa Fé de Bogota. Ce séminaire a réuni 380 participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires et judiciaires, et de cabinets juridiques. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'EQUATEUR, de l'ESPAGNE et des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, deux experts (l'un COLOMBIEN et l'autre MEXICAIN) et un fonctionnaire de l'Organisation.

136. COSTA RICA. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
137. En mars, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'école de la magistrature de la Cour suprême de justice du COSTA RICA et le Centre de formation des magistrats de l'Amérique centrale et du Panama, et avec le concours de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du PANAMA, qui a eu lieu à San José. Pour de plus amples détails, voir le paragraphe 382.
138. CUBA. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
139. REPUBLIQUE DOMINICAINE. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
140. EQUATEUR. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
141. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement EQUATORIEN, un séminaire national sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises, qui a eu lieu à Quito. Ce séminaire a réuni 80 participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires, judiciaires et de cabinets juridiques. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de la COLOMBIE, de l'EQUATEUR, de l'ESPAGNE et des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, un expert MEXICAIN et un fonctionnaire de l'Organisation.
142. En juin, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Académie de diplomatie de l'EQUATEUR, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des diplomates, qui s'est tenu à Quito. Ce séminaire a été suivi par 50 diplomates EQUATORIENS. Les exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de la COLOMBIE, de l'ESPAGNE, du PEROU et du VENEZUELA et un fonctionnaire de l'Organisation.
143. EL SALVADOR. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
144. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à San José, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du Panama.
145. GUATEMALA. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
146. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à San José, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du Panama.

147. HONDURAS. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

148. JAMAÏQUE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont participé à des journées d'étude sur la gestion collective du droit d'auteur, organisées par le Gouvernement JAMAÏCAIN. Des fonctionnaires nationaux, ainsi que 50 participants représentant les éditeurs, l'industrie du logiciel, l'industrie de la musique, les artistes interprètes ou exécutants, les photographes, les concepteurs et d'autres créateurs d'oeuvres ont suivi ces journées d'étude. Les exposés ont été présentés par le fonctionnaire et le consultant de l'OMPI.

149. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à San José, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du Panama.

150. En avril, un consultant SUISSE de l'OMPI a présenté des exposés au cours d'un séminaire national sur la gestion collective du droit d'auteur organisé par le Gouvernement JAMAÏCAIN. Ce séminaire a été suivi par une trentaine de participants locaux venant d'administrations publiques et des milieux de la musique, de la radiodiffusion et de l'édition.

151. MEXIQUE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

152. NICARAGUA. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

153. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à San José, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du Panama.

154. PANAMA. En février, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Assemblée législative du PANAMA et avec l'assistance de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), un cours régional sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome. Quarante fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé du PANAMA, ainsi que 22 ressortissants des pays ci-après ont suivi le cours : ARGENTINE, BRESIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EL SALVADOR, EQUATEUR, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PARAGUAY, PEROU, REPUBLIQUE DOMINICAINE, URUGUAY, VENEZUELA. En outre, 30 observateurs de diverses associations du droit d'auteur en Amérique latine y ont pris part. Les exposés ont été présentés par 12 consultants de l'OMPI venant d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, d'ESPAGNE, du MEXIQUE, du PEROU, de SUISSE, d'URUGUAY, du VENEZUELA et de la Commission européenne, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

155. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à San José, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du Panama.

156. PARAGUAY. En février, deux représentants du secteur privé ont suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.

157. PEROU. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
158. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier, à Lima, au premier Congrès national sur la propriété industrielle organisé par les autorités nationales. Ce congrès a réuni 550 participants locaux.
159. En juin, quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de l'ESPAGNE et du VENEZUELA et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés sur la gestion collective du droit d'auteur lors d'une réunion, organisée par le Gouvernement PERUVIEN et tenue à Lima, à laquelle ont participé 40 fonctionnaires de la Société péruvienne des auteurs (APDAYC-SPAC).
160. SAINTE-LUCIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont participé en qualité de conférenciers, à Castries, à des journées d'étude sur la Convention de Berne et la gestion collective du droit d'auteur, organisées par les autorités nationales à l'intention de 20 participants, notamment des éditeurs, des écrivains, des artistes et des représentants de l'industrie de la musique et de la communication.
161. TRINITE-ET-TOBAGO. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont pris part en qualité de conférenciers, à Port of Spain, à des journées d'étude organisées par le Gouvernement de TRINITE-ET-TOBAGO à l'intention de 20 participants - principalement des fonctionnaires nationaux - et trois fonctionnaires de l'Organisation du droit d'auteur de Trinité-et-Tobago.
162. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le gouvernement, un séminaire national de sensibilisation au droit des brevets et au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui a eu lieu à Port of Spain. Ce séminaire a réuni une soixantaine de participants locaux venant d'administrations publiques, de cabinets juridiques et des milieux commerciaux et industriels. Les exposés ont été présentés par trois fonctionnaires de l'OMPI.
163. En avril également, un consultant SUISSE de l'OMPI a présenté, à Port of Spain, plusieurs exposés au cours d'un séminaire national sur la gestion collective du droit d'auteur organisé par le gouvernement. Ce séminaire a été suivi par une trentaine de participants venant d'administrations publiques et des milieux de la musique, de la radiodiffusion et de l'édition.
164. URUGUAY. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
165. VENEZUELA. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Panama, le cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome.
166. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le gouvernement, un séminaire national sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises, qui a eu lieu à Caracas. Ce séminaire a été suivi par quelque 200 participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires,

judiciaires et de cabinets juridiques. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de la COLOMBIE, de l'EQUATEUR, de l'ESPAGNE et des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, deux experts (l'un MEXICAIN et l'autre VENEZUELIEN) et un fonctionnaire de l'Organisation.

Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon multinational

167. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au siège de l'OUA, à Addis-Abeba, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OUA de la coopération entre les deux organisations.

168. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi la cinquante-neuvième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Addis-Abeba. Il s'est aussi entretenu de questions de coopération mutuelle avec des fonctionnaires de l'OUA.

169. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba où il s'est entretenu avec le secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'OUA de la venue prochaine du directeur général, à Tunis, pour participer à la soixantième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, en juin.

170. En juin, le directeur général, qui était accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, a prononcé une allocution lors de la soixantième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Tunis.

171. En juin également, à l'occasion de sa présence à Tunis, le directeur général s'est entretenu avec le secrétaire général de l'OUA de questions de propriété intellectuelle d'intérêt commun.

172. En juin encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Tunis, à l'ouverture officielle de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

173. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Abidjan, à la trente-quatrième session du Conseil de l'OAPI. Celui-ci a souligné, notamment, la coopération entre les deux organisations.

174. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Kasane (Botswana), à la deuxième session extraordinaire du Conseil d'administration de l'ARIPO et à la quatrième session ordinaire du Conseil des ministres de cette organisation. Le Conseil d'administration a adopté le Protocole de Banjul sur les marques, qui a été signé par six pays, à savoir la GAMBIE, le KENYA, le MALAWI, le SOUDAN, le SWAZILAND et le ZIMBABWE. Ce protocole restera ouvert à la signature, à Harare, pendant les six mois à venir. Le Conseil d'administration a par ailleurs modifié le Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) (Protocole de Harare) et le règlement d'exécution du Protocole de Harare pour établir un lien avec le

Traité de coopération en matière de brevets (PCT), avec effet au 1^{er} juillet 1994. Il sera alors possible pour les Etats contractants du PCT qui sont parties au Protocole de Harare d'être désignés aux fins d'un brevet de l'ARIPO à compter de cette date. La qualité de la coopération entre l'OMPI et l'ARIPO a été soulignée, notamment, au cours de cette réunion.

Afrique : activités menées à l'échelon national

175. BOTSWANA. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Kasane, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'éventuelle adhésion du pays au PCT.

176. BURKINA FASO. En janvier, l'OMPI a organisé à l'intention de trois fonctionnaires BENINOIS, GUINEEN et MALIEN un voyage d'étude au Bureau BURKINABE du droit d'auteur (BBDA), à Ouagadougou, afin d'examiner les activités de gestion collective menées à l'aide du logiciel standard COSIS (Copyright Societies Information System) mis au point par la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA) et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et installé par l'OMPI au BBDA en août 1992.

177. CAMEROUN. En avril, l'OMPI a livré au Service de la promotion et de la propriété industrielle de la Direction de l'industrie, à Yaoundé, un poste de travail à disque compact ROM pour faciliter l'accès à la documentation et à l'information en matière de brevets dans le pays.

178. CONGO. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des besoins en matière de documentation de brevets de l'Antenne nationale de la propriété industrielle.

179. COTE D'IVOIRE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Abidjan, avec un fonctionnaire national de questions concernant l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

180. GUINEE EQUATORIALE. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur.

181. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Malabo, avec des fonctionnaires nationaux et le représentant résident du PNUD, du renforcement de la coopération entre la GUINEE EQUATORIALE et l'Organisation, en particulier dans les domaines de la législation en matière de propriété intellectuelle et de l'aménagement d'institutions.

182. EGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

183. ETHIOPIE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de proclamation concernant les inventions, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels.

184. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Addis-Abeba où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux de la Commission éthiopienne de la science et de la technologie au sujet du projet de proclamation sur la protection des inventions, des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels et d'une éventuelle coopération avec l'Organisation. Ils ont aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires

nationaux et des fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui avaient pour objet d'examiner la possibilité du financement, par le PNUD, d'un projet de propriété industrielle qui serait exécuté dans le pays.

185. En mars aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un texte révisé du même projet de proclamation.

186. GAMBIE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins et de l'organisation d'une réunion portant sur cette loi.

187. GHANA. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la tenue, en novembre, d'un séminaire national à l'intention des juges, ainsi que de l'installation du logiciel COSIS (Copyright Societies Information System) au Bureau du droit d'auteur.

188. GUINEE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a installé au Service de la propriété industrielle, à Conakry, un lecteur de disques compacts ROM offert par l'Organisation et a dispensé une formation préliminaire à des fonctionnaires nationaux concernant son utilisation, ainsi que les diverses méthodes de recherche et d'extraction des informations en matière de brevets contenues dans d'autres disques compacts ROM également offerts par l'OMPI.

189. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation qui sera dispensée par l'Organisation aux fonctionnaires du Bureau GUINEEN du droit d'auteur.

190. KENYA. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Nairobi où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de l'Office kényen de la propriété industrielle de questions relatives au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), de la révision de la législation nationale sur la propriété industrielle, ainsi que de l'organisation future de la formation dans le domaine des brevets.

191. En mai également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives concernant le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays africains, prévu à Nairobi en juillet.

192. LESOTHO. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application de l'ordonnance de 1989 sur le droit d'auteur, notamment des dispositions relatives à la protection des expressions du folklore.

193. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'ordonnance de 1989 sur la propriété industrielle.

194. LIBERIA. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système libérien de propriété industrielle.

195. MADAGASCAR. En avril, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude à Zurich où il a reçu une formation dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur. L'intéressé s'est ensuite rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération qui seront menées à Madagascar.
196. En juin, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude à l'Institut national FRANCAIS de la propriété industrielle (INPI), à Paris, à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle (OFPI), à Berne, et au siège de l'OMPI, à Genève. Ce voyage d'étude avait pour objet de recueillir des informations sur la gestion d'un office de propriété industrielle et d'examiner la question de la coopération future avec l'OMPI.
197. MALAWI. En février, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu en mission à Lilongwe pour aider les fonctionnaires de la Société MALAWIENNE du droit d'auteur (COSOMA) à fixer et à réviser les barèmes de redevances à négocier avec les principaux utilisateurs d'oeuvres musicales.
198. MALI. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation qui sera dispensée par l'Organisation aux fonctionnaires du Bureau MALIEN du droit d'auteur.
199. MAURICE. En juin, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à MAURICE s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour examiner les activités de coopération avec MAURICE.
200. MAROC. Voir sous "Pays arabes".
201. NAMIBIE. En mars, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude, à Brigue (Suisse), dans le cadre duquel un consultant SUISSE de l'Organisation lui a dispensé une formation en ce qui concerne les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
202. NIGER. En avril, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude, à Zurich, consacré à la gestion collective du droit d'auteur. L'intéressé s'est ensuite rendu au siège de l'Organisation où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération qui seront menées au NIGER.
203. NIGERIA. En mars, l'OMPI a organisé à l'intention de trois fonctionnaires nationaux un voyage d'étude, à Brigue (Suisse), dans le cadre duquel un consultant SUISSE de l'Organisation leur a dispensé une formation en ce qui concerne les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
204. En avril, un consultant CANADIEN de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation se sont rendus en mission à Abuja pour évaluer les besoins de l'Office des marques, des brevets et des dessins et modèles en matière de matériel et de formation en vue d'élaborer un programme de modernisation de cet office. Le fonctionnaire de l'OMPI a également eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet du renforcement de la coopération entre le NIGERIA et l'OMPI.
205. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération futures qui seront menées au NIGERIA pour développer le système existant de gestion collective du droit d'auteur, ainsi que de la tenue d'éventuels séminaires et de l'assistance de l'OMPI pour la création d'un Institut du droit d'auteur.

206. SENEGAL. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, en 1995, d'un séminaire national sur le droit d'auteur à l'intention des juges.

207. SIERRA LEONE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la rédaction d'une nouvelle loi nationale sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion de la SIERRA LEONE à la Convention de Berne.

208. AFRIQUE DU SUD. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Londres, un séminaire sur la croissance économique durable et le développement en Afrique du Sud - priorités politiques pour les premières années d'un gouvernement démocratique, organisé par l'ONU et la London School of Economics and Political Science.

209. SWAZILAND. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion du pays au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

210. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision et de la mise à jour du projet de loi de 1994 sur les brevets, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels, et de questions relatives au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

211. TOGO. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lomé où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre le TOGO et l'OMPI et, en particulier, de l'assistance technique que l'OMPI pourrait fournir aux autorités nationales en ce qui concerne la création d'un Centre national des techniques et de la propriété industrielle.

212. En mai également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du développement des activités liées au droit d'auteur au TOGO et de la tenue, à Lomé, plus tard dans l'année, d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins.

213. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

214. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions concernant la révision de la loi de 1987 sur la propriété industrielle.

215. En janvier également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dar-es-Salaam où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux portant sur la question de la coopération entre le pays et l'OMPI, notamment sur l'adhésion éventuelle de celui-ci à la Convention de Berne. Le fonctionnaire de l'OMPI a été reçu par le Président de la République.

216. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont fait un voyage d'étude au siège de l'OMPI, sur l'invitation du directeur général. A Genève, ils ont été reçus par le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation et ont examiné la question de la coopération entre la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

et l'OMPI, y compris celle de l'adhésion éventuelle du pays au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid), ainsi que l'état de la loi tanzanienne sur les marques et de son règlement d'application. Des questions relatives à deux projets qui seraient financés par le PNUD, l'un pour la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et l'autre pour Zanzibar, ont aussi été examinées. Par la suite, l'OMPI a aussi organisé à leur intention une visite à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne, et à la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), à Zurich.

217. ZAIRE. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future.

Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational

218. Conseil de coopération du Golfe (CCG). En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué au Secrétariat général du CCG, sur sa demande, des observations concernant le projet de règlement d'application de la loi sur les brevets du CCG.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national

219. BAHREIN. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission au BAHREIN pour s'entretenir de l'éventuelle adhésion de ce pays à la Convention instituant l'OMPI et à la Convention de Berne, et de la coopération future entre le BAHREIN et l'Organisation, y compris de la possibilité d'organiser un séminaire national sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait à Manama en 1995. Ils se sont également entretenus de la promotion du droit d'auteur dans le pays.

220. EGYPTE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Caire pour examiner la question de la tenue, dans cette ville, à la fin du mois d'avril 1994, de journées d'étude régionales à l'intention des pays arabes sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.

221. En janvier aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, au Caire, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération future entre l'OMPI et l'EGYPTE, ainsi qu'avec des membres du Centre régional pour les techniques d'information et le génie logiciel, au sujet de la coopération future entre l'OMPI et le centre.

222. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'Agence nationale FRANCAISE de valorisation de la recherche (ANVAR) et à l'Institut national FRANCAIS de la propriété industrielle (INPI), à Paris, ainsi qu'au siège de l'OMPI, à Genève.

223. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions de coopération mutuelle.

224. JORDANIE. En mai, un fonctionnaire national a été reçu, à Genève, par le directeur général, avec qui il a examiné des questions d'intérêt commun.

225. MAROC. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités qui seront menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD, ainsi que de l'éventuelle extension du projet. La question de la révision de la législation marocaine sur la propriété industrielle et celle de la restructuration et de la modernisation de l'Office marocain de la propriété industrielle ont aussi été examinées.

226. SOUDAN. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le SOUDAN et l'Organisation.

227. SYRIE. En février, un fonctionnaire national s'est rendu à Genève pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la SYRIE à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris et à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, ainsi que de la coopération entre la SYRIE et l'Organisation.

228. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Damas pour examiner avec des fonctionnaires nationaux, d'une part, la question de la révision de la loi syrienne sur la propriété industrielle, et, d'autre part, celle de l'adhésion éventuelle du pays à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris. La question de la coopération entre la SYRIE et l'OMPI a aussi été examinée.

229. TUNISIE. En février, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en TUNISIE est venu à Genève pour examiner avec des fonctionnaires de l'OMPI la question de l'assistance que l'Organisation pourrait apporter pour renforcer le système de propriété industrielle dans ce pays.

230. En mai et juin, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'une proposition de projet national qui serait financé par le PNUD.

231. En juin, le directeur général, accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), à Tunis, où il a eu des entretiens avec le président directeur général de cet organisme au sujet de la coopération entre la TUNISIE et l'OMPI.

232. EMIRATS ARABES UNIS. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Abou Dhabi pour s'entretenir, notamment, de l'adhésion de ce pays à la Convention de Paris et à la Convention de Berne et de l'organisation possible d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait à Abou Dhabi en 1995. Ils se sont aussi entretenus de l'éventuelle révision de la législation nationale sur le droit d'auteur.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational

233. Projet multinational du PNUD pour l'Asie et le Pacifique. Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet régional de propriété intellectuelle qui s'inscrit dans le cadre d'un programme régional financé par le PNUD et portant sur le commerce et l'investissement.

234. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion interinstitutions convoquée, à Genève, par le Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique sur l'examen à mi-parcours du projet régional financé par le PNUD. Des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants du PNUD ont eu aussi des entretiens séparés, au siège de l'OMPI, au sujet des activités futures dans le cadre de ce programme.

235. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du Programme Communautés européennes - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (CE-ANASE) sur les brevets et les marques, qui est financé par la Communauté européenne et exécuté par l'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB).

236. En juin, l'OMPI a organisé la deuxième réunion de consultation OMPI-ANASE sur le programme de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle; cette réunion a eu lieu au siège de l'Organisation, à Genève. Tous les pays membres de l'ANASE (BRUNEI DARUSSALAM, INDONESIE, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAILANDE), ainsi que le Secrétariat de l'association étaient représentés. L'OMPI était représentée par le directeur général et plusieurs autres fonctionnaires de l'Organisation. Les participants ont examiné les activités menées en 1993 par l'OMPI en collaboration avec les pays membres de l'ANASE et le Secrétariat de l'association; ils ont aussi examiné et approuvé la suite à donner à ces activités, ainsi que les propositions faites pour les activités futures.

237. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une réunion de coordination avec des fonctionnaires de la Commission européenne et des représentants du PNUD sur le programme CE-ANASE sur les brevets et les marques. L'état d'avancement des activités menées jusqu'alors par l'OMPI et l'OEB, ainsi que la question de la coordination des activités futures ont été examinés.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national

238. BANGLADESH. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Dacca, à une réunion tripartite (Gouvernement bangladaïsi-PNUD-OMPI) d'examen du projet national, financé par le PNUD, visant à moderniser et à renforcer le système national de propriété industrielle. Le fonctionnaire de l'Organisation a eu aussi des entretiens avec des fonctionnaires nationaux, des fonctionnaires du PNUD et des représentants du secteur privé au sujet d'éventuelles activités futures destinées à promouvoir la protection des droits de propriété industrielle dans le pays.

239. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une éventuelle extension du projet national financé par le PNUD.

240. BHOUTAN. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, un projet de décret relatif à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, et un projet de statuts pour une société de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

241. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions de coopération mutuelle.

242. BRUNEI DARUSSALAM. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Bandar Seri Begawan, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la poursuite de la coopération entre le BRUNEI DARUSSALAM et l'OMPI, et plus particulièrement de l'adhésion éventuelle du pays à divers traités administrés par l'Organisation. L'un des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du ROYAUME-UNI ont eu aussi des entretiens avec des fonctionnaires nationaux à propos d'une éventuelle révision de la législation sur les marques. Cette dernière activité a été menée dans le cadre du programme Communautés européennes-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (CE-ANASE) sur les brevets et les marques.

243. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction de l'enregistrement des marques, à Bandar Seri Begawan, pour évaluer les besoins de la direction pour ce qui est de l'informatisation des opérations relatives aux marques et étudier la possibilité de publier, sur disque compact ROM, les informations en matière de marques du BRUNEI DARUSSALAM. La mission était financée dans le cadre du programme CE-ANASE sur les brevets et les marques.

244. En juin également, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

245. CHINE. En février, l'OMPI a organisé à l'intention de trois fonctionnaires nationaux un voyage d'étude, à Genève, consacré à des questions liées aux marques. Pendant leur visite au siège de l'OMPI, les intéressés ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la coopération entre la CHINE et l'OMPI dans le domaine des marques. Ultérieurement, l'OMPI a aussi organisé à leur intention une visite à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle (OFPI), à Berne, et à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport.

246. En mars, le directeur général s'est rendu à Beijing où il a été reçu par le vice-président du pays. Il a eu aussi des entretiens avec le président du Tribunal suprême du peuple et avec des fonctionnaires nationaux, qui ont porté sur les faits récents survenus à l'échelon international dans le domaine de la propriété intellectuelle et sur la coopération future entre la CHINE et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le directeur général était accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI.

247. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération dans le domaine des marques, et en particulier de questions relatives à l'adhésion de la CHINE à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.

248. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, notamment au sujet de l'adhésion éventuelle de la CHINE à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques et au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid).

249. En mai également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Beijing, avec des fonctionnaires nationaux d'un projet de loi sur l'arbitrage en cours d'élaboration, et des activités en matière d'arbitrage dans le pays.

250. En juin, cinq fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions d'intérêt mutuel dans le domaine de la propriété intellectuelle.

251. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE se sont rendus en mission à Beijing et Wuhan pour examiner les préparatifs en vue de l'adhésion éventuelle de la CHINE au Traité de Budapest.

252. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE. A la fin du mois de mars et au début du mois d'avril, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des inventions, à Pyongyang. La mission, qui portait sur l'informatisation, était la première activité menée au titre du projet national financé par le PNUD en vue de moderniser le système de propriété industrielle.

253. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion éventuelle de son pays à la Convention de Berne; à la suite de ces entretiens, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur les avantages de l'adhésion à cette convention.

254. FIDJI. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

255. En mai, l'OMPI a rédigé et communiqué, à la demande du Gouvernement des FIDJI, un descriptif préliminaire de projet du PNUD relatif à la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

256. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système de propriété industrielle qu'il est proposé d'exécuter et de questions d'ordre législatif dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'échelon national.

257. INDE. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'avancement des deux projets nationaux financés par le PNUD dans les domaines de l'information en matière de brevets et des marques.

258. En mars, le directeur général a fait une visite officielle en INDE. A New Delhi, il a été reçu par le président de l'INDE. Il a aussi rencontré des dirigeants et des fonctionnaires nationaux, ainsi que des représentants de l'industrie, des institutions de recherche-développement et d'organismes traitant de questions de droit d'auteur. A Bombay, il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux, des représentants du PNUD et un fonctionnaire de l'OEB au sujet de l'état d'avancement de ces deux projets nationaux financés par le PNUD. Trois autres fonctionnaires de l'Organisation ont assisté aux discussions. Le directeur général a présenté aussi, à New Delhi, un exposé sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement, à l'Institut Rajiv Gandhi d'études contemporaines. L'auditoire se composait de 45 personnes - députés, dirigeants nationaux et chefs d'entreprise, universitaires et experts juridiques.

259. En avril, deux consultants BRITANNIQUES de l'OMPI se sont rendus en mission à New Delhi et à Bombay pour mettre au point, dans le cadre du projet national financé par le PNUD portant sur l'information en matière de brevets, des éléments d'information pour le public, notamment sur support audiovisuel.

260. A la fin du mois d'avril et au début du mois de mai, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Bombay pour donner des conseils au sujet de l'informatisation de l'office des marques dans le cadre du projet national, financé par le PNUD, portant sur les marques.

261. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la propriété industrielle en général, et notamment sur la protection des modèles d'utilité et les conditions de nouveauté.

262. En mai également, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Londres et à Newport, au Service de référence et d'information scientifiques de la British Library, à Londres, et au siège de l'OMPI, à Genève, pour y étudier les services d'information en matière de brevets. Ce voyage d'étude était organisé dans le cadre du projet national, financé par le PNUD, portant sur l'information en matière de brevets.

263. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'état d'avancement de deux projets nationaux financés par le PNUD dans les domaines de l'information en matière de brevets et des marques.

264. En juin également, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions d'intérêt mutuel et a examiné dans le détail l'état d'avancement du projet national, financé par le PNUD, portant sur les marques.

265. En juin toujours, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bombay pour donner des conseils au sujet de l'informatisation de la Direction de l'enregistrement des marques dans le cadre du projet national susmentionné financé par le PNUD et portant sur les marques.

266. INDONESIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Djakarta, à la première réunion du Comité consultatif indonésien du programme national constitué dans le cadre du programme Communautés européennes-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (CE-ANASE) sur les brevets et les marques.

267. En mars et avril, un consultant BRITANNIQUE de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour donner des conseils au gouvernement au sujet de la modernisation des opérations relatives aux marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

268. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Djakarta, avec des représentants du PNUD et des fonctionnaires nationaux au sujet de l'exécution du projet national financé par le PNUD.

269. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'OEB, à une réunion de coordination, tenue à Djakarta et consacrée aux activités qu'il est prévu de mener en INDONESIE dans le cadre du programme CE-ANASE sur les brevets et les marques.

270. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta pour dispenser au personnel de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques une formation à l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI relatif à la classification internationale des brevets, y compris en ce qui concerne ses systèmes de recherche.

271. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour examiner la poursuite de l'informatisation de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

(272. JAPON. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Tokyo, avec des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets (JPO), qui ont porté, d'une part, sur l'évaluation des activités de coopération pour le développement menées dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire dans le domaine de la propriété industrielle au cours de l'exercice japonais 1993-1994 et, d'autre part, sur les activités qui seront menées pendant le prochain exercice.

273. En mars également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour examiner, avec des fonctionnaires de l'Organisation, les activités de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur prévues et exécutées en vertu de l'accord instituant un fonds fiduciaire pour l'exercice japonais 1994-1995.

274. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de séminaires sur le droit d'auteur qui se tiendraient plus tard dans l'année dans la région Asie et Pacifique dans le cadre dudit accord.

(275. LAOS. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Vientiane pour examiner avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD la question de la mise en place d'une législation sur la propriété industrielle dans le pays et la création de l'infrastructure administrative nécessaire, ainsi que l'organisation d'activités de formation, l'éventuelle tenue, dans cette ville, d'un séminaire de sensibilisation à la propriété industrielle, et l'éventuelle adhésion du Laos à l'OMPI. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet interrégional financé par le PNUD.

276. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une version mise à jour d'un projet de loi sur la propriété industrielle, accompagnée d'observations, afin d'aider à la mise en place d'une législation nationale pour la protection des droits de propriété industrielle dans ce pays.

277. En juin, le représentant résident du PNUD au Laos a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en faveur du LAOS.

278. MALAISIE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kuala Lumpur pour donner des conseils au gouvernement au sujet de l'évaluation et du choix des soumissions reçues aux fins de l'acquisition de matériel et de services destinés à améliorer le traitement informatisé des demandes de brevet et d'enregistrement de marque et lui fournir une assistance en la matière. La mission était financée au titre du projet national du PNUD.

279. En février aussi, un consultant de l'OMPI ressortissant du ROYAUME-UNI a entamé une mission de quatre semaines à la Division de la propriété intellectuelle, à Kuala Lumpur, pour donner des orientations au sujet de la conduite des procédures d'opposition dans les affaires relatives aux marques, ainsi que pour examiner le règlement d'application de la loi sur les marques, la structure des formulaires et des taxes, et dispenser des conseils en la matière. La mission a été exécutée dans le cadre du projet intéressant ce pays.

280. En février encore, cinq fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'Organisation australienne de la propriété industrielle (AIPO), à Canberra, pour se familiariser avec le traitement informatisé des demandes de brevet et d'enregistrement de marque. Les frais de voyage et de séjour de deux des fonctionnaires malaisiens étaient financés au titre du projet national.

281. En mars, un consultant ALLEMAND de l'OMPI a entamé une mission de quatre semaines à la Division de la propriété intellectuelle pour dispenser aux fonctionnaires de cette division des conseils et une formation en ce qui concerne l'utilisation de la classification internationale des éléments figuratifs des marques instituée par l'Arrangement de Vienne. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

282. En avril, le ministre du commerce intérieur et de la consommation, accompagné d'une délégation, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement de la coopération entre la MALAISIE et l'Organisation. Les entretiens ont porté sur le projet national en cours financé par le PNUD, l'adhésion éventuelle de la MALAISIE aux traités administrés par l'OMPI, le plan du gouvernement pour la création d'un institut de formation en matière de propriété intellectuelle, l'assistance future de l'OMPI pour ce qui est de la modernisation de la législation relative aux dessins et modèles industriels et la promotion de la protection des droits de propriété intellectuelle dans le pays.

283. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour dispenser au personnel de la Division de la propriété intellectuelle une formation à l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI relatif à la classification internationale des brevets, y compris en ce qui concerne ses systèmes de recherche.

284. A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, un consultant de l'OMPI ressortissant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE s'est rendu en mission à Kuala Lumpur, auprès de la division susmentionnée, pour fournir aux examinateurs des marques des conseils et une assistance en matière de classement, d'examen et de recherche. Il a en outre proposé des mesures pour faciliter et accélérer l'instruction des demandes et les procédures connexes. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

285. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD et des séminaires que l'OMPI organisera en MALAISIE dans le futur.

286. En juin également, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur les dessins et modèles industriels.

287. MONGOLIE. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant la loi sur le droit d'auteur récemment adoptée.

288. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une proposition concernant un projet national financé par le PNUD et destiné à améliorer l'administration de la propriété industrielle, et au sujet de la version anglaise révisée de la loi mongole sur les brevets et des observations du Bureau international sur le projet de loi sur les marques.

289. En mai également, à la suite de la visite susmentionnée, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales les observations susmentionnées sur le projet de loi sur les marques.

290. En mai encore, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de diverses questions administratives concernant l'organisation du premier séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins devant avoir lieu à Oulan-Bator en août 1994.

291. PAKISTAN. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'éventuelles activités de coopération pour le développement que l'OMPI pourrait mener afin de moderniser et de renforcer le système national de propriété intellectuelle, ainsi que de l'adhésion éventuelle du Pakistan à certains traités administrés par l'Organisation.

292. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, d'une part, d'une éventuelle assistance de l'Organisation pour ce qui est de la modernisation de l'Office des marques et, d'autre part, de l'adhésion possible du PAKISTAN à la Convention de Paris et au Protocole de Madrid.

293. PHILIPPINES. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Manille, à une audience publique organisée par le Bureau PHILIPPIN des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) et consacrée aux avantages que présente l'adhésion des PHILIPPINES au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Une trentaine de fonctionnaires nationaux et de juristes ont assisté à cette audience.

294. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille pour dispenser aux fonctionnaires nationaux du BPTTT une formation à l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI relatif à la classification internationale des brevets, y compris en ce qui concerne ses systèmes de recherche.

295. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Manille, avec des représentants de l'OEB, du PNUD et de l'Office japonais des brevets, à une réunion de coordination sur le programme d'informatisation du BPTTT, organisée par ce dernier. La participation du fonctionnaire de l'OMPI était financée dans le cadre du programme CE-ANASE sur les brevets et les marques.

296. A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Manille pour informatiser les opérations du BPTTT relatives aux marques et pour étudier la possibilité de mettre au point un prototype de disque compact ROM sur les marques pour les PHILIPPINES. Il a rencontré des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, avec lesquels il a examiné une proposition concernant un projet national de modernisation du système de propriété intellectuelle aux PHILIPPINES, qui serait financé par le PNUD.

297. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération mutuelle.

298. REPUBLIQUE DE COREE. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Berne.

299. En avril, deux consultants JAPONAIS de l'OMPI se sont rendus en mission au siège de l'Office coréen de la propriété industrielle, à Séoul, pour examiner le plan d'informatisation de cet office et dispenser des conseils en la matière.

300. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans la REPUBLIQUE DE COREE, de l'informatisation de l'Office coréen de la propriété industrielle, du PCT et du Centre d'arbitrage de l'OMPI.

301. SINGAPOUR. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à SINGAPOUR où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des travaux préparatoires relatifs au projet de loi sur les brevets et à la mise en oeuvre du PCT.

302. En janvier aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des précisions supplémentaires concernant le projet de loi sur les brevets.

303. En janvier encore, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI a entamé une mission de deux mois à l'Office des marques et des brevets, à SINGAPOUR, pour donner des conseils au gouvernement au sujet de questions liées aux brevets. La mission était financée en partie au moyen d'un fonds fiduciaire établi par l'OMPI avec des contributions du Gouvernement SINGAPOURIEN.

304. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à SINGAPOUR pour examiner avec des fonctionnaires nationaux la question de la création d'une base de données nationale pour la législation sur la propriété intellectuelle, avec l'assistance de l'OMPI, au moyen de sa série de disques compacts ROM IP-LEX qui contiennent les textes des lois et des traités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

305. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à SINGAPOUR où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'une coopération future dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

306. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à SINGAPOUR pour dispenser à des fonctionnaires nationaux une formation à l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI relatif à la classification internationale des brevets, y compris en ce qui concerne ses systèmes de recherche.

307. En avril également et en mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations supplémentaires concernant le projet de loi sur les brevets.

308. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des marques et des brevets, à Singapour, pour évaluer le système informatique de cet office pour les opérations en matière de marques et étudier la possibilité de publier, sur disque compact ROM, les données relatives aux marques. La mission était financée dans le cadre du programme CE-ANASE sur les brevets et les marques.

309. SRI LANKA. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment du projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système de propriété industrielle qu'il est proposé d'exécuter.

310. THAÏLANDE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bangkok, à la première réunion du Comité consultatif thaïlandais du programme national constitué dans le cadre du programme CE-ANASE sur les brevets et les marques.

311. En janvier aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Chiang Mai, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération future entre la THAÏLANDE et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

312. En janvier encore, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une analyse de certaines questions relatives à l'application de la Convention de Berne.

313. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Bangkok, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la situation du droit d'auteur dans le pays et de la possibilité de tenir dans cette ville, plus tard dans l'année, un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Asie.

314. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bangkok pour dispenser au personnel du Département de la propriété intellectuelle une formation à l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI relatif à la classification internationale des brevets, y compris en ce qui concerne ses systèmes de recherche.

315. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions de coopération mutuelle.

316. VIET NAM. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Hanoï, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'Union des associations scientifiques et techniques du VIET NAM (VUSTA) au sujet de la situation de la propriété intellectuelle dans le pays et de la poursuite de la coopération entre le VIET NAM et l'OMPI pour ce qui est de la modernisation de la législation sur les brevets.

317. ROYAUME-UNI. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la collaboration entre l'Office des brevets du Royaume-Uni et l'Organisation en ce qui concerne les activités de coopération pour le développement menées par cette dernière dans les pays d'Asie et du Pacifique.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational

318. PNUD-Projet multinational pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi la mise en oeuvre du projet régional, intitulé "Systèmes de propriété industrielle pour l'innovation et la compétitivité techniques", financé par le PNUD.

319. Système économique latino-américain (SELA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à la quatrième session du Forum pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les politiques de propriété intellectuelle convoquée à Caracas par le Secrétariat permanent du SELA. La session a été suivie par 31 fonctionnaires nationaux ressortissants de 21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

320. Groupe latino-américain (GRULA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion organisée par le Groupe latino-américain, et a fait un exposé sur les activités menées par l'OMPI en matière de coopération au cours des deux dernières années, ainsi que sur les directives concernant les activités futures dans les pays intéressés.

321. Pays andins. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant CHILIEN de l'Organisation ont participé, à Santa Fé de Bogota, à une réunion des offices nationaux de propriété industrielle des pays andins. Ont aussi participé à la réunion des fonctionnaires nationaux de COLOMBIE, d'EQUATEUR, du PEROU et du VENEZUELA, et des fonctionnaires du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC). Les participants ont examiné les secteurs possibles de coopération entre les offices de propriété industrielle des cinq pays andins et entre ces pays et l'OMPI, ainsi qu'un éventuel projet de coopération qui serait financé par la Banque interaméricaine de développement (BID) et exécuté par l'OMPI.

322. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants - l'un ARGENTIN et l'autre VENEZUELIEN - de l'Organisation ont eu des entretiens, à Quito, avec des fonctionnaires de la Cour de justice de l'Accord de Carthagène au sujet d'un programme de cours de formation, qui sera organisé conjointement par l'OMPI et la cour susmentionnée à l'intention des juges des pays andins.

323. MERCOSUR (Marché commun des pays du Cône Sud). En mars, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Groupe du Marché commun du MERCOSUR et avec l'assistance financière du PNUD, une réunion OMPI-MERCOSUR (Marché commun des pays du Cône Sud) d'experts gouvernementaux sur la propriété intellectuelle dans les pays du MERCOSUR, qui s'est tenue au siège du Secrétariat

administratif du MERCOSUR, à Montevideo. La réunion a été suivie par 17 fonctionnaires nationaux des quatre pays du MERCOSUR (ARGENTINE, BRESIL, PARAGUAY et URUGUAY), deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant CHILIEN de l'Organisation. L'OMPI a présenté cinq documents qui avaient été demandés par les quatre pays lors d'une réunion précédente (tenue au siège de l'OMPI, à Genève, en octobre 1993) et qui portaient sur les aspects de la législation sur la propriété industrielle présentant de l'utilité pour l'intégration des pays du MERCOSUR, les aspects de la législation sur le droit d'auteur présentant de l'intérêt pour l'intégration des pays du MERCOSUR, et exposaient des considérations au sujet de la solution de controverses entre Etats et entre particuliers en matière de propriété intellectuelle, une proposition de dispositions juridiques en matière de marques, la situation des offices de propriété industrielle des pays du MERCOSUR. Les débats ont été axés sur ces documents et sur les plans d'action des pays du MERCOSUR dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des législations de ces pays. Il a été demandé à l'OMPI d'établir d'autres documents qui seront présentés à la prochaine réunion de la Commission de la propriété intellectuelle du MERCOSUR sur la propriété intellectuelle, prévue en juin. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

324. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales des pays du MERCOSUR des projets de dispositions relatives à la protection juridique des inventions et des dessins et modèles industriels, et au droit d'auteur, comme le lui avaient demandé les quatre pays au cours de la réunion qui a eu lieu, à Montevideo, en mars.

325. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle du MERCOSUR, qui a eu lieu à Asunción. Ont aussi participé à cette réunion des fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRESIL, du PARAGUAY et de l'URUGUAY. Le fonctionnaire de l'OMPI a présenté les projets de dispositions relatives à la protection juridique des inventions et des dessins et modèles industriels et au droit d'auteur, qui avaient été communiqués au gouvernement plus tôt dans le mois. Les participants ont adopté un programme de travail.

326. Intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la première réunion technique du SIECA sur la propriété industrielle organisée par le Secrétariat permanent du SIECA et tenue au siège de celui-ci, à Guatemala. La réunion a été suivie par les chefs des offices de propriété industrielle et d'autres fonctionnaires nationaux des pays parties à la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques, noms commerciaux et signes ou slogans publicitaires), à savoir le COSTA RICA, EL SALVADOR, le GUATEMALA et le NICARAGUA. Elle avait pour objet d'analyser le projet de révision de la convention susmentionnée. Les délégations des quatre pays ont demandé à l'OMPI de rédiger pour le compte du SIECA des projets de propositions de révision de la convention en vue de leur examen lors de la deuxième réunion technique, qui doit se tenir à la fin du mois de juin à Managua.

327. En mai, le Bureau international a rédigé, à la demande des Etats membres du SIECA, et a envoyé à son secrétariat permanent un projet de protocole modifiant la Convention centraméricaine.

328. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Managua, à la deuxième réunion technique sur la propriété industrielle convoquée par le Secrétariat permanent du SIECA. Les participants ont examiné le projet de protocole modifiant la Convention centraméricaine, qui a été élaboré par l'OMPI.

329. Organisation des Etats des Antilles orientales (OEAO). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation se sont entretenus, à Castries, avec des fonctionnaires du Secrétariat de l'OEAO des activités de coopération futures entre l'OMPI et l'OEAO, et plus particulièrement, d'une part, de la promotion de l'adhésion des Etats membres de l'OEAO à la Convention de Berne et, d'autre part, de l'organisation éventuelle d'un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui devrait se tenir dans le courant du second semestre de l'année.

330. En juin, l'OMPI a communiqué au Secrétariat central de l'OEAO, sur sa demande, un avant-projet d'assistance technique dans le domaine de la propriété industrielle visant à moderniser le système de propriété industrielle des Etats membres de l'OEAO.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national

331. ARGENTINE. En février, l'OMPI a organisé à l'intention de deux fonctionnaires nationaux un voyage d'étude, à Genève, consacré à la protection des appellations d'origine. Dans le cadre de ce même voyage d'étude, l'un des fonctionnaires s'est ensuite rendu à l'Institut national français des appellations d'origine (INAO), à Paris, et l'autre, à l'Institut espagnol des appellations d'origine (INDO), à Madrid.

332. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Buenos Aires pour examiner avec des fonctionnaires nationaux la question de la coopération future entre l'ARGENTINE et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

333. En mai, le président de la Commission de l'industrie du Sénat national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général au sujet du projet de loi sur les brevets examiné par le Sénat et de la protection des appellations d'origine en ARGENTINE.

334. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur la relation entre la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion et la Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, d'une part, et un droit de location des enregistrements sonores et des représentations ou exécutions fixées des oeuvres ainsi matérialisées, d'autre part.

335. BOLIVIE. En février, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à l'Office national de la propriété industrielle, à La Paz, pour donner des conseils à propos de l'informatisation de celui-ci. Cette mission était organisée et financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

336. BRESIL. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Rio de Janeiro pour examiner avec des fonctionnaires nationaux un projet de modernisation et d'informatisation accrue de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) qu'il est proposé d'exécuter en coopération avec l'Organisation. Le projet toucherait aux domaines des brevets, des marques, de l'information technique et du transfert des techniques.

337. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a accompagné deux fonctionnaires nationaux BRESILIENS lors d'un voyage d'étude, à Rockville (Maryland, ETATS-UNIS D'AMERIQUE), au siège de l'American Type Culture Collection (ATCC), autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI en liaison avec la révision de la législation brésilienne sur les brevets et l'éventuelle adhésion du pays au Traité de Budapest.

338. COLOMBIE. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'organisation d'un séminaire de l'OMPI à l'intention des magistrats colombiens, qui doit se tenir en COLOMBIE en 1995, et de l'organisation éventuelle, en collaboration avec le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), d'une réunion sur la reprographie, qui doit aussi se tenir dans le pays en 1995.

339. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santa Fé de Bogota où il s'est entretenu avec des fonctionnaires du Bureau du droit d'auteur et des représentants des milieux colombiens intéressés des activités en matière de droit d'auteur, et plus particulièrement du renforcement du système de gestion collective du droit d'auteur dans le pays.

340. COSTA RICA. A la fin du mois de février et au début du mois de mars, deux consultants de l'OMPI, l'un CHILIEN et l'autre VENEZUELIEN, se sont rendus en mission à San José pour donner des conseils au personnel de l'Office de la propriété intellectuelle et évaluer le fonctionnement des systèmes automatisés déjà installés pour les demandes d'enregistrement et les enregistrements de marque. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

341. CUBA. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à La Havane pour examiner le plan d'informatisation des opérations relatives aux brevets et aux marques de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) et dispenser des conseils en la matière.

342. EQUATEUR. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Quito où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la Société EQUATORIENNE des auteurs d'un programme de coopération à moyen terme entre l'EQUATEUR et l'OMPI, y compris de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement du système de gestion collective du droit d'auteur.

343. EL SALVADOR. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à San Salvador où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de questions liées à la mise en application de la partie de la législation sur la propriété intellectuelle portant sur le droit d'auteur, au système de gestion collective du droit d'auteur, à l'adhésion éventuelle du pays à la Convention de Berne et à l'assistance de l'OMPI en ce qui concerne l'organisation éventuelle d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges salvadoriens.

344. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à San Salvador pour examiner avec des fonctionnaires nationaux, d'une part, les mesures à prendre pour moderniser et renforcer le système national de propriété industrielle, et, d'autre part, la question de l'exécution éventuelle, par l'OMPI, d'un projet national de modernisation de ce système, qui serait financé par un prêt accordé au pays par la Banque interaméricaine de développement (BID).

345. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des propositions concernant le projet de règlement d'exécution de la loi relative à la propriété intellectuelle.

346. HONDURAS. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement de la coopération entre le HONDURAS et l'Organisation.

347. JAMAÏQUE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont examiné avec des fonctionnaires nationaux des questions portant, notamment, sur la création d'une société de gestion collective du droit d'auteur dans le pays, ainsi que sur l'organisation éventuelle d'un séminaire national sur la gestion collective du droit d'auteur.

348. En février, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu en mission à Kingston pour dispenser au personnel du futur organisme de gestion collective une formation à la gestion collective et aux aspects généraux de la protection du droit d'auteur.

349. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des futures activités de coopération, notamment de l'organisation d'un séminaire national, qui se tiendrait à la JAMAÏQUE, en 1995.

350. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la révision de la législation nationale sur les brevets et les marques, ainsi que de la création d'un centre de documentation en matière de brevets.

351. MEXIQUE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Mexico pour examiner avec des fonctionnaires nationaux un éventuel projet national de l'OMPI pour l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) récemment créé.

352. En mai, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), à Mexico, pour donner des conseils au sujet du développement ultérieur des systèmes informatisés. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

353. En mai également, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, trois fonctionnaires de l'IMPI se sont rendus à l'Office européen des brevets (OEB), à La Haye et à Munich, ainsi que dans les offices espagnols chargés de la propriété industrielle et des obtentions végétales, à Madrid, et au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'informer des progrès récents au plan international et des modalités pratiques en matière de protection des inventions biotechnologiques et des obtentions végétales. A l'OMPI, ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation sur le système de dépôt des micro-organismes prévu dans le Traité de Budapest.

354. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi modificatif sur la propriété industrielle.

355. NICARAGUA. En avril, un consultant COSTA-RICIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua pour donner des conseils au gouvernement au sujet de l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur.

356. PANAMA. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Panama pour examiner, notamment, avec des fonctionnaires nationaux la question de l'organisation, par l'OMPI, en collaboration avec l'Assemblée législative du PANAMA et l'assistance de la Société générale des auteurs d'ESPAGNE (SGAE), du premier cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Rome et de Berne, qui devait se tenir dans cette ville en février.

357. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre le PANAMA et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

358. PARAGUAY. En mars, sur la demande du gouvernement, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asunción où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération future entre le PARAGUAY et l'Organisation, y compris au sujet d'un éventuel projet national en matière de propriété intellectuelle qui serait financé par un prêt accordé au pays par la Banque interaméricaine de développement (BID).

359. En mai, à la demande des autorités nationales, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asunción pour discuter avec des fonctionnaires nationaux du projet national susmentionné. Ce projet serait financé au moyen d'un prêt consenti par la Banque interaméricaine de développement (BID) et aurait pour but de moderniser la législation en la matière et de renforcer l'administration de la propriété intellectuelle. Le fonctionnaire de l'OMPI a aussi rencontré des représentants de la BID et du PNUD. A la suite de cette mission, l'OMPI a soumis aux autorités nationales, pour examen, un descriptif préliminaire de projet.

360. PEROU. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Lima, avec des parlementaires péruviens au sujet de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Paris.

361. SAINTE-LUCIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont examiné avec des fonctionnaires nationaux les activités de coopération futures, plus particulièrement la création d'une société de gestion collective du droit d'auteur dans le pays et l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins.

362. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

363. TRINITE-ET-TOBAGO. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont examiné avec des fonctionnaires nationaux des questions portant, notamment, sur la création d'un organisme de gestion collective du droit d'auteur, la tenue de cours de formation et l'organisation éventuelle d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins.

364. En janvier aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi révisé sur les brevets.

365. En février, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour dispenser au personnel du Bureau du droit d'auteur et de l'Organisation du droit d'auteur de Trinité-et-Tobago (COTT) une formation en ce qui concerne les aspects généraux de la protection du droit d'auteur et de la mise en place d'une structure de gestion collective.

366. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions concernant le projet de loi (modificatif) révisé de 1994 sur les marques.

367. En avril, trois fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Port of Spain, avec des fonctionnaires nationaux portant sur les fonctions d'un office récepteur selon le PCT, le projet de loi sur les brevets, la protection des circuits intégrés, des appellations d'origine et des obtentions végétales, ainsi que sur des questions de formation et d'acquisition de matériel de bureau.

368. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de loi révisé de 1994 sur les brevets.

369. URUGUAY. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour donner des conseils au gouvernement au sujet de l'élaboration d'une nouvelle loi sur les marques et autres signes distinctifs. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par la BID.

370. En mars aussi, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle pour donner des conseils au sujet du système informatisé de recherche, de stockage et d'extraction des informations relatives aux marques et pour évaluer le développement de celui-ci. Cette mission était financée au titre du même projet national.

371. VENEZUELA. En mai, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Caracas, pour donner des conseils sur le développement ultérieur des systèmes informatisés mis en place pour les opérations relatives aux marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Appui sectoriel interrégional

372. Durant la période examinée, l'OMPI a mené des activités dans le cadre de deux projets interrégionaux financés par le PNUD et portant, l'un sur les services d'appui sectoriel au niveau interrégional, et l'autre sur l'appui aux administrations de propriété intellectuelle axées sur les services au profit du développement du secteur privé. Ces deux projets servent les intérêts des pays des quatre régions en développement.

Encouragement de l'activité inventive locale et de l'exploitation commerciale des inventions; encouragement de l'activité artistique créatrice locale et de l'exploitation de ses résultats

373. Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

374. En mars, une médaille de l'OMPI a été remise, à Tokyo, à une école japonaise de filles lors de l'exposition du cinquante-deuxième concours d'inventions des écoliers.

375. En mars aussi, une médaille de l'OMPI a été décernée à la Société philippine des inventeurs à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de sa fondation, en reconnaissance des travaux qu'elle mène pour promouvoir l'activité inventive et innovatrice aux PHILIPPINES.

376. Salon international de Genève des inventions et des techniques et produits nouveaux. En avril, le directeur général a participé, à Genève, à la cérémonie d'inauguration de ce salon, lors de laquelle il a décerné la médaille d'or de l'OMPI à la personne qui préside le salon depuis sa création en 1972, pour sa contribution à la promotion de l'activité inventive et de la coopération internationale entre inventeurs. Au cours de ce salon, deux médailles de l'OMPI ont été décernées : celle de la meilleure invention réalisée dans un pays en développement, à un inventeur ressortissant de la REPUBLIQUE DE COREE, et celle de la meilleure invention réalisée par une femme, à une ressortissante de la MALAISIE.

377. En avril également, trois médailles de l'OMPI ont été décernées à des inventeurs à l'occasion de la troisième exposition des inventions et innovations syriennes tenue à Damas, l'une au meilleur inventeur, la deuxième à l'auteur de la meilleure invention et la troisième à la meilleure inventrice.

378. En juin, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la cinquième édition de la Foire annuelle des techniques et du Concours national des inventeurs à Manille, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention et l'autre, l'auteur de la meilleure invention réalisée par un étudiant.

379. En juin aussi, le directeur général a remis, au siège de l'Organisation, à Genève, une médaille de l'OMPI au président de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), en reconnaissance de sa contribution à la promotion de l'activité inventive et à la coopération internationale entre les associations d'inventeurs.

380. Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). En avril, s'est tenu, à Vienne, le sixième Colloque international sur les inventeurs, les inventions et l'information organisé par l'OMPI en collaboration avec l'IFIA et avec le concours de l'Office européen des brevets (OEB). Ce colloque avait pour objet d'examiner le rôle des services d'information en matière de brevets à l'appui des activités créatrices et innovatrices des inventeurs. Le colloque a réuni une centaine de participants

- fonctionnaires nationaux, représentants d'associations d'inventeurs, d'universités, de centres d'innovation, inventeurs, agents de brevets et industriels - venant de 35 pays, d'une organisation intergouvernementale et d'une organisation non gouvernementale, à savoir : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUTRICHE, BOLIVIE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GEORGIE, GHANA, HONGRIE, ITALIE, JAPON, KOWEIT, LITUANIE, MALAISIE, MALAWI, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, QATAR, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, SYRIE, TUNISIE, UKRAINE, VIET NAM, OEB, Confédération internationale des sociétés d'inventeurs et de rationalisateurs (NKOIR). Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de la BULGARIE, de SINGAPOUR et de la SUEDE, deux fonctionnaires de l'Organisation et deux fonctionnaires de l'OEB.

381. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à l'Assemblée générale de l'IFIA.

Enseignement et recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil ou mandataire en propriété intellectuelle; programmes destinés aux législateurs; programmes destinés aux magistrats

382. COSTA RICA. En mars, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'école de la magistrature de la Cour suprême de justice du COSTA RICA et le Centre de formation des magistrats de l'Amérique centrale et du PANAMA, et avec le concours de la Société générale des auteurs d'ESPAGNE (SGAE), un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du PANAMA, qui s'est tenu à San José. Ce séminaire a été suivi par une trentaine de participants venant du secteur judiciaire du COSTA RICA et neuf juges des pays suivants : EL SALVADOR, GUATEMALA, HONDURAS, NICARAGUA, PANAMA. Il a été ouvert par le président de la Cour suprême du COSTA RICA. Les exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de la COLOMBIE, de l'ESPAGNE, du PEROU et du VENEZUELA, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a suivi aussi le séminaire.

383. EQUATEUR. En juin l'OMPI a organisé, en collaboration avec le gouvernement et la Cour suprême de justice de l'EQUATEUR, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges EQUATORIENS, qui s'est tenu à Quito. Ce séminaire a été suivi par 60 juges. Les exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de la COLOMBIE, de l'ESPAGNE, du PEROU et du VENEZUELA, trois fonctionnaires équatoriens et un fonctionnaire de l'Organisation.

384. En juin également, un consultant ARGENTIN de l'OMPI a présenté un exposé sur la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins lors d'un séminaire organisé par la Faculté de droit de l'Université de Quito. Cinquante professeurs et étudiants ont suivi ce séminaire.

385. EGYPTE. En avril, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement EGYPTIEN, des journées d'étude régionales sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle pour les pays arabes, qui ont eu lieu au Caire. Onze fonctionnaires nationaux et professeurs d'université ressortissants des EMIRATS ARABES UNIS, de la JORDANIE, du KOWEIT, du LIBAN, du SOUDAN, de la SYRIE et de la TUNISIE ont suivi ces journées d'étude, ainsi que 70 participants locaux venant des milieux gouvernementaux, universitaires

et juridiques. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'EGYPTE et des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et par un fonctionnaire de l'Organisation.

386. PEROU. En juin, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le gouvernement et la Cour suprême de justice du PEROU, un cours national de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges, qui s'est tenu à Lima. Ce cours a été suivi par 200 juges et procureurs généraux. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de l'ESPAGNE et du VENEZUELA, trois fonctionnaires péruviens et un fonctionnaire de l'Organisation.

387. En juin également, les mêmes quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de l'ESPAGNE et du VENEZUELA et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés sur le droit d'auteur et les droits voisins à la Faculté de droit de l'Université des femmes de Lima (UNIFE), devant le doyen de l'Université, des professeurs et 200 étudiants.

388. En juin encore, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Lima, avec des fonctionnaires de la Cour suprême de la coopération en ce qui concerne le programme de formation à l'intention des juges PERUVIENS dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins.

389. SINGAPOUR. A la fin du mois de janvier et au début du mois de février, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement SINGAPOURIEN, des journées d'étude nationales sur la rédaction des brevets, qui ont eu lieu à Singapour. Ces journées d'étude ont été suivies par 33 participants venant de cabinets juridiques et d'entreprises privées, ainsi que par sept fonctionnaires nationaux. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et du ROYAUME-UNI et par un fonctionnaire de l'Organisation.

390. SURINAME. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paramaribo, à un colloque sur le droit de la propriété intellectuelle organisé par l'Université Anton de Kom du Suriname et la Faculté de droit de l'Université d'Amsterdam.

391. VENEZUELA. En février, l'OMPI a organisé, conjointement avec le Conseil de la magistrature et l'Académie des sciences politiques et sociales du VENEZUELA et avec l'assistance de la SGAE, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire du VENEZUELA, qui s'est tenu à Caracas. Le séminaire a été suivi par une centaine de juges et de fonctionnaires de l'ordre judiciaire du VENEZUELA. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant d'ARGENTINE, de COLOMBIE, d'ESPAGNE et du PEROU, deux ressortissants du VENEZUELA, et un fonctionnaire de l'Organisation.

Acquisition de techniques étrangères mais protégées localement; gestion et exploitation par les entreprises locales de leurs droits de propriété industrielle

392. INDE. En mars, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement INDIEN et la Confédération des industries indiennes, et avec le concours du PNUD, un séminaire régional pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie, qui a eu lieu à New Delhi. Ce séminaire a été suivi par 27 participants qui venaient des

milieux gouvernementaux et du secteur privé du BANGLADESH, du BHOUTAN, de la CHINE, des FIDJI, de l'INDONESIE, de l'IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de la MALAISIE, de la MONGOLIE, des PHILIPPINES, de la REPUBLIQUE DE COREE, de la REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, de SRI LANKA, de la THAILANDE et du VIET NAM, et par 35 participants indiens venant des ministères et départements de l'administration centrale et des gouvernements des Etats, ainsi que de l'industrie et d'institutions de recherche-développement. Le directeur général de l'OMPI a prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture. Au total, 10 exposés portant sur différents aspects de l'information en matière de brevets ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant d'AUSTRALIE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du JAPON, du ROYAUME-UNI et de l'Office européen des brevets (OEB), quatre participants ressortissants de la CHINE, de l'INDE et de la MALAISIE et un fonctionnaire de l'OMPI. Des représentants d'organismes des secteurs public et privé ont fait des démonstrations de recherche en ligne et présenté des disques compacts ROM. Une table ronde sur la création de services d'information en matière de brevets pour soutenir le développement industriel et technique a été organisée à l'occasion de ce séminaire.

393. EMIRATS ARABES UNIS. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Abou Dhabi, à un séminaire sur la propriété intellectuelle comme moyen d'acquérir des techniques et de promouvoir le développement économique, organisé par les autorités des EMIRATS ARABES UNIS.

394. Commission économique pour l'Afrique (CEA). En mai, un fonctionnaire de la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des techniques protégées par des brevets et de celles tombées dans le domaine public, qui pourraient intéresser de petites et moyennes entreprises d'Afrique.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

395. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services sont offerts gratuitement aux pays en développement et portent sur la fourniture des éléments suivants : rapports sur l'état de la technique, renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, exemplaires de documents de brevet particuliers et renseignements sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

396. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1994, 131 rapports de recherche ont été remis aux 21 pays en développement suivants : ALGERIE, ARGENTINE, BANGLADESH, BOTSWANA, CHILI, COTE D'IVOIRE, CUBA, EGYPTE, EL SALVADOR, INDE, INDONESIE, JAMAÏQUE, MALAISIE, MALI, NEPAL, PAKISTAN, PANAMA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, THAILANDE, VIET NAM. Ils ont été établis par l'ALLEMAGNE, l'AUSTRALIE, l'AUTRICHE, la FEDERATION DE RUSSIE, la FRANCE, le JAPON et la SUISSE. Une douzaine de ces rapports portaient sur des inventions liées à l'environnement. Au cours de la même période, 151 demandes de rapport de recherche ont été reçues de 20 pays en développement.

397. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1994, elle a ainsi fourni

1643 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 20 pays en développement suivants : ALGERIE, ARGENTINE, BRESIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EGYPTE, ETHIOPIE, INDE, IRAQ, LIBAN, MALAISIE, MEXIQUE, PEROU, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, THAILANDE, TURQUIE et VIET NAM. Ces exemplaires ont été essentiellement fournis par les offices de propriété industrielle de l'AUSTRALIE, de l'AUTRICHE, de la BELGIQUE, du CANADA, de la CHINE, de l'ESPAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de la FEDERATION DE RUSSIE, de la FRANCE, du JAPON, des PAYS-BAS, du ROYAUME-UNI, de la SUISSE, ainsi que par l'OEB et l'OMPI.

398. Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1994, 21 rapports de recherche et d'examen, établis par l'ALLEMAGNE et le CANADA, ont été envoyés à l'ARIPO.

399. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période considérée dans le présent rapport, 57 rapports de recherche et d'examen ont été fournis par l'AUTRICHE, la FEDERATION DE RUSSIE, la FINLANDE et la SUEDE, et transmis, sur leur demande, aux offices de propriété industrielle de la MALAISIE, du MEXIQUE et de SRI LANKA. A la fin du mois de juin, 132 demandes au titre de l'ICSEI étaient encore en instance auprès des offices de pays donateurs.

400. Le programme mis en oeuvre dans le cadre de l'ICSEI a débuté en décembre 1983. Jusqu'en septembre 1993, les demandes déposées auprès de l'office du pays intéressé par des personnes physiques ou morales de tous les autres pays ainsi que les demandes déposées par des filiales de sociétés étrangères dans des pays en développement ne pouvaient pas être acceptées au titre de ce programme. Cette limitation restreignait exagérément la portée de l'ICSEI, qui vise à aider les offices de propriété industrielle des pays en développement dont la législation prévoit un examen quant au fond. A leur vingt-quatrième série de réunions, tenue à Genève en septembre 1993, les organes directeurs de l'OMPI ont décidé d'élargir la portée du programme en éliminant cette limitation et, en vue d'aider encore davantage les offices de propriété industrielle des pays en développement, en demandant aux offices qui coopèrent au programme de vérifier également si les demandes répondent aux critères classiques, tels que la condition qui veut que la divulgation soit suffisante, l'unité de l'invention et l'application industrielle.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

401. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, le KAZAKHSTAN et TRINITE-ET-TOBAGO en sont devenus membres, portant ainsi le nombre des Etats membres à 113. Au 30 juin 1994, la liste de ces Etats s'établissait comme suit : ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ISRAEL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LESOTHO, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN,

PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVENIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, YUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

402. En juin, le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa seizième session, à Genève.

403. Soixante-treize Etats, membres du Comité permanent, étaient représentés à la session : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BENIN, BRESIL, BURKINA FASO, BURUNDI, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CROATIE, EGYPTE, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, GAMBIE, GHANA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAQ, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, LESOTHO, LIBERIA, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, OUGANDA, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVENIE, SOUDAN, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND, TCHAD, TOGO, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE. La DOMINIQUE était représentée en qualité d'observatrice.

404. Les représentants de six organisations intergouvernementales (PNUD, GATT, BBM, CCE, LEA, OEB) et cinq organisations internationales ou nationales non gouvernementales (AIPPI, ECTA, IFIA, LES-Colombia-Ecuador, MPI) ont aussi participé à la session.

405. La session a été ouverte par un fonctionnaire de l'OMPI, au nom du directeur général de l'Organisation. Il a fait observer que la période qui s'est écoulée depuis la dernière session du Comité permanent, tenue en 1992, a été remplie et active. Les services, les conseils et l'assistance de l'OMPI en matière de coopération pour le développement ont continué à faire l'objet d'un vif intérêt et d'une forte demande de la part des pays en développement, et le Bureau international a déployé tous ses efforts pour y répondre pleinement. Evoquant les ressources dont l'OMPI dispose aux fins de la coopération pour le développement, il a souligné que la tendance préoccupante à la baisse du financement assuré par le PNUD, qui a été observée par le Comité permanent à ses précédentes sessions, s'est malheureusement confirmée, ce qui emporte des conséquences particulièrement graves pour les projets régionaux administrés par l'OMPI. Malgré les efforts concertés et suivis déployés par le Bureau international à tous les niveaux en vue d'élaborer et de présenter des propositions bien étudiées au PNUD, les fonds extrabudgétaires que celui-ci met à la disposition de l'OMPI n'atteignent pas les niveaux attendus. Cette érosion des sources extrabudgétaires de financement des activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle devrait préoccuper le Comité permanent et mérite toute son attention. Compte tenu des possibilités limitées de financement de ses activités de coopération pour le développement par des sources extérieures, l'OMPI a augmenté de près de 30%, par rapport au budget de l'exercice biennal 1992-1993, les crédits affectés au programme de coopération pour le développement dans le budget ordinaire de l'exercice biennal 1994-1995. Le fonctionnaire de l'Organisation a déclaré que l'application, depuis le 1^{er} janvier 1994, du nouveau système de contribution unique de l'OMPI contribue à réduire la charge financière supportée par tous les pays en

développement, et en particulier par les pays les moins avancés (les PMA), du fait de leur appartenance à l'OMPI et de leur adhésion aux traités administrés par l'Organisation. Il a en outre appelé l'attention des délégations sur certaines innovations dans le cadre des activités de coopération pour le développement menées par l'Organisation, et a notamment évoqué la création de l'Académie de l'OMPI, l'octroi de bourses de longue durée en vue d'études universitaires en droit de la propriété intellectuelle, et la mise à la disposition des pays en développement de la technique du disque compact ROM et des produits qui y sont liés.

406. Le comité a élu le bureau de la session en cours, puis examiné et évalué, sur la base d'un document établi par le Bureau international, les activités menées au titre du programme permanent depuis la dernière session du Comité permanent (novembre 1992) et les grandes orientations à donner à ce programme en 1994 et 1995.

407. Les délégations de 57 pays et les représentants de trois organisations intergouvernementales et d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole.

408. La quasi-totalité des délégations ont félicité le Bureau international de l'excellente documentation présentée à la réunion, documentation qui a été jugée complète, équilibrée et claire. Les délégations se sont montrées unanimement favorables à l'orientation, à la portée et à la teneur du programme de coopération pour le développement mis en oeuvre par l'OMPI au cours de la période à l'examen. Il a été estimé que les activités de l'OMPI, qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés dans le programme, répondent aux vœux des pays en développement.

409. De nombreuses délégations de pays en développement ont souligné l'importance qu'elles attachent aux projets financés par le PNUD et exécutés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, et ont instamment demandé que cette coopération technique soit poursuivie et développée. Elles ont toutes déploré la diminution des ressources mises à disposition par le PNUD pour des projets dans le domaine de la propriété industrielle, notamment pour des projets régionaux, jugés particulièrement utiles comme moyen de renforcer l'action menée au niveau national. Le Bureau international a été instamment prié d'intensifier ses démarches auprès du PNUD pour tenter d'obtenir une augmentation des fonds mis à disposition. Dans le même temps, le Bureau international devrait redoubler d'efforts dans la recherche de nouvelles sources de financement, y compris auprès de pays donateurs potentiels. Tout en se déclarant satisfaites des contributions, financières et en nature, des pays donateurs actuels, ces délégations ont exprimé l'espoir qu'ils pourront encore renforcer ces contributions à l'avenir. Les délégations des pays donateurs qui sont intervenues ont donné l'assurance qu'elles continueront de contribuer aux activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, qui sont profitables à tous les intéressés.

410. Plusieurs délégations ont estimé que, bien que les crédits affectés aux activités de coopération pour le développement aient déjà été augmentés dans le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 1994-1995, il conviendrait d'en accroître encore le montant au titre du prochain exercice biennal.

411. Les grandes orientations du programme de coopération pour le développement pour l'exercice biennal 1994-1995 ont été unanimement approuvées, et le désir a été exprimé de voir les activités de coopération

pour le développement poursuivies et intensifiées, notamment dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines, la révision de la législation ou la modernisation et l'informatisation des administrations de propriété industrielle et des systèmes d'information. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent à l'assistance pour la promotion de la coopération régionale et sous-régionale à la demande de groupes de pays.

412. Le Bureau international a pris note des suggestions et demandes formulées en ce qui concerne l'assistance à fournir et les activités à mener par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement d'ici à la fin de l'exercice biennal 1994-1995, et en tiendra compte pour l'organisation des activités futures.

413. Le Comité permanent a instamment demandé au Bureau international de se tenir à la disposition des pays en développement qui souhaitent obtenir des avis et conseils sur la compatibilité de leur législation nationale - en vigueur ou envisagée - dans le domaine de la propriété intellectuelle, non seulement avec les traités administrés par l'OMPI, mais aussi avec d'autres normes et principes internationaux, y compris le récent Accord du GATT sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce). A cet égard, de nombreuses délégations ont indiqué qu'il est nécessaire que l'OMPI fasse des études sur les incidences de cet accord sur les traités qu'elle administre.

414. Le Comité permanent a marqué son accord sur la proposition de tenir, au cours de sa dix-septième session, un symposium sur la mise en oeuvre et la défense des droits de propriété industrielle.

415. En juin, comme il l'avait décidé à sa quinzième session (novembre 1992), le Comité permanent a consacré une partie de sa seizième session à la tenue d'un symposium sur l'utilisation des marques et des appellations d'origine dans la promotion des exportations des pays en développement vers les marchés internationaux. Ce symposium a été suivi par 74 Etats, ainsi que les six organisations intergouvernementales et les cinq organisations internationales ou nationales non gouvernementales qui ont participé à la session du Comité permanent. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et une consultante FRANCAISE de l'Organisation. Ils ont été suivis d'un débat et d'un échange de vues entre les participants.

416. En outre, comme le Comité permanent l'avait décidé à sa dernière session, en 1992, une démonstration des disques compacts ROM produits dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle a été organisée par des fonctionnaires de l'OMPI à l'intention des délégations.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

417. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, la GEORGIE, la MONGOLIE, le NIGERIA et SAINTE-LUCIE en sont devenus membres, portant ainsi le nombre des Etats membres à 103. Au 30 juin 1994, la liste de ces Etats s'établissait comme suit : ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE

D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GAMBIE, GEORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVENIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

418. En mai, le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa onzième session, à Genève.

419. Cinquante-huit Etats, membres du Comité permanent, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BANGLADESH, BELGIQUE, BENIN, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COTE D'IVOIRE, EGYPTE, EMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, GAMBIE, GHANA, GUINEE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, JAMAIQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, MALAWI, MALI, MAROC, MEXIQUE, MONGOLIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, OUGANDA, PAKISTAN, PARAGUAY, PEROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SIERRA LEONE, SUEDE, SUISSE, TCHAD, TOGO, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, ZAIRE, ZAMBIE.

420. Huit Etats étaient représentés par des observateurs : BOSNIE-HERZEGOVINE, EQUATEUR, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, LIBYE, PANAMA, QATAR, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE.

421. Ont aussi participé à la session les observateurs de six organisations intergouvernementales (ACCT, CEC, LEA, OIT, OUA, UNESCO) et de 11 organisations internationales non gouvernementales (ACINPRO, AIH, AIPPI, ALAI, ARTIS GEIE, CISAC, IFPI, IFRRO, LIDC, MPI, UIA).

422. La session a été ouverte, au nom du directeur général de l'OMPI, par un fonctionnaire de l'Organisation, qui a appelé l'attention sur les principaux objectifs du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins, à savoir les activités dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, de l'aménagement d'institutions, de l'application de la législation et de l'adhésion aux conventions internationales pertinentes en matière de droit d'auteur et de droits voisins. Il a évoqué le volume croissant des activités menées depuis la dernière session du Comité permanent, en novembre 1992. Il a fait observer que, depuis lors, neuf pays avaient adhéré à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, ce qui portait à 106 le nombre des Etats parties à cette convention.

423. Le comité a élu le bureau de la session en cours; il a ensuite tenu des discussions au sujet des activités de coopération pour le développement menées durant le second semestre de 1992 et en 1993, ainsi que sur le programme permanent pour la période 1994-1995, qui vise à aider les pays en développement à établir ou à moderniser des systèmes de droit d'auteur et de droits voisins adaptés à leurs objectifs de développement.

424. Les délégations de 49 pays et les observateurs de trois organisations intergouvernementales et de trois organisations internationales non gouvernementales ont pris la parole.

425. Toutes les délégations qui se sont exprimées ont loué la haute qualité du document établi par le Bureau international pour la session et les informations complètes qu'il contient. Des délégations ont proposé que, pour les réunions futures, le document soit établi de manière à rendre compte de la réalisation des activités de coopération en suivant la structure des points pertinents du programme et budget de l'OMPI et en indiquant les objectifs atteints au cours de la période considérée.

426. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées très satisfaites des activités de coopération de l'OMPI en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement et l'application de la législation nationale et régionale ainsi que l'aménagement d'institutions, et elles ont indiqué qu'elles s'associaient pleinement à ces activités.

427. Prenant note des activités envisagées dans l'avenir, plusieurs délégations ont souligné que l'OMPI devait poursuivre et renforcer sa coopération avec les pays en développement en vue de la mise en place d'une infrastructure efficace pour l'application des lois nationales sur le droit d'auteur et les droits voisins.

428. Plusieurs délégations ont offert de maintenir leur coopération au titre de la mise en valeur des ressources humaines et de recevoir des stagiaires, contribuant ainsi au programme de formation de l'OMPI qui a, selon elles, favorisé notablement une meilleure connaissance du droit d'auteur et des droits voisins et de leur rôle dans le développement. Le Comité permanent a accueilli ces offres avec satisfaction.

429. Toutes les délégations qui ont évoqué le programme d'activités de coopération pour le développement pour la période 1994-1995 ont déclaré approuver pleinement ce programme.

430. Le Comité permanent, prenant note avec beaucoup de satisfaction des réunions, séminaires, journées d'étude et congrès qui ont eu lieu à l'échelon national, régional et mondial et ont été organisés ou financés par l'OMPI en 1992 et 1993, a remercié les pays et organisations qui avaient contribué à ces manifestations et qui avaient aussi reçu des stagiaires pendant la période considérée.

431. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de faire en sorte que les activités de coopération pour le développement s'étendent non seulement aux représentants des administrations nationales du droit d'auteur et des organismes de gestion collective intéressés, mais aussi à de nouvelles catégories de personnes telles que les membres des professions judiciaires (magistrats et avocats), les fonctionnaires des administrations chargées de veiller au respect des lois (police, douanes) et des ministères des affaires étrangères et du commerce, ou le personnel diplomatique s'occupant des questions de droit d'auteur et de droits voisins.

432. Plusieurs délégations ont fait référence au travail considérable que l'OMPI accomplit en fournissant aux pays en développement des conseils et une assistance pour la préparation et la mise à jour de leur législation nationale, et pour la mise en place d'organismes nationaux chargés de la gestion collective des droits d'auteur ou le renforcement de ces organismes lorsqu'ils existent déjà.

433. Dans le contexte des mécanismes d'intégration économique régionale comme le Pacte andin et MERCOSUR, des délégations ont exprimé des remerciements à l'OMPI pour l'assistance fournie aux pays en développement afin de faciliter l'harmonisation et le développement de leurs systèmes de droit d'auteur et de droits voisins dans le cadre d'une unification du marché.

434. En conclusion, le président a déclaré que le Comité permanent avait pris note avec satisfaction du contenu du document soumis par le Bureau international et concernant les activités de coopération pour le développement entre juillet 1992 et décembre 1993, et avait approuvé les activités du Bureau international pendant cette période. S'agissant des activités futures, il a aussi noté que le Comité permanent avait exprimé son appui et sa satisfaction à l'égard du document soumis par le Bureau international, et que le secrétariat avait pris note des diverses déclarations des délégations (que les représentants du secrétariat avaient récapitulées et auxquelles ils avaient répondu) sur les nouveaux aspects à ajouter éventuellement aux activités et sur les changements de priorité proposés, ce dont il serait tenu compte, dans la mesure du possible, dans l'exécution du programme pour la période 1994-1995.

435. Comme il l'avait décidé à sa dixième session (novembre 1992), le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a consacré une partie de sa onzième session à un colloque sur le rôle de la protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes dans la promotion de la créativité dans les pays en développement.

436. Ont pris part à ce colloque les 66 Etats, les six organisations intergouvernementales et les 11 organisations non gouvernementales qui ont participé à la onzième session du Comité permanent.

437. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé liminaire sur les travaux de l'Organisation concernant un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes; après cela, un consultant de l'OMPI, représentant la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), a fait un exposé sur le rôle de la protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes dans la promotion de la créativité dans les pays en développement.

438. Cet exposé a été suivi d'un débat, animé par un groupe d'experts comprenant deux consultants de l'OMPI, l'un de SUEDE, l'autre du BURKINA FASO. Au cours de ce débat, les délégations de 10 Etats ainsi que l'observateur d'une organisation intergouvernementale et l'observateur d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole.

439. Durant la discussion, quelques participants d'Afrique occidentale et centrale ont souligné l'importance de la protection des artistes interprètes ou exécutants dans leurs pays, en particulier pour ce qui est des expressions du folklore, qui bien souvent ne sont pas ou ne sont plus protégées par le droit d'auteur proprement dit. Il a été souligné en outre que, dans bien des cas, la création musicale avait favorisé la croissance rapide d'une industrie musicale nationale, au profit des compositeurs, des artistes et des producteurs. Certains participants ont demandé que l'OMPI organise un colloque sur la protection des expressions du folklore, et notamment sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et sur la gestion collective des droits.

440. Le Comité permanent a marqué son accord sur la proposition de tenir, au cours de sa douzième session, un colloque sur les incidences des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Etablissement de normes et de procédures pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle

Objectif

441. L'objectif est de rendre plus efficace la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif en élaborant de nouveaux traités ou en adaptant (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) les relations conventionnelles à l'évolution de la situation, en établissant de nouvelles procédures internationales administrées par l'OMPI ou en donnant des conseils, notamment à l'aide de lois types, aux législateurs nationaux ou régionaux, étant entendu que les dispositions des lois types ont un caractère facultatif et qu'il appartient au législateur de les suivre ou non.
442. En ce qui concerne l'élaboration de traités, les objectifs sont la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, d'un traité qui complétera la Convention de Paris en ce qui concerne les marques, d'un protocole relatif à la Convention de Berne, d'un instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, un traité sur la protection et l'enregistrement international des indications géographiques, ainsi que le règlement de la question de savoir comment certaines organisations internationales qui s'occupent activement de la protection de la propriété intellectuelle pourraient acquérir à l'égard des traités administrés par l'OMPI un statut identique ou similaire à celui des Etats.
443. En ce qui concerne les conseils aux législateurs, l'objectif est que des lois types soient élaborées et publiées dans les domaines où cela semble particulièrement urgent. Il est proposé de rédiger de nouvelles lois types, d'une part sur les brevets (compte dûment tenu du Traité sur le droit des brevets) et d'autre part sur certains droits voisins. Un autre objectif est l'élaboration de principes directeurs relatifs à certains procédés électroniques en rapport avec les oeuvres, les enregistrements et les émissions de radiodiffusion.
444. En ce qui concerne les nouvelles procédures internationales qui seraient administrées par l'OMPI, il est proposé d'établir de telles procédures pour la numérotation volontaire des oeuvres littéraires et artistiques et pour le règlement extrajudiciaire des litiges entre particuliers.

ActivitésTraité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

445. Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a tenu sa sixième session, à Genève, du 21 au 25 février.

446. Les 68 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après ont participé à la session en qualité de membres : ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELARUS, BELGIQUE, BRESIL, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, GUINEE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIAIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ITALIE, JAPON, KENYA, LETTONIE, LIBYE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MAROC, MEXIQUE, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAKISTAN, PANAMA, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND, SYRIE, THAILANDE, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VIET NAM, ZAMBIE et la Commission des Communautés européennes.

447. Des représentants de trois organisations intergouvernementales (GATT, OAPI, OEB) et de deux organisations non gouvernementales (AIPPI, ALAI) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

448. Le comité a examiné les dispositions du "Projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle" (document SD/CE/VI/2) et du "Projet de règlement d'exécution du traité" (document SD/CE/VI/3). Le projet de traité prévoit un système de règlement des différends comprenant le recours à des consultations et la mise en oeuvre d'une procédure devant un groupe spécial. Il prévoit aussi une procédure facultative de soumission des différends aux bons offices, à la conciliation ou à la médiation, ou encore à l'arbitrage. Le comité a aussi examiné une proposition présentée par la délégation des Communautés européennes concernant le statut des organisations régionales d'intégration économique et des organisations intergouvernementales dans le cadre du traité, ainsi qu'une proposition présentée par le Gouvernement NEERLANDAIS concernant la soumission obligatoire des différends soit à l'arbitrage, soit à la Cour internationale de justice.

449. Compte tenu du fait qu'un certain nombre de points abordés dans le projet de traité et dans le projet de règlement d'exécution requièrent un complément d'examen, en particulier la question des relations entre le système de règlement des différends qu'établirait le traité envisagé et d'autres systèmes de règlement des différends, y compris celui qui doit être mis en place à la suite des négociations de l'Uruguay Round du GATT, le comité a été d'avis qu'une autre session du comité d'experts devra être convoquée.

450. Les organes directeurs prendront une décision à ce sujet lorsqu'ils se réuniront en septembre 1994.

451. La deuxième partie de la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle s'est tenue à Genève, du 23 au 25 février (la première partie s'était tenue en mai 1993). Les Etats qui étaient représentés au comité d'experts l'étaient aussi à la session, à l'exception de l'Arménie, du Bélarus et de la Pologne. Des représentants de l'OAPI, de la Commission des Communautés européennes et de l'OEB ont participé à la session en qualité d'observateurs.

452. La réunion préparatoire a examiné et approuvé les dispositions du projet de texte du règlement intérieur proposé de la conférence diplomatique (document SD/PM/4) qui n'avaient pas été adoptées lors de la première partie de sa session et a approuvé dans son ensemble le texte du règlement intérieur proposé.

Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")

453. Au titre de la préparation de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques, qui se tiendra du 10 au 28 octobre à Genève, un document d'information intitulé "Historique du traité proposé pour le droit des marques" (document TLT/DC/INF/2) a été envoyé en mai, en anglais et en français, aux offices de la propriété industrielle et aux Ministères des affaires étrangères des Etats membres de l'OMPI et de l'Union de Paris, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à la conférence.

Protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques

454. L'Assemblée de l'Union de Berne a décidé, à sa session d'avril, que le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne devra être convoqué en vue de la tenue de sa quatrième session du 5 au 9 décembre 1994.

Instrument sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes

455. L'Assemblée de l'Union de Berne a décidé, à sa session d'avril, que le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes devra être convoqué en vue de la tenue de sa troisième session du 12 au 16 décembre 1994.

Enregistrement international des indications géographiques

456. Après les symposiums tenus à Bordeaux et à Santenay (FRANCE), en 1988 et 1989, à Wiesbaden (ALLEMAGNE), en 1991, et à Funchal (Madère, PORTUGAL), en 1993, un cinquième symposium international sur la protection internationale des indications géographiques devrait se tenir à Melbourne (AUSTRALIE) en

avril 1995. Il traitera notamment de la coexistence de la protection par les marques et de la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications géographiques) aux niveaux national, régional et international.

Systeme facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes

457. Une réunion de consultation sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes s'est tenue, sur convocation de l'OMPI, les 14 et 15 février 1994, à Genève.

458. Des représentants des 16 organisations non gouvernementales ci-après ont participé la réunion : APP, AGICOA, AIDAA, ASCAP, BSA, CIEM, CISAC, FERA, FIA, FIAPF, FIM, IFPI, IFRRO, NMPA, SPA, UIE.

459. La réunion de consultation avait plus particulièrement pour objectif d'examiner les raisons motivant la création d'un système international d'identification numérique et les buts d'un tel système, de recenser les projets pertinents aux niveaux régional et national et les systèmes d'identification numérique existants ou proposés, et de donner aux représentants des organisations non gouvernementales intéressées l'occasion d'exprimer leurs vues sur les catégories d'oeuvres et les phonogrammes, le cas échéant, qui devraient être visés par un système d'identification numérique, les éléments dont devraient être composés les numéros d'identification possibles, et les principales caractéristiques juridiques et pratiques de l'application d'un éventuel système d'identification numérique.

460. De l'avis général, une plus grande harmonie est nécessaire et un système mondial, englobant plusieurs sous-systèmes nouveaux et existants, serait utile. Plusieurs intervenants ont dit que les participants ont tous vivement intérêt à trouver une solution aux problèmes actuels que pose l'existence d'une multitude de numéros, afin d'assurer le suivi adéquat de l'utilisation des oeuvres partout dans le monde. Un tel système mondial devrait être décentralisé et s'appliquer seulement à des catégories particulières d'oeuvres littéraires et artistiques et aux phonogrammes. De nombreux participants ont émis l'avis qu'un office coordonnateur central devrait aussi être créé afin a) de garantir l'accès aux informations disponibles dans le monde entier grâce à la création d'une base de données mondiale contenant des informations fondamentales, et b) d'assurer l'application de procédures d'enregistrement ou d'identification uniformes et sûres.

461. La réunion de consultation a débouché sur la création de quatre groupes de travail formés de représentants d'organisations non gouvernementales qui traiteront de questions déterminées relatives aux oeuvres musicales et aux phonogrammes, aux programmes d'ordinateur, aux oeuvres imprimées et aux oeuvres audiovisuelles :

- le Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les oeuvres musicales et les phonogrammes, qui s'est réuni à Londres, le 20 avril; sur l'invitation de ce groupe de travail, un groupe de travail non officiel sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les supports numériques s'est réuni à Genève le 24 mai;

- le Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les programmes d'ordinateur, qui s'est réuni à Genève le 25 avril;

- le Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les oeuvres imprimées, qui s'est réuni à Helsinki le 9 juin; et

- le Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les oeuvres audiovisuelles, qui s'est réuni à Genève le 27 juin.

462. Dans tous les groupes de travail, à l'exception de celui qui traite des programmes d'ordinateur, l'immense majorité des participants s'est prononcée pour la poursuite des débats. L'industrie de la musique, qui est "numérique" depuis plusieurs années déjà, a déjà atteint un stade avancé dans l'utilisation du code ISRC (code international normalisé des enregistrements), qui pourrait servir de base à d'autres catégories de titulaires de droits (compositeurs, éditeurs de musique et artistes interprètes ou exécutants). Le Groupe de travail sur les oeuvres imprimées a convenu que les numéros existants, qui identifient seulement la présentation matérielle de l'oeuvre (numéro international normalisé des livres (ISBN) et numéro international normalisé des publications en série (ISSN)) sont insuffisants à l'ère du numérique. Cependant, étant donné qu'ils sont largement utilisés et bien connus, ils devraient, dans l'idéal, être intégrés dans tout nouveau système. Pour les oeuvres imprimées et audiovisuelles, comme pour la musique, il faut tenir compte de l'identification d'éléments simples des oeuvres qui sont susceptibles d'être réutilisés dans des produits multimédias. Par conséquent, tout nouveau système devrait tendre à résoudre ce problème, peut-être en permettant l'identification de chaque vue (pour les films) ou d'"ensembles d'octets". Dans tous les groupes de travail, une forte majorité des participants estiment que les "acteurs" (c'est-à-dire les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs et les utilisateurs) doivent pouvoir être identifiés par un code unique, ce qui faciliterait la gestion des droits, notamment en supprimant les fautes d'orthographe, le problème des homonymes et les difficultés de traduction.

Services facultatifs pour la résolution des litiges entre particuliers dans le domaine de la propriété intellectuelle

463. Les 3 et 4 mars s'est tenu, à Genève, un Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI et l'Association américaine d'arbitrage (AAA).

464. Ce colloque a réuni 250 personnes, représentant 33 pays (ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUTRICHE, BULGARIE, CHILI, CHINE, CROATIE, EGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GUATEMALA, HONGRIE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, KENYA, LITUANIE, MAROC, MEXIQUE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUISSE, TUNISIE, TURQUIE), sept organisations intergouvernementales (ONU, GATT, Commission des Communautés européennes, LEA, OEB, OMM, ASE) et 32 organisations non gouvernementales (AALCC, AGICOA, AIM, AIPPI, APP, APRAM, ASIPI, ASSINSEL, ATRIP, BIEM, CEIPI, Chambre fédérale des conseils en brevets, CI Arb, CISAC, CNIPA, ECACC, ECTA, EPI, FIAPF, FICPI, FIS, IFCLA, IFIA, IFPI, IIT, ISO, LESI, LIDC, LITCA, MPI, UIA, UIE). En outre, 133 personnes ressortissantes des pays et du territoire suivants ont participé au colloque à titre privé : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL,

ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LETTONIE, NIGERIA, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SUEDE, SUISSE, TUNISIE, TURQUIE, YOUGOSLAVIE, HONG KONG.

465. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par le directeur général de l'OMPI et par le président de l'AAA. Le directeur général, en présentant les activités entreprises par l'OMPI pour mettre sur pied le centre d'arbitrage, a souligné que l'Organisation était particulièrement bien placée pour contribuer à la solution des litiges internationaux de propriété intellectuelle. M. Coulson a indiqué que l'AAA apportait son soutien à la création du centre.

466. Le colloque s'est déroulé en quatre parties. Dans un premier temps, il a été donné un aperçu de l'arbitrage, de la médiation, de la procédure appelée MEDALOA (MEDIATION AND LAST OFFER ARBITRATION) [médiation et arbitrage sur la base de la dernière offre], des mini-procès simulés et d'autres procédures, ainsi que de l'AAA et d'autres institutions d'arbitrage dans le monde.

467. La deuxième partie du colloque a été consacrée à des exposés sur les différents aspects de la procédure arbitrale, présentés par 15 consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du JAPON, des PAYS-BAS, de SUISSE, de l'AAA, de l'ASA, de la CCI et du CI Arb et par un fonctionnaire de l'OMPI. Les questions relatives à l'arbitrabilité ont été abordées, notamment l'importance que revêt la question de l'arbitrabilité, les étapes de la procédure auxquelles elle se pose et la façon dont elle est réglée en ce qui concerne les litiges de propriété intellectuelle, notamment en SUISSE, où la tendance juridique est d'admettre l'arbitrabilité de tous les aspects de ce genre de litiges. Les attitudes concernant l'arbitrabilité des litiges de propriété intellectuelle aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE ont été examinées en détail, en particulier sous l'angle de la législation antitrust. La question de l'arbitrabilité des litiges de propriété intellectuelle en ALLEMAGNE a aussi été traitée. La question essentielle de la rédaction des clauses compromissoires a fait l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de laquelle ont été évoqués le choix entre arbitrage institutionnel et arbitrage ad hoc, les contrôles préalables à la rédaction des clauses compromissoires, les contrôles en cours de rédaction et les clauses types. La question du choix des arbitres a été présentée dans un exposé qui a mis en lumière l'importance capitale des arbitres et analysé les questions relatives au nombre des arbitres, aux modes de sélection ainsi qu'aux compétences et qualités requises des arbitres. Les particularités des litiges de propriété intellectuelle et l'application à ces litiges de l'arbitrage et d'autres procédures de règlement des différends ont été examinées. L'administration des procédures d'arbitrage a été décrite, et les différentes manières dont les institutions arbitrales peuvent faciliter l'ouverture et le déroulement des procédures ont été indiquées. Un large éventail de problèmes et de questions pouvant se poser au cours d'une procédure d'arbitrage a été présenté du point de vue de l'arbitre. Enfin, les sentences arbitrales et leur exécution à la lumière de la Convention de New York, les voies de recours dans les affaires de propriété intellectuelle et les mesures conservatoires ont été analysées.

468. La troisième partie du colloque portait sur la médiation, qui a fait l'objet de trois exposés consacrés, le premier, à la procédure de médiation et à une analyse du rôle du médiateur, des conseils et des représentants des parties, ainsi qu'à la manière dont la procédure de médiation est envisagée dans le projet de règlement du Centre d'arbitrage de l'OMPI; le deuxième, à la pratique de la conciliation au JAPON et aux chances de succès de la médiation dans le cadre de transactions internationales; le troisième, à la pratique de la médiation aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE ainsi qu'aux avantages de la médiation et au rôle des avocats dans le cadre de cette procédure.

469. Le Centre d'arbitrage de l'OMPI et ses services ont été présentés dans la dernière partie du colloque par un fonctionnaire de l'OMPI qui a exposé les particularités des litiges de propriété intellectuelle et l'intérêt de l'arbitrage et d'autres procédures de règlement des différends compte tenu de ces particularités, et qui a parlé des procédures et services qui seront proposés par le Centre d'arbitrage de l'OMPI et des listes de médiateurs et d'arbitres que le centre s'emploie à établir.

470. En avril, puis en mai, un groupe d'experts s'est réuni au siège de l'OMPI afin d'examiner et de réviser les projets de règlements d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de médiation de l'OMPI, ainsi que le projet de clauses contractuelles types relatives à la soumission des litiges au Centre d'arbitrage de l'OMPI.

471. Les délibérations du groupe d'experts ont eu lieu sur la base des projets de règlements d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de médiation de l'OMPI (documents ARB/DR/1, 2 et 3), qui avaient été établis en octobre 1993 à la lumière de la dernière réunion d'un groupe de travail composé de représentants d'organisations non gouvernementales, réunion tenue en juin 1993. Ces projets avaient été distribués, pour observations, à des organisations non gouvernementales, des entreprises et des praticiens opérant dans les domaines de l'arbitrage ou de la propriété intellectuelle. Le groupe d'experts a réexaminé les projets en tenant compte des observations qui avaient été communiquées par ces parties, ainsi que des règles appliquées par d'autres institutions d'arbitrage et de l'évolution de l'arbitrage commercial international.

472. A la suite de la deuxième réunion du groupe d'experts, qui s'est tenue en mai, des projets révisés des règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI ont été établis (documents ARB/DR/2 Rev. et 3 Rev.). Ces projets révisés ont été distribués en juillet 1994, pour observations finales, à des organisations non gouvernementales, des entreprises et des personnes intéressées opérant dans les domaines de la propriété intellectuelle ou de l'arbitrage.

473. En sus des projets révisés des règlements, des projets révisés de clauses types d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI (document ARB/DR/4) ont été établis après la deuxième réunion du groupe d'experts. Ces projets révisés ont également été distribués en juillet 1994 aux mêmes parties intéressées pour observations.

474. Une réunion finale du groupe d'experts sera convoquée au siège de l'OMPI, à Genève, en août, en vue de mettre au point les projets de règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, ainsi que les projets de clauses types, compte tenu de toutes les observations communiquées par les parties intéressées. Par ailleurs, le groupe d'experts mettra au point le projet de règlement de médiation de l'OMPI et le projet de clause type qui lui est associé.

475. Une fois mis au point, ces projets seront soumis au Conseil d'arbitrage de l'OMPI, pour avis, en septembre. Ensuite, les règlements entreront vraisemblablement en vigueur en octobre, date à laquelle on compte que le Centre d'arbitrage de l'OMPI commencera à fonctionner.

Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes

Objectif

476. L'objectif est de faire prendre conscience de certaines questions actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle qui ne semblent pas avoir trouvé, dans la plupart des pays, de solution satisfaisante.

Activités

Concurrence déloyale

477. L'étude du Bureau international sur la protection contre la concurrence déloyale, qui comprend une analyse de la situation mondiale actuelle, a été publiée en anglais, en avril. Elle sera publiée en français, en espagnol et en russe pendant le second semestre de 1994. Cette étude traite de la nécessité et du fondement juridique d'une protection contre la concurrence déloyale aux niveaux international et national, donne des définitions détaillées des actes de concurrence déloyale et décrit les systèmes existants en matière de sanction de la concurrence déloyale (sanctions civiles, pénales et administratives). Les textes législatifs compilés pour l'élaboration de l'étude sont énumérés dans son annexe.

Franchisage

478. Le Guide du franchisage à l'intention des pays en développement établi par le Bureau international, sera publié en anglais, en français et en espagnol pendant le second semestre de 1994. Outre une explication de ce qu'il faut entendre par "franchisage" et un exemple de contrat de franchise, ce guide contient une comparaison entre le contrat de fourniture, le contrat de licence et le contrat de franchise, une explication des différents types de franchise, la description d'une licence de propriété intellectuelle - élément essentiel d'un contrat de franchise - et les dispositions types d'un contrat de franchise ainsi que la réglementation concernant ces contrats.

Exploitation commerciale de personnages

479. Le rapport intitulé "Character Merchandising", établi par le Bureau international sur la base d'études réalisées au sujet de la situation mondiale concernant les textes législatifs applicables en matière de "marchandisage de personnages" (c'est-à-dire l'utilisation du nom, de l'image, de la voix et des propos d'un personnage réel ou fictif pour promouvoir la vente et l'utilisation de certains produits ou services), a été publié en anglais en novembre 1993. Ce rapport donne des définitions de "personnages" et d'"exploitation commerciale de personnages", décrit les sources et utilisation première ou principale des personnages, présente un historique de l'exploitation commerciale de personnages et énumère les types d'exploitation en la matière. Il décrit en outre les formes licites d'exploitation commerciale d'un personnage, y compris les droits sur un personnage et la titularité de ces droits, les formes de protection juridique (par le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les marques ou la concurrence déloyale), l'étendue de la protection et les moyens d'action et sanctions pour

la défense des droits (sanctions civiles, pénales et administratives). L'annexe I du rapport contient une description de la législation et de la pratique dans un certain nombre de pays, et l'annexe II la liste des textes législatifs compilés pour l'élaboration du rapport.

480. Le rapport a été diffusé aux gouvernements et aux organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Un texte révisé sera envoyé, pour observations, pendant le second semestre de 1994 aux administrations de la propriété industrielle et du droit d'auteur des pays dont la législation est analysée. Ces observations seront prises en compte dans la version finale révisée qui devrait être imprimée à la fin de 1994.

Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins

481. Du 1^{er} au 3 juin, s'est tenu dans la nouvelle aile du Louvre, à Paris, un Colloque mondial sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins, intitulé "La propriété la plus sacrée face aux défis du commerce et de la technologie". Le colloque a été ouvert par le directeur général de l'OMPI et par le ministre FRANCAIS de la culture et de la francophonie. Il a réuni 540 participants venant de 66 pays et d'un territoire. Il s'agissait de fonctionnaires nationaux, de magistrats, d'universitaires, de représentants de différentes organisations et associations pour la protection du droit d'auteur et des droits voisins, et de personnes participant au colloque à titre privé.

482. Les intervenants ont analysé de façon approfondie les questions suivantes : la nécessité ou non de revoir les notions fondamentales du droit d'auteur et des droits voisins (telles que la définition des notions d'oeuvre, d'originalité et d'auteur) face aux nouvelles techniques; les enjeux des techniques numériques pour la production et la diffusion des oeuvres; la manière de protéger le droit d'auteur et les droits voisins et de les gérer à l'ère du numérique et, enfin, les changements structurels à apporter, le cas échéant, au système international de protection du droit d'auteur.

483. De nombreux orateurs ont souligné la capacité des systèmes internationaux de droit d'auteur et de droits voisins à s'adapter à l'évolution technique. Pendant longtemps, en effet, ces systèmes ont pu être modernisés en grande partie grâce aux travaux menés par des comités d'experts se réunissant sous l'égide de l'OMPI, qui ont étudié toutes les questions importantes, de la radiodiffusion par satellite à la piraterie en passant par la protection des programmes d'ordinateur et des bases de données et la reprographie. Des dispositions types ont également été examinées au cours d'une période dite de "développement orienté".

484. Toutefois, de l'avis de plusieurs gouvernements, de nouvelles règles étaient nécessaires pour mettre en place un cadre multilatéral dans lequel inscrire les "nouveaux" droits, comme le droit de location, de même que des mesures relatives à la défense des droits. Les travaux dans ce domaine ont commencé à la fin des années 80 dans diverses enceintes. Depuis lors, il est apparu clairement que la révolution numérique exigera non seulement la création de nouveaux droits (par exemple, pour les systèmes de messagerie numérique tels que la vidéo à la demande) mais aussi un réexamen plus approfondi des droits existants, dont certains pourraient revêtir une importance sans précédent dans des cas déterminés, et d'autres être progressivement abandonnés.

485. Ces questions ont été abordées au travers d'une série d'exposés, présentés par d'éminents experts et suivis de débats. Les différentes séances ont été animées par : M. Arpad Bogisch (directeur général de l'OMPI), M. Paul Florenson (sous-directeur des affaires juridiques de la Direction de l'administration générale du Ministère de l'éducation nationale et de la culture, Paris), M. Henry Olsson (conseiller spécial du gouvernement au Ministère de la justice, Stockholm), M. Paul Vandoren (chef de l'unité XV, E4, de la Commission européenne, Bruxelles) et M. Bruce A. Lehman (sous-secrétaire d'Etat au commerce et commissaire des brevets et des marques, Washington).

486. Les exposés ci-après ont été présentés par 18 consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, de BELGIQUE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de FINLANDE, de FRANCE, de GRECE, de HONGRIE, du JAPON, du ROYAUME-UNI, de la FERA et du MPI, et par un fonctionnaire de l'OMPI : la modernisation du droit d'auteur : considérations juridiques, culturelles et économiques; la qualité d'auteur et les nouvelles technologies du point de vue des traditions du droit civil; la qualité d'auteur et les nouvelles technologies du point de vue des traditions de la common law; les notions d'oeuvre, d'originalité et de droits voisins du point de vue des traditions du droit civil; les notions d'oeuvre, d'originalité et de droits voisins du point de vue des traditions de la common law; l'industrie de l'audiovisuel : défis économiques et juridiques; l'industrie du disque, première industrie culturelle totalement exposée à l'impact des techniques numériques; ordinateurs, techniques numériques et droit d'auteur; l'édition à l'ère du numérique; l'incidence des nouvelles technologies sur la protection et la gestion collective des droits d'auteurs; l'incidence des nouvelles technologies sur la protection et la gestion collective des droits des artistes interprètes; la reprographie, la reproduction électronique, la messagerie électronique et l'exercice du droit d'auteur; l'utilisation de l'informatique pour résoudre les problèmes soulevés par l'informatique dans le domaine du droit d'auteur; la protection des droits des créateurs d'oeuvres audiovisuelles; les nouvelles technologies et le droit d'auteur : besoin de changement, besoin de continuité; examen des frontières du droit d'auteur; le droit d'auteur et le droit international privé face à la diffusion internationale des oeuvres; l'harmonisation du droit d'auteur au sein de l'Union européenne; copyright et droit d'auteur au XXI^e siècle.

487. Un recueil contenant le texte de tous les exposés présentés lors du colloque sera publié plus tard dans l'année.

Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde

Objectif

488. L'objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

Activités

Revues et autres publications

489. Les revues La Propriété industrielle et Industrial Property ainsi que Le Droit d'auteur et Copyright ont continué de paraître chaque mois. Les revues en espagnol Derecho de Autor et Propiedad Industrial ont continué de paraître tous les deux mois. Environ 5200 exemplaires de ces revues sont distribués dans les trois langues, sur abonnement ou gratuitement. Pour des renseignements sur les revues publiées dans le cadre des systèmes d'enregistrement administrés par le Bureau international, voir plus loin la troisième partie intitulée "Activités d'enregistrement".

490. Pendant la période examinée, des études ont été effectuées sur la fusion des revues La Propriété industrielle et Le Droit d'auteur qui prendra effet en janvier 1995.

491. Collection des lois et traités de propriété intellectuelle. L'OMPI a continué de tenir à jour sa collection de textes des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle de tous les pays et des traités touchant à la propriété intellectuelle, à la fois dans leur langue d'origine et en traductions française et anglaise. Les textes les plus importants ont été publiés dans les revues La Propriété industrielle, Industrial Property, Le Droit d'auteur et Copyright.

492. IP-LEX. Le premier des disques compacts ROM de la collection IP-LEX, contenant le texte de traités internationaux et de législations régionales et nationales du domaine de la propriété intellectuelle, ainsi qu'un fichier "Traité et législation", un fichier "Etat des ratifications" et un fichier "Glossaire", fourni avec un logiciel de recherche permettant l'affichage simultané à l'écran des textes en deux langues, en français et en anglais et, le cas échéant, en espagnol, est sorti en avril 1994.

493. Des publications spéciales contenant le compte rendu de certains colloques ou séminaires, en particulier ceux qui intéressent les pays en développement, de même que des guides et manuels, ont aussi été publiés au cours de l'année.

494. Une nouvelle édition (1994) de la brochure OMPI-Informations générales a été publiée en mars en anglais, en mai en français, en chinois, en espagnol et en portugais, et en juin en allemand et en russe.

495. Statistiques de propriété industrielle. La partie I (Brevets, modèles d'utilité) de la Publication B (IP/STAT/1992/B), une compilation complète établie par ordinateur des statistiques de propriété industrielle (1992) fondée sur les renseignements fournis par les offices de propriété industrielle est parue en juin.

496. Des listes annotées de certaines réunions à venir de l'OMPI ainsi que des listes bibliographiques bimensuelles d'ouvrages nouvellement acquis par la Bibliothèque de l'OMPI ont aussi été publiées régulièrement. On trouvera à l'annexe C les publications de l'OMPI parues pendant la période examinée. Les revues publiées dans le cadre des activités d'enregistrement sont mentionnées au titre des activités correspondantes.

497. Les périodiques et revues de l'Organisation sont envoyés aux Etats parties aux traités administrés par l'OMPI, à titre officiel et sur la base des dispositions des traités correspondants et de leur règlement d'exécution. Les périodiques de l'OMPI sont aussi envoyés aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales intéressées, et ils sont vendus dans le cadre d'abonnements à des milieux et personnes intéressés, par exemple, à des sociétés de droit d'auteur, à des agents de propriété industrielle et à des personnes du secteur privé intéressées. Des publications de l'OMPI sont envoyées gratuitement à certaines institutions et à certains fonctionnaires de pays en développement. L'OMPI vend et diffuse aussi plusieurs manuels et guides faisant l'objet de services de mise à jour, comme le Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle et la publication PCT-Guide du déposant.

498. La vente des revues et des publications de l'OMPI, y compris les brochures du PCT, constitue une source importante de revenus pour l'Organisation.

Information

499. Pendant la première moitié de l'année, des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI - notamment des groupes de fonctionnaires nationaux, de diplomates, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays. De la documentation sur l'OMPI présentant un intérêt général ou particulier a été fournie, sur demande, à des membres d'organisations et d'institutions publiques et spécialisées.

500. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont accordé des entrevues à des correspondants de journaux, de revues, de chaînes de télévision et de stations de radio, le plus souvent à l'occasion de réunions organisées par l'OMPI ou dans le cadre de missions dans différents pays.

501. Des études sont en cours en vue d'élaborer un nouveau produit d'information multimédia sur l'OMPI et ses activités. Destiné au grand public, il sera disponible, dans un premier temps, sur disquette.

Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle

Objectif

502. L'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à la documentation et à l'information concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des documents, les supports de documents, l'indexation et le classement des documents de brevet pour faciliter la restitution de leur contenu, la détermination de l'état de la technique et la recherche aux fins de l'examen des brevets. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

Activités

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

503. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) comprend les Etats membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres, les Etats membres de l'Union du PCT et ceux de l'Union de l'IPC. Les organisations intergouvernementales ci-après en sont également membres : ARIPO, BBDM, BBM, OAPI et OEB.

504. Pendant la première moitié de l'année, l'ARMENIE, la BOLIVIE, l'ESTONIE, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la GEORGIE, le KIRGHIZISTAN, le LIBERIA, la LITUANIE, le SWAZILAND et le TADJIKISTAN sont devenus membres du PCIPI, ce qui porte le nombre des membres du comité, au 30 juin, à 103 : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BOLIVIE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE (à partir du 24 août), ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GEORGIE, GHANA, GRECE, GUINEE, HONDURAS, HONGRIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, KAZAKHSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBERIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE (depuis le 5 juillet), LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND (à partir du 20 septembre), TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAMBIE, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

505. Au 30 juin, les cinq Etats suivants avaient le statut d'observateur au sein du PCIPI : COLOMBIE, INDE, PEROU, TURQUIE, YEMEN. Quatre organisations internationales (Commission des Communautés européennes, FICPI, FID, PDG) et l'éditeur de la revue "World Patent Information" (WPI) ont également un statut d'observateur au sein du PCIPI.

506. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) a tenu sa douzième session, à Genève, du 18 au 22 avril. Vingt-six membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BELARUS, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, BBM, OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

507. Le groupe de travail a achevé la révision des normes suivantes de l'OMPI : ST.3 (Code normalisé à deux lettres recommandé pour la représentation des Etats, d'autres entités et d'organisations intergouvernementales); ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques figurant sur les documents de brevet ou s'y rapportant); ST.60 (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques); ST.80 (Recommandation concernant les données bibliographiques relatives aux dessins et modèles industriels); ST.14 (Recommandation sur l'indication des références citées dans les documents de brevet). Il a convenu de recommander l'adoption de ces normes au Comité exécutif de coordination du PCIPI.

508. Une étude concernant la délivrance et la publication des certificats complémentaires de protection (CCP) pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalents a également été approuvée et recommandée pour adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI. Ce comité a adopté cette étude à sa session de mai.

509. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI qui devra donner des conseils aux offices de propriété industrielle au sujet des supports de données à utiliser pour les échanges bilatéraux de documents de brevet. Il a aussi approuvé la création de nouvelles entrées et des modifications à apporter au "Glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle".

510. Enfin, le groupe de travail a poursuivi son étude des questions suivantes : conséquences du passage à l'an 2000 pour ce qui est de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle; enquête sur les exigences en matière de dépôt; méthodes d'examen et procédures de publication en ce qui concerne les dessins et modèles industriels; principes directeurs concernant la publication des corrections, modifications et suppléments relatifs à l'information en matière de brevets; possibilité de vérifier l'exactitude de la représentation des codes d'indexation de la CIB sur les documents de brevet.

511. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'application des critères de sélection des projets de révision de la CIB (PCIPI/IPC/SEL) s'est réuni, à Genève, du 13 au 17 mai. Les dix-neuf Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après, membres du groupe de travail, étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, TUNISIE, OEB. L'éditeur de la publication WPI était représenté par un observateur.

512. Le groupe de travail a adopté un texte relatif à la présentation des demandes de révision de la CIB en fonction des critères de sélection des projets de révision de la CIB et de l'application de ces critères et a convenu de recommander au PCIPI/EXEC d'adopter ce texte et de le prendre pour base de sélection des projets de révision de la CIB à l'avenir.

513. Le groupe de travail a examiné plusieurs demandes de révision de la CIB en fonction des nouveaux critères de sélection et a convenu de recommander au PCIPI/EXEC que 13 de ces demandes soient inscrites au programme de révision de la CIB pour 1995.

514. Le Comité exécutif de coordination du PCIPI a tenu sa quatorzième session, à Genève, du 16 au 20 mai. Les 30 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après, membres du comité, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BRESIL, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, TUNISIE, OEB. La JORDANIE, le PEROU, le PDG et l'éditeur de la publication WPI étaient représentés par des observateurs.

515. Le comité a adopté la version révisée de la norme ST.14 de l'OMPI (Recommandation sur l'indication des références citées dans les documents de brevet) et a en outre convenu de charger le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) d'élaborer une proposition tendant à aligner ladite norme sur la norme internationale ISO 690:1987. Enfin, le comité a pris note de l'intention du Bureau international de présenter une proposition de modification de l'instruction administrative 503 du PCT, pour ce qui concerne l'ordre des éléments permettant d'identifier un document de brevet dans une citation, aux administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA) à leur prochaine réunion, qui devait se tenir du 27 juin au 1^{er} juillet.

516. Le comité a aussi adopté le texte de l'étude concernant la délivrance et la publication des certificats complémentaires de protection (CCP) pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalents et a en outre convenu de créer une nouvelle tâche consistant à réviser la norme ST.9 de l'OMPI afin de prévoir l'utilisation des codes INID (Identification numérique internationalement agréée en matière de données bibliographiques) existants ou l'élaboration de codes INID supplémentaires pour permettre l'identification des éléments de données relatifs aux "CCP" pour les médicaments ou aux titres de propriété industrielle équivalents.

517. Le comité a analysé les résultats d'une étude du PCIPI/GI sur les supports de données qui sont actuellement utilisés ou dont l'utilisation est envisagée pour l'échange de documents de brevet entre offices de propriété industrielle et a décidé de créer une nouvelle tâche afin d'élaborer une norme de l'OMPI qui donne des indications aux offices de propriété industrielle au sujet des supports de données à utiliser pour l'échange de documents de brevet.

518. Le comité a aussi convenu de retenir, dans la norme ST.3 révisée, les codes "BY" et "MD" pour la désignation du BELARUS et de la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, respectivement.

519. En outre, le comité a examiné et adopté la plupart des demandes de révision de la CIB présentées par divers offices en fonction des critères de sélection et des règles relatives à leur application qui avaient été examinées par le PCIPI/IPC/SEL à sa session de mai (voir plus haut). Enfin, le comité a adopté la version révisée du programme de travail pour la période biennale 1994-1995.

520. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa treizième session, à Genève, du 16 au 20 mai. Les 30 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après, membres du groupe de travail, étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BRESIL, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, TUNISIE, OEB. La JORDANIE, le PEROU, le PDG et l'éditeur de la publication WPI étaient représentés par des observateurs.

521. La délégation de l'OEB a informé les participants de l'évolution du projet EASY (système de dépôt électronique des demandes de brevet) et a fait savoir qu'il se trouve dans la dernière phase des essais d'acceptation. Elle a également rendu compte de l'état d'avancement du projet MIMOSA (logiciel sur disque compact ROM en mode mixte) dont les essais d'acceptation se poursuivent.

522. Le groupe de travail a examiné le résumé des réponses communiquées par les offices et les bibliothèques qui leur sont associées concernant la possibilité de téléchargement des disques compacts ROM contenant des images en fac-similé d'éléments d'information en matière de brevets pour les besoins de l'"usage interne", qui avait été approuvé par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle en septembre 1991. Les débats ont été centrés sur une définition éventuelle de l'expression "usage interne". Le groupe de travail a marqué son accord sur l'orientation définie dans un document de travail établi par le Bureau international, qui propose une définition selon laquelle l'"usage interne" comprend l'usage officiel par les offices de propriété industrielle et une partie de l'usage par les bibliothèques qui leur sont associées, sous réserve que cet usage remplisse certains critères. Le groupe de travail a convenu d'examiner un projet révisé afin de mettre au point définitivement la définition à sa prochaine session, en novembre.

523. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) a tenu sa treizième session, à Genève, du 30 mai au 10 juin. Les 19 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après, membres du groupe de travail, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, OEB.

524. Le groupe de travail a poursuivi ses travaux préparatoires relatifs à la septième édition de la CIB, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'an 2000.

525. Il a aussi examiné 51 projets de révision de la CIB (23 relevant du domaine de la mécanique, six du domaine de la chimie et 22 de celui de l'électricité) inscrits au programme pour la période biennale 1994-1995, dont huit ont été achevés.

526. Enfin, le groupe de travail s'est intéressé à la question de l'introduction de renvois dans les endroits de la CIB axés sur la fonction, en particulier dans la classe G 05, a examiné les documents de brevet qui pourraient servir à la formation au classement et a approuvé les observations instructives concernant cinq exemples destinés à la formation.

Publications

527. La mise à jour de 1994 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle a été publiée en anglais au mois de juin.

528. Pendant la période examinée dans le présent rapport, la publication mensuelle JOPAL (Journal of Patent Associated Literature) a continué d'être publiée régulièrement. En avril, l'index annuel pour 1993 a aussi été publié.

529. Un disque compact ROM contenant les informations publiées de 1981 à 1992 dans le périodique JOPAL a été mis sur le marché en octobre 1993 sous le nom de JOPALROM. Il est prévu de produire au cours du second semestre de l'année un deuxième disque JOPALROM qui contiendra des données allant jusqu'à la fin de 1993.

Classification internationale des brevets

Objectif

530. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), outil important pour le classement systématique des brevets et la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux domaines techniques et ii) de décrire et classer plus précisément ceux qui existent.

Activités

531. IPCIS et IPC:CLASS. Un nouveau système de gestion de bases de données est devenu opérationnel en septembre 1993 sous le sigle IPCIS (International Patent Classification Information System). Ce système contient toutes les versions de la CIB en français et en anglais, ainsi que toutes les modifications adoptées par le Comité d'experts de la CIB (à compter de la cinquième édition). Il constitue le principal outil du Bureau international pour la révision en cours de la CIB et pour l'index des mots clés, il crée une base de données accessible en ligne pour les offices nationaux de propriété industrielle et fournit les fichiers de données pour l'impression périodique de la CIB.

532. La première édition du disque compact ROM IPC:CLASS (IPC Cumulative and Linguistic Advanced Search System) a été produite en 1992. Plus de 300 exemplaires du disque ont été vendus à ce jour et une centaine d'exemplaires ont été fournis gratuitement aux membres de l'Union de l'IPC ainsi qu'à un certain nombre de pays en développement. Le contenu de ce disque est valable jusqu'au 1^{er} janvier 1995, date à laquelle la sixième édition de la CIB entrera en vigueur.

533. La deuxième édition d'IPC:CLASS, qui sera produite plus tard dans l'année, contiendra, en sus des fichiers figurant dans l'édition actuelle (la première), la sixième édition de la CIB en français, allemand, anglais, espagnol et hongrois, ainsi que le texte en français et en anglais des première et deuxième éditions de la CIB. Cette deuxième édition IPC:CLASS fonctionnera aussi sur le système d'exploitation "Windows", plus convivial.

534. Le logiciel de recherche d'IPC:CLASS permet de faire des recherches à partir de mots clés ou de symboles de la CIB, ou des deux à la fois, dans n'importe lequel des fichiers de données figurant sur le disque compact ROM, et de passer aisément d'une version dans une langue à une version dans une autre langue et d'une édition à une autre, deux fichiers de données s'affichant simultanément sur l'écran.

535. Pendant la période examinée, des fonctionnaires de l'OMPI ont dispensé une formation à l'utilisation d'IPC:CLASS à des fonctionnaires CROATES, INDONESIENS, MALAISIEIS, PHILIPPINS, SINGAPOURIENS et THAILANDAIS.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

Objectif

536. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Nice des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), outil important pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services. On entend par "perfectionner" i) le fait d'étendre la classification à de nouveaux produits et services et ii) d'éliminer les désignations périmées ou vagues et de décrire et classer plus précisément les produits et services existants et aussi de mettre à jour la classification dans diverses langues.

Activités

537. Pendant la période examinée, des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI ont dispensé une formation à l'utilisation de la classification de Nice à des fonctionnaires CROATES, MALAISIEIS et TURCS.

538. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa quatorzième session, à Genève, du 11 au 15 avril. Les 12 Etats membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUEDE. La CHINE, l'ITALIE, la ROUMANIE et le BBM étaient représentés par des observateurs.

539. Le groupe de travail a convenu de considérer la FEDERATION DE RUSSIE comme membre du groupe de travail et l'ALGERIE, le BRESIL, la CROATIE, la REPUBLIQUE TCHEQUE, la SLOVENIE et la SUISSE comme observateurs, conformément au souhait exprimé par ces pays lors de la session.

540. Le groupe de travail a convenu de soumettre au Comité d'experts de l'Union de Nice, pour adoption, un certain nombre de changements à apporter à la classification de Nice, et notamment des propositions relatives à l'inclusion dans cette dernière de notes explicatives concernant les "services de vente au détail". Il a étudié les résultats de l'enquête relative à la restructuration éventuelle de la classification de Nice et a convenu que dans le cadre d'une future révision les produits (ou les services) ou les groupes de produits (ou de services) pourraient être transférés d'une classe dans une autre si cela était considéré comme utile. Le groupe a également convenu que la classe 42 devra être subdivisée et qu'une ou plusieurs des subdivisions devront être transférées dans des classes nouvelles, dont la numérotation commencera après la classe 42.

Classification internationale des éléments figuratifs des marques

Objectif

541. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne"), outil important pour l'enregistrement des marques comportant des éléments figuratifs et pour la recherche correspondante. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux éléments figuratifs et ii) d'éliminer les désignations périmées ou vagues et de décrire et classer plus précisément les éléments figuratifs existants - et aussi de mettre à jour la classification dans diverses langues.

Activités

542. Pendant la période examinée, des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI ont dispensé une formation à l'utilisation de la classification de Vienne à des fonctionnaires CROATES, MALAISIEIS et TURCS.

Classification internationale pour les dessins et modèles industriels

Objectif

543. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outil important pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels et la recherche correspondante. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles et ii) d'éliminer les désignations périmées ou vagues et de décrire et classer plus précisément les dessins et modèles existants - et aussi de mettre à jour la classification dans diverses langues.

Activités

544. Pendant la période examinée, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé une formation à l'utilisation de la classification de Locarno à des fonctionnaires CROATES.

[La troisième partie suit]

TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)Objectif

545. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (le "PCT") et, par ailleurs, de développer davantage le système du PCT.

Activités

546. Nouveaux Etats contractants. A la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou d'une déclaration de continuation de l'application du PCT, les Etats suivants sont devenus liés par le PCT aux dates indiquées, ce qui porte à 73 le nombre des Etats contractants : ARMENIE, le 25 décembre 1991; ESTONIE, le 24 août 1994; GEORGIE, le 25 décembre 1991; KENYA, le 8 juin 1994; KIRGHIZISTAN, le 25 décembre 1991; LIBERIA, le 27 août 1994; LITUANIE, le 5 juillet 1994; REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; SWAZILAND, le 20 septembre 1994; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

547. Application de la règle 32 du règlement d'exécution du PCT dans certains Etats successeurs. Pendant la première moitié de 1994, conformément à la règle susmentionnée, le Bureau international a envoyé aux déposants (ou à leurs mandataires) qui avaient déposé selon le PCT 20 021 demandes internationales - dont la date de dépôt international se situait dans la fourchette indiquée - une notification les informant de la possibilité de demander, dans un délai de trois mois à compter de la date d'expédition de la notification, l'extension des effets de ces demandes au BELARUS, au KAZAKHSTAN, à l'OUZBEKISTAN et à la SLOVAQUIE. Le nombre de demandes d'extension reçues par le Bureau international pour chacun de ces Etats pendant la première moitié de 1994 s'établit comme suit : BELARUS, 790; KAZAKHSTAN, 5; OUZBEKISTAN, 457; UKRAINE, 1 (total : 1253).

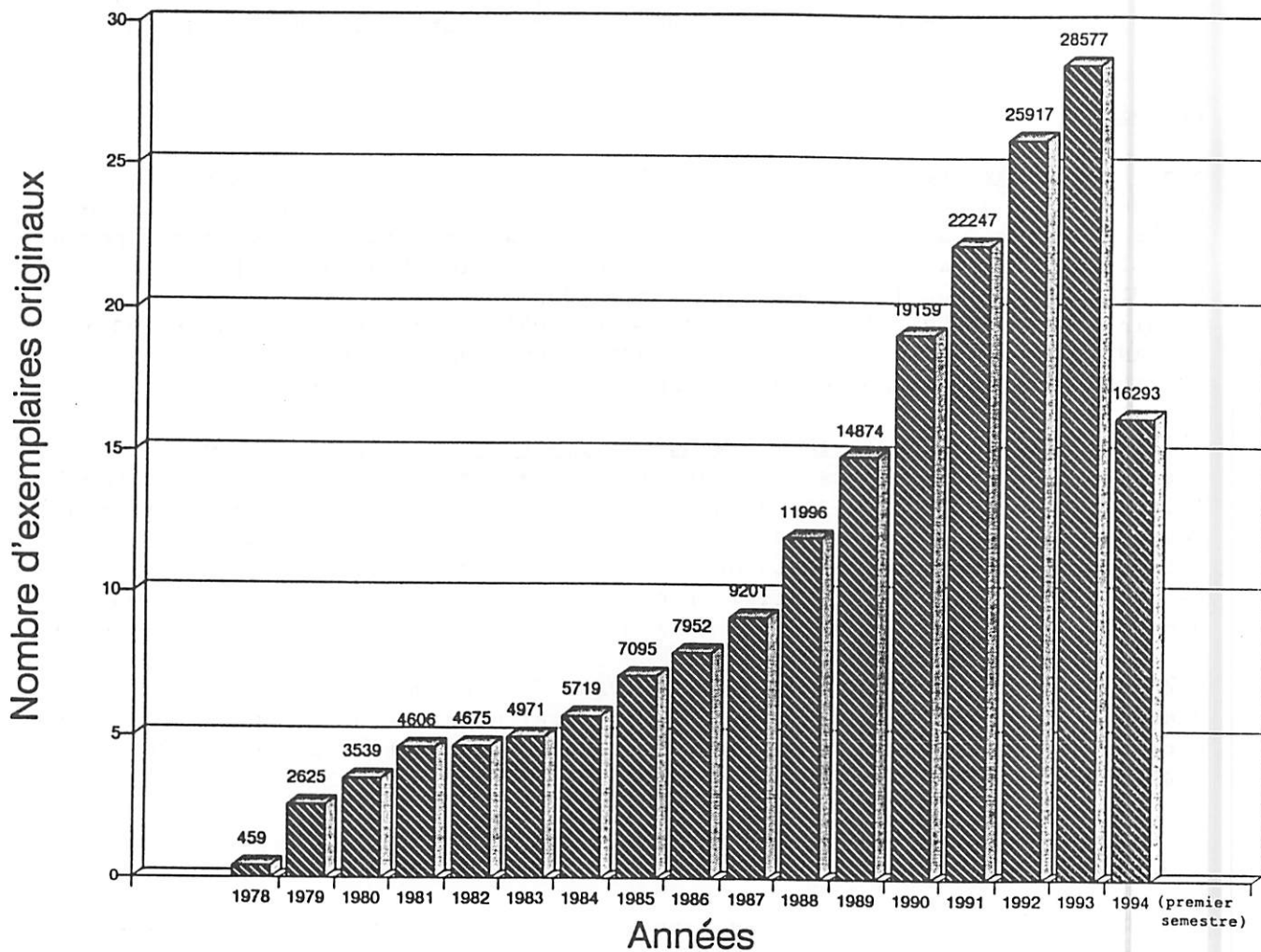
Administration

548. Le 1^{er} janvier, le Bureau international a commencé ses activités en qualité d'office récepteur selon le PCT, conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT lors de sa session de septembre 1993. Pendant les six premiers mois de 1994, 186 demandes internationales ont été déposées auprès du Bureau international en sa qualité d'office récepteur selon le PCT.

549. Pendant les six premiers mois de 1994, le Bureau international a reçu les "exemplaires originaux"* de 16 290 demandes internationales en provenance des "offices récepteurs", c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées, soit une augmentation de 14,82% par rapport à la période correspondante de 1993.

550. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile par le Bureau international depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :

Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978
(en milliers)



* On appelle "exemplaire original" l'exemplaire authentique d'une demande internationale déposée auprès d'un "office récepteur" et transmis au Bureau international.

551. Le tableau qui suit indique le pays d'origine des demandes internationales dont le Bureau international a reçu l'exemplaire original pendant les six premiers mois de 1994, avec les pourcentages correspondants.

<u>Exemplaires originaux reçus*</u> <u>Nombre</u>	<u>Pays d'origine du déposant</u>	<u>Pourcentage</u>
6 985	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	42,88
2 027	ALLEMAGNE	12,44
1 599	ROYAUME-UNI**	9,82
1 092	JAPON	6,70
818	FRANCE	5,02
598	SUEDE	3,67
372	PAYS-BAS	2,28
361	CANADA	2,22
356	AUSTRALIE	2,19
302	FINLANDE	1,85
299	SUISSE***	1,84
272	DANEMARK	1,67
217	ITALIE	1,33
189	FEDERATION DE RUSSIE	1,16
126	NORVEGE	0,77
106	AUTRICHE	0,65
99	BELGIQUE	0,61
82	REPUBLIQUE DE COREE	0,50
70	ESPAGNE	0,43
60	NOUVELLE-ZELANDE	0,37
44	CHINE	0,27
42	IRLANDE	0,26
31	HONGRIE	0,19
25	BRESIL	0,15
21	LUXEMBOURG	0,13
17	GRECE	0,10
16	UKRAINE	0,10
14	REPUBLIQUE TCHEQUE	0,09
12	POLOGNE	0,07
10	SLOVENIE	0,06
6	BULGARIE	0,04
6	PORTUGAL	0,04
5	ROUMANIE	0,03
4	SLOVAQUIE	0,02
4	SRI LANKA	0,02
1	BARBADE	0,01
1	KAZAKHSTAN	0,01
1	MONACO	0,01
Total : 16 290		100,00
=====		=====

* Les exemplaires originaux ont été reçus de l'office national du pays considéré ou du Bureau international agissant en sa qualité d'office récepteur. Des résidents des pays suivants ont déposé des demandes internationales auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur : ALLEMAGNE (6), AUSTRALIE (1), BARBADE (1), BELGIQUE (2), (suite de la note à la page suivante)

552. Pendant les six premiers mois de 1994, le nombre moyen d'Etats contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 36,28 (première moitié de 1993 : 30). En moyenne, les désignations contenues dans une demande internationale avaient donc l'effet de demandes nationales ou régionales déposées dans 36 pays, de sorte que les 16 290 exemplaires originaux reçus avaient les mêmes effets que 586 440 demandes nationales. Le nombre moyen de taxes de désignation dues a toutefois été de 17,45 (première moitié de 1993 : 12,52). Cette différence tient au fait que, lorsque plusieurs pays sont désignés pour l'obtention d'un brevet régional (brevet européen ou brevet de l'OAPI), une seule taxe de désignation est exigible. Elle montre aussi que les déposants suppriment un certain nombre de désignations initiales - qui ne coûtent rien lors du dépôt de la demande - au moment où ils versent les taxes de désignation, ce qui est un résultat normal de la procédure du PCT. Cependant, compte tenu du fait que toute désignation en sus des 10 premières est gratuite, le nombre moyen de désignations ayant effectivement fait l'objet d'un paiement a été de 6,79. Pendant la première moitié de 1994, un brevet européen a été demandé dans 15 722 demandes internationales, soit 96,51% (première moitié de 1993 : 13 667 = 96,32%) du total. Le nombre des demandes contenant plus de 10 désignations a été de 6591 (40,46%). Les déposants en question profitent ainsi de l'avantage procuré par le plafonnement de la taxe de désignation, en vertu duquel, comme on l'a vu, toute désignation en sus des 10 premières est gratuite.

553. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu pendant les six premiers mois de 1994, ventilé par Etat désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un Etat contractant est désigné.

Suite des notes de la page précédente :

BRESIL (1), CANADA (13), DANEMARK (4), ETATS-UNIS D'AMERIQUE (48), FEDERATION DE RUSSIE (2), FINLANDE (1), FRANCE (7), GRECE (1), HONGRIE (1), ITALIE (3), JAPON (8), LUXEMBOURG (7), NORVEGE (3), PAYS-BAS (18), REPUBLIQUE DE COREE (1), ROYAUME-UNI (3), SRI LANKA (4), SUEDE (5), SUISSE (38) et UKRAINE (1). En outre, les nationaux et résidents des pays suivants peuvent déposer une demande soit auprès de l'OEB, soit auprès de leur office national (les chiffres placés ci-après entre parenthèses, à la suite du nom du pays, indiquent la répartition du nombre total précité d'exemplaires originaux reçus au cours de la période examinée entre le nombre reçu de l'office national (avant la barre oblique) et le nombre reçu de l'OEB (après la barre oblique) : ALLEMAGNE (749/1272), AUTRICHE (82/24), BELGIQUE (41/56), DANEMARK (259/9), ESPAGNE (66/4), FRANCE (767/44), GRECE (14/2), IRLANDE (32/7), ITALIE (82/132), LUXEMBOURG (1/13), MONACO (0/1), PAYS-BAS (184/170), PORTUGAL (5/1), ROYAUME-UNI (1438/158), SUEDE (586/7), SUISSE/LIECHTENSTEIN (133/128). Au total, 2028 exemplaires originaux ont donc été reçus de l'OEB en sa qualité d'office récepteur, ce qui représente 12,45% du nombre total d'exemplaires originaux reçus.

** Y compris HONG KONG et l'ILE DE MAN, l'office national du ROYAUME-UNI agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les résidents de HONG KONG et de l'ILE DE MAN.

*** Y compris le LIECHTENSTEIN, l'office national SUISSE agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les nationaux et résidents du LIECHTENSTEIN.

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale*</u>	<u>Etat désigné</u>	<u>Pourcentage*</u>
20 823	ROYAUME-UNI	127,83
20 654	ALLEMAGNE	126,79
20 316	SUEDE	124,71
20 261	PAYS-BAS	124,38
20 237	DANEMARK	124,23
20 228	ESPAGNE	124,17
20 222	SUISSE**	124,14
20 220	AUTRICHE	124,13
20 149	PORTUGAL	123,69
20 131	LUXEMBOURG	123,58
15 711	FRANCE	96,45
15 662	ITALIE	96,14
15 624	BELGIQUE	95,91
15 612	IRLANDE	95,84
15 606	GRECE	95,80
15 601	MONACO	95,77
14 012	JAPON	86,02
11 921	CANADA	73,18
9 578	AUSTRALIE	58,80
9 556	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	58,66
9 211	REPUBLIQUE DE COREE	56,54
7 397	BRESIL	45,41
7 298	NORVEGE	44,80
7 215	FEDERATION DE RUSSIE	44,29
7 158	FINLANDE	43,94
6 725	POLOGNE	41,28
6 706	NOUVELLE-ZELANDE	41,17
6 701	HONGRIE	41,14
6 614	REPUBLIQUE TCHEQUE	40,60
6 265	UKRAINE	38,46
6 242	SLOVAQUIE	38,32
6 071	CHINE	37,27
6 061	ROUMANIE	37,21
5 984	BULGARIE	36,73
5 695	SRI LANKA	34,96
5 662	BARBADE	34,76
5 655	BELARUS	34,71
5 634	SOUDAN	34,59
5 632	MONGOLIE	34,57
5 626	MALAWI	34,54
5 623	MADAGASCAR	34,52
5 613	REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	34,46
5 587	KAZAKHSTAN	34,30
5 559	OAPI***	34,13
5 405	VIET NAM	33,18
4 695	LETONIE	28,82
4 570	OUZBEKISTAN	28,05
2 021	SLOVENIE	12,41
1 814	GEORGIE	11,14
1 636	TRINITE-ET-TOBAGO	10,04
1 510	KIRGHIZISTAN	9,27
1 496	REPUBLIQUE DE MOLDOVA	9,18
1 490	TADJIKISTAN	9,15
46	ARMENIE	0,28
37	KENYA	0,23

(Voir les notes à la page suivante)

554. Les langues de dépôt des demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu par le Bureau international pendant les six premiers mois de 1994 et les pourcentages correspondants sont les suivants :

<u>Langue de dépôt</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	11 107	68,18
allemand	2 279	13,99
japonais	1 035	6,35
français	884	5,43
suédois	293	1,80
russe	207	1,27
finnois	148	0,91
danois	91	0,56
néerlandais	76	0,47
espagnol	66	0,41
norvégien	62	0,38
chinois	42	0,26
Total :	16 290	100,00
=====	=====	=====

555. Au cours de la période à l'examen, les offices mentionnés ci-dessous, qui agissent en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international, ont reçu 11 005 demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, soit une augmentation de 10,85% par rapport au chiffre correspondant de la première moitié de 1993. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

<u>Administration chargée de l'examen préliminaire international</u>	<u>Nombre de demandes d'examen</u>	<u>Pourcentage</u>
OEB	5 507	50,04
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	3 920	35,62
SUEDE	732	6,65
AUSTRALIE	384	3,49
JAPON	359	3,26
AUTRICHE	56	0,51
FEDERATION DE RUSSIE	46	0,42
CHINE	1	0,01
Total :	11 005	100,00
=====	=====	=====

Notes de la page précédente :

* Deux désignations sont comptées lorsqu'un Etat membre de l'OEB est désigné aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet européen, ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains Etats est supérieur à 100%.

** Inclut la désignation simultanée du LIECHTENSTEIN.

*** Inclut la désignation simultanée du BENIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la COTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINEE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SENEGAL, du TCHAD et du TOGO.

556. L'augmentation de 10,85% du nombre des demandes d'examen préliminaire international pendant les six premiers mois de 1994 (par rapport à la même période de 1993) s'explique par le fait que la plupart des Etats contractants peuvent désormais être élus en liaison avec une demande d'examen préliminaire international et que les déposants sont de plus en plus conscients des avantages de la procédure prévue au chapitre II du PCT, qui permet d'obtenir une opinion sur la question de savoir si l'invention répond aux critères de brevetabilité selon le PCT et qui a pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

Utilisation de l'informatique

557. Le système DICAPS (Document Imaging and Computer-Assisted Publication System - Système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur) visait à répondre aux besoins généraux suivants : stockage, consultation et recherche des dossiers (les dossiers sur support papier sont appelés à disparaître et seront progressivement remplacés par des dossiers sur disque optique); mise en pages automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT; impression automatique des brochures sur imprimante à laser; diffusion et expédition des brochures sur support optique, en particulier sur disque compact ROM. La première étape de la seconde phase (mise en page automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT) a démarré en juin 1994. Il est prévu que le système sera pleinement opérationnel à la fin de 1994.

558. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le système DICAPS permettra :

i) un stockage plus efficace des dossiers de demande grâce à l'enregistrement sur disque optique des quelque 8,55 millions de pages constituant les 85 000 dossiers existant actuellement sur support papier dans le Compactus;

ii) une organisation plus simple des flux de travail, garantissant une distribution automatique et ponctuelle des documents et dossiers aux membres du personnel intéressés;

iii) l'amélioration de la production de la Gazette du PCT et des brochures grâce à la composition commandée par ordinateur et l'utilisation d'imprimantes rapides pilotées par ordinateur, qui devraient produire plus de 6 000 000 de pages par mois;

iv) la simplification, et l'abaissement du coût, de la production et de la diffusion auprès des administrations nationales et des clients de copies des brochures du PCT : une copie numérique de ces brochures sera obtenue à partir des disques optiques et, après tri électronique, imprimée sur les imprimantes rapides.

559. Les disques compacts ROM du PCT. Le Bureau international a continué d'améliorer son programme de diffusion sur support optique, et particulièrement sur disque compact ROM (série ESPACE-WORLD), de l'information en matière de propriété industrielle relative à ses activités.

560. La publication de la totalité du fichier rétrospectif (1978-1989) des 66 700 demandes internationales déposées selon le PCT qui ont été publiées au cours de ces 12 années, soit environ 140 disques compacts ROM, sera achevée en 1994. Ce fichier sera commercialisé par l'OMPI. La première série de disques

compacts ROM contenant les demandes internationales déposées selon le PCT qui ont été publiées en 1989 a été diffusée à la fin de 1993 et est disponible auprès de l'OMPI.

561. Postes de travail à disque compact ROM pour les Etats contractants du PCT. Suite à la décision, prise en 1990 par l'Assemblée de l'Union du PCT, de remettre gratuitement à l'office national de chacun des Etats contractants du PCT un poste de travail pour la lecture et l'impression des demandes internationales publiées sur disque compact ROM, la plupart des offices en question ont accepté l'offre et reçu un poste de travail. La décision reste applicable à l'égard de tout nouvel Etat contractant.

562. Projet EASY. En 1993, l'OMPI a été invitée par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'Office japonais et des brevets et l'Office européen des brevets (OEB), dans le cadre de leur programme de coopération trilatérale en cours, à participer au projet appelé "EASY" (Electronic Application System).

563. Dans le cadre du projet EASY, l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique met au point un logiciel qui permettra aux déposants d'élaborer des demandes de brevet européen, des demandes de brevet des Etats-Unis d'Amérique et des demandes internationales (selon le PCT) sous forme électronique. Alors que l'objectif final est d'arriver à un dépôt complètement électronique, en ligne, de manière à éliminer le dépôt sur support papier, le projet EASY vise, dans un premier temps, à permettre les dépôts électroniques sur disquette. L'élaboration des demandes de brevet au moyen du système EASY devrait se traduire par des avantages importants et des économies substantielles pour les déposants et les offices de brevets; c'est ainsi qu'il sera possible de valider les données dès leur saisie, de recourir à des écrans d'aide, de réduire le volume de papier utilisé et de rationaliser la publication des demandes de brevet tout en améliorant la qualité de celle-ci. Il convient de noter que l'Office japonais des brevets dispose déjà d'un système de dépôt électronique.

564. Pendant la première moitié de 1994, des fonctionnaires de l'OMPI, de l'OEB, de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et de l'Office japonais des brevets ont eu des entretiens, à Genève, à Munich, à Paris, à Tokyo et à Washington, au sujet de la coopération technique dans le domaine de la documentation de brevet et du traitement des demandes de brevet, en particulier par des moyens électroniques.

Services d'information et de promotion

565. Publications. La publication bimensuelle de la Gazette du PCT en deux éditions distinctes (française et anglaise) s'est poursuivie pendant la première moitié de 1994. En plus de nombreuses informations de caractère général, la Gazette du PCT a comporté des rubriques relatives aux 14 290 demandes internationales (12 618 pendant la première moitié de 1993) publiées sous forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, espagnol, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette.

566. Le Groupe de la vente et de la diffusion des publications de l'OMPI a été doté d'un matériel informatique qui permet d'imprimer sur demande des copies des brochures du PCT contenues dans des disques compacts ROM ESPACE-WORLD sur chargeurs, au moyen d'un logiciel élaboré par l'Office des brevets du Royaume-Uni. Ce système informatisé a aussi permis d'imprimer des

factures pour toute une gamme de publications vendues par le Bureau international. Plus de 32 750 brochures du PCT (de 30 pages chacune, en moyenne) ont été imprimées pendant la première moitié de 1994.

567. Des projets sont aussi en cours en vue de la publication hebdomadaire de la Gazette du PCT, dès que le système DICAPS sera pleinement opérationnel.

568. Le nombre de demandes internationales publiées pendant la première moitié de 1994 sous forme de brochures dans les langues précitées s'établit comme suit :

<u>Langue de publication</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	10 444	73,09
allemand	2 081	14,56
japonais	909	6,36
français	696	4,87
russe	117	0,82
espagnol	43	0,30
Total :	14 290	100,00
=====	=====	=====

569. Un numéro spécial de la Gazette du PCT, regroupant des informations de caractère général, a été publié pendant la période examinée.

570. Le Guide du déposant, manuel à feuilles mobiles destiné aux utilisateurs du système du PCT, a continué d'être régulièrement mis à jour par le Bureau international.

571. La brochure intitulée Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a été mise à jour et peut être obtenue gratuitement en français, allemand, anglais, espagnol et portugais.

572. En mars, le premier numéro du bulletin PCT Newsletter, qui contient des informations récentes et qui s'adresse aux utilisateurs du PCT, est paru en anglais et a été distribué à tous les offices de propriété industrielle des Etats parties à la Convention de Paris, à tous les abonnés au Guide du déposant et à toutes les personnes ayant déposé plusieurs demandes internationales selon le PCT depuis 1991. Ce bulletin paraîtra en moyenne une fois par mois, en anglais. Au 30 juin, il comptait 1800 abonnés.

573. Formation et promotion. Pendant la première moitié de 1994, 33 séminaires d'information et de formation sur la promotion et l'utilisation du PCT (représentant 70 jours de formation pour plus de 1500 personnes), organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux, d'inventeurs, de conseils en brevets et autres juristes, de représentants du secteur industriel ainsi que d'étudiants, ont eu lieu en ALLEMAGNE, en AUTRICHE, en BULGARIE, aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE, en FRANCE, au JAPON, au ROYAUME-UNI, à SINGAPOUR, en SLOVENIE, en SUEDE, à TRINITE-ET-TOBAGO et au VIET NAM.

574. Outre les activités mentionnées ci-dessus, visant à promouvoir l'utilisation du PCT, des séances d'information sur le PCT et son fonctionnement ou une formation ont été proposées à des fonctionnaires des pays et de l'organisation intergouvernementale indiqués ci-après, au siège de l'OMPI, auprès d'offices nationaux de propriété industrielle ou à l'occasion de missions effectuées par des fonctionnaires de l'OMPI : ARGENTINE, BELARUS,

BENIN, CHINE, CROATIE, DANEMARK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, GEORGIE, GRECE, KENYA, KIRGHIZISTAN, LITUANIE, MADAGASCAR, MALAISIE, MEXIQUE, OUZBEKISTAN, PHILIPPINES, POLOGNE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVENIE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, UKRAINE, ZAMBIE, ZIMBABWE, OEB.

Développement du système du PCT

575. En janvier, le Bureau international a convoqué, au siège de l'OMPI, une réunion informelle en vue de présenter ses activités en qualité d'office récepteur selon le PCT. Vingt-deux agents de brevets de la région de Genève ont assisté à cette réunion.

576. Les administrations internationales instituées en vertu du PCT ont tenu leur quatrième réunion, à Genève, du 27 juin au 1^{er} juillet 1994.

577. Les neuf administrations internationales suivantes étaient représentées à cette session : l'Office autrichien des brevets, l'Office chinois des brevets, l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'Office européen des brevets (OEB), l'Office japonais des brevets, l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, et l'Organisation australienne de la propriété industrielle, en leur qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT; l'Office espagnol des brevets et des marques, en sa qualité d'administration chargée de la recherche internationale; et l'Office des brevets du Royaume-Uni, en sa qualité (antérieure)* d'administration chargée de l'examen préliminaire international.

578. Les participants ont marqué leur accord sur un certain nombre de propositions qui visaient à modifier les instructions administratives et les formulaires intéressant les administrations chargées de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international.

579. Ils ont examiné en détail les propositions de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique destinées à assouplir les directives concernant l'examen préliminaire international selon le PCT afin d'éviter des incompatibilités avec les pratiques suivies lors de l'examen national. Bien qu'il ait été dit qu'un aménagement de ces directives permettant de tenir compte de pratiques nationales particulières risquait d'affaiblir l'incidence des rapports d'examen préliminaire international, les participants ont accepté un certain nombre de propositions de changement.

580. En ce qui concerne la définition d'une présentation unique des listages de séquence de nucléotides ou d'acides aminés, les participants ont noté que, dans le cadre de leur coopération trilatérale, l'Office européen des brevets (OEB), l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et l'Office japonais des brevets sont parvenus à un accord relatif à un ensemble de règles d'application obligatoire en vue d'établir une norme commune pour les listages de séquence divulgués dans les demandes internationales. En revanche, la question de la langue devant être utilisée dans les listages de

* Bien que l'Office des brevets du Royaume-Uni ait cessé, le 30 mai 1993, d'être une administration chargée de l'examen préliminaire, il a participé à la réunion étant donné qu'il continue d'assurer cette fonction pour les demandes d'examen préliminaire international qui ont été présentées avant cette date.

séquence n'a toujours pas été résolue. Toutefois, étant donné que la plupart des éléments de ces listages sont indépendants de toute langue, et que les éléments qui doivent être exprimés dans une langue sont exclusivement rédigés en anglais dans les banques de listages de séquence, les participants ont convenu que la question de la norme commune et de la langue à utiliser pour les listages de séquence déposés avec des demandes internationales ou en liaison avec elles devrait être examinée plus en détail par une réunion spéciale à laquelle participeraient des experts de ce domaine particulier.

Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)

Objectif

581. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ("Arrangement de Madrid") et du Protocole de 1989 relatif à cet arrangement ("protocole"), si ce dernier entre en vigueur au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

Activités

582. Nouveaux Etats membres. A la suite du dépôt d'une déclaration de continuation de l'application de l'Arrangement de Madrid, les Etats ci-après sont devenus liés par cet arrangement le 25 décembre 1991, ce qui porte à 42 le nombre des Etats membres : ARMENIE, KIRGHIZISTAN, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN.

583. Application de la règle 38 du règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid dans certains Etats successeurs. Pendant la première moitié de 1994, conformément à la règle susmentionnée, le Bureau international a envoyé aux titulaires des quelque 42 000 enregistrements internationaux comportant une extension territoriale à l'ex-Union soviétique un avis les informant de la possibilité de demander que ces enregistrements continuent de produire leurs effets dans les Etats (Etats successeurs) faisant autrefois partie de l'Etat susmentionné et ayant fait une déclaration de continuation de l'application des effets de l'Arrangement de Madrid sur leur territoire. Le nombre de demandes de continuation reçues par le Bureau international pendant la première moitié de 1994 pour chacun des Etats intéressés s'établit comme suit : KIRGHIZISTAN, 2484; REPUBLIQUE DE MOLDOVA, 2523; TADJIKISTAN, 2433 (total : 7440).

Administration

584. Pendant la période examinée, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de Madrid. Le nombre total des enregistrements effectués a été de 8405 et celui des renouvellements de 2266 (7607 et 2177, respectivement, pendant la période correspondante de 1993). Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements a donc été de 10 671, contre 9 784 pour la période correspondante de 1993, soit une augmentation de 9,06%. Le nombre total des modifications portées au registre international des marques a été de 20 838, contre 17 027 pendant la période correspondante de 1993. Au total, 28 365 refus ont été enregistrés, contre 24 416 pendant la période

correspondante de 1993. Le nombre des seuls enregistrements a augmenté de 10,50% par rapport à l'an dernier. Le nombre moyen des pays couverts par un enregistrement international ayant été de 9,75, les enregistrements internationaux effectués pendant la première moitié de 1994 ont eu les mêmes effets que quelque 82 000 enregistrements nationaux (76 070 pour la même période de 1993).

585. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et renouvellements opérés pendant les six premiers mois de 1994, ventilé par pays d'origine, dans le cas d'enregistrements, et par pays du titulaire de l'enregistrement renouvelé, dans le cas de renouvellements, avec mention du pourcentage correspondant :

<u>Total des enregistrements</u>		<u>Pays d'origine ou du titulaire</u>	<u>Renouvellements</u>		<u>Total Enregistr./renouv.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
2 102	25,00	FRANCE	564	24,93	2 666	24,98
1 934	23,13	ALLEMAGNE	725	32,00	2 659	24,91
1 133	13,49	Pays du Benelux	215	9,53	1 348	12,66
1 073	12,76	SUISSE	268	11,82	1 341	12,59
930	11,07	ITALIE	213	9,39	1 143	10,74
508	6,04	ESPAGNE	111	4,89	619	5,80
356	4,23	AUTRICHE	70	3,08	426	3,99
89	1,05	REPUBLIQUE TCHEQUE	32	1,41	121	1,13
54	0,64	LIECHTENSTEIN	21	0,92	75	0,70
28	0,33	POLOGNE	-	-	28	0,26
24	0,28	FEDERATION DE RUSSIE	-	-	24	0,22
21	0,24	CROATIE	-	-	21	0,19
21	0,24	SLOVENIE	6	0,26	27	0,25
20	0,23	MONACO	10	0,44	30	0,28
17	0,20	SLOVAQUIE	4	0,17	21	0,19
16	0,19	EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE	-	-	16	0,14
15	0,17	YUGOSLAVIE	1	0,04	16	0,14
12	0,14	CHINE	-	-	12	0,11
11	0,13	HONGRIE	4	0,17	15	0,14
11	0,13	PORTUGAL	14	0,61	25	0,23
9	0,10	BULGARIE	-	-	9	0,08
8	0,09	MAROC	2	0,08	10	0,09
3	0,03	ROUMANIE	6	0,26	9	0,08
3	0,03	CUBA	-	-	3	0,03
2	0,02	KAZAKHSTAN	-	-	2	0,02
2	0,02	VIET NAM	-	-	2	0,02
1	0,01	ALGERIE	-	-	1	0,01
1	0,01	SAINT-MARIN	-	-	1	0,01
1	0,01	UKRAINE	-	-	1	0,01
<u>8 405</u>	<u>100,00</u>		<u>2 266</u>	<u>100,00</u>	<u>10 671</u>	<u>100,00</u>
=====	=====		=====	=====	=====	=====

586. Majoration des taxes. La majoration de 7% des taxes du système de Madrid, approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de septembre 1993, a pris effet le 1^{er} avril 1994.

Utilisation de l'informatique

587. La lecture électronique (commencée en 1992) des dossiers d'enregistrements internationaux de marque en vue du stockage dans le système d'archivage à disques optiques numériques dénommé "MINOS" (Marques internationales numérisées et optiquement sélectionnées) a continué pendant la période examinée. Jusqu'en juin 1994, 2,1 millions de pages (représentant quelque 200 000 dossiers d'enregistrements internationaux de marque) ont été lues électroniquement et stockées sur les disques optiques; il est prévu que, vers la fin de 1995, tous les dossiers d'enregistrements internationaux de marque en vigueur à cette date auront été stockés dans MINOS, ce qui représentera environ 300 000 dossiers, soit 3,3 millions de pages.

588. Disques compacts ROM contenant le registre de Madrid. Le disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) constitue le registre international automatisé des marques.

589. Depuis mai 1992, des disques compacts ROMARIN (appelés "disques biblio"), contenant toutes les données pertinentes, y compris les éléments figuratifs éventuels, de chaque marque internationale inscrite au registre international des marques, ont été publiés à raison d'un par mois. Vingt-six disques de ce genre avaient ainsi été publiés et plus de 120 abonnements payants avaient été souscrits à la fin de juin 1994.

590. La numérisation de l'arriéré de la base de données-images concernant les éléments figuratifs des marques enregistrées avant mai 1992 (environ 105 000 images) a été achevée au premier semestre de 1993. Le premier disque contenant l'"arriéré d'images" ("disque images") a été publié en septembre 1993 avec le "disque biblio" mensuel. Le deuxième disque images a été publié à la fin de juin 1994.

591. La série de disques ROMARIN contient en outre le texte de la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques instituée par l'Arrangement de Nice (classification de Nice) et celui de la Classification internationale des éléments figuratifs des marques instituée par l'Arrangement de Vienne (classification de Vienne) en français et en anglais, sous une forme permettant l'affichage à l'écran et la recherche des classes et symboles de classement pertinents.

592. La plupart des données bibliographiques stockées sur les disques ROMARIN sont également disponibles sous la forme d'index et peuvent donc faire l'objet de recherches selon divers paramètres. En ce qui concerne la liste des produits et des services, les mots individuels peuvent faire l'objet de recherches en français.

593. Les appellations d'origine enregistrées auprès du Bureau international en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international ont aussi été intégrées dans la série ROMARIN (disque n° 4, paru en juin 1994). Il est prévu, en outre, d'inclure les emblèmes d'Etat, signes officiels de contrôle et emblèmes d'organisations intergouvernementales communiqués au Bureau international en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

594. L'abonnement annuel à la série de disques ROMARIN coûte 2000 francs suisses. Les abonnés reçoivent chaque mois un disque "biblio" et, à la fin de chaque année, un disque "image" contenant tous les éléments figuratifs cumulés des marques.

595. Disques compacts ROM de type ROMARIN. Des discussions informelles ont eu lieu en 1993 entre des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants d'un certain nombre d'offices nationaux de la propriété industrielle d'Etats membres de l'Union de Madrid et du BBM, sur la demande de ces derniers, au sujet de la possibilité, pour le Bureau international, de mettre au point des disques compacts de type ROMARIN (clones ROMARIN) pour les marques du Benelux et les marques nationales. Ces discussions ont été étendues à d'autres offices intéressés au cours de la période examinée.

596. Postes de travail à disque compact ROM pour les Etats membres de l'Union de Madrid. Suite à la décision, prise en 1990 par l'Assemblée de l'Union de Madrid, de remettre gratuitement à l'office national de chacun des Etats membres de l'Union de Madrid un poste de travail pour l'utilisation des disques compacts ROMARIN, la plupart des offices en question ont accepté l'offre et reçu un poste de travail. La décision reste applicable à l'égard de tout nouvel Etat membre.

Application du Protocole de Madrid

597. Projet MAPS (Madrid Agreement and Protocol System). Le projet MAPS a été mis au point pour permettre de tenir compte des procédures administratives prévues dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid dès que celui-ci sera entré en vigueur, et il remplacera le système SEMIRA lorsque le protocole sera applicable.

598. Pendant la période examinée, les travaux portant sur la conception et la mise au point du système ont progressé parallèlement à l'élaboration du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, un système de base devant être en place d'ici à la fin de 1994.

599. Le projet MATCHES (MAPS Assisted Translation and Classification [Help for Examiners] System) est une application du système MAPS qui facilitera le classement et la traduction (d'anglais en français et de français en anglais) de termes figurant dans la liste des produits et des services relevant de la classification de Nice et a été conçu par le Bureau international en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). Le module de classement du système MATCHES est devenu opérationnel dans l'environnement SEMIRA pendant la période examinée.

600. Le Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 a tenu sa sixième session, à Genève, du 2 au 6 mai 1994.

601. Les 39 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après, membres du groupe de travail, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, LUXEMBOURG, MONGOLIE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM, Communauté européenne.

602. Sept Etats étaient représentés à la session en qualité d'observateurs : AUSTRALIE, CANADA, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, JAPON, MEXIQUE, NORVEGE, REPUBLIQUE DE COREE.

603. Les représentants des 18 organisations non gouvernementales suivantes ont aussi assisté à la réunion en qualité d'observateurs : AIM, AIPPI, APRAM, BDI, CCI, CIPA, CLIP, CNIPA, DPAA, ECTA, FICPI, JPA, JPAA, JTA, LIDC, PAK, UNIFAB, UPEPI.

604. Les délibérations du groupe de travail ont eu lieu sur la base des documents suivants élaborés par le Bureau international : "Projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid" (document GT/PM/VI/2), "Commentaires relatifs à certaines règles du projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid" (document GT/PM/VI/3), "Projets de formulaires officiels pour les demandes internationales relevant exclusivement du Protocole de Madrid, exclusivement de l'Arrangement de Madrid ou à la fois de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid" (document GT/PM/VI/4), "Projet de règle 9.5.a) et 6.a)" (document GT/PM/VI/5).

605. Le groupe de travail a approuvé plusieurs modifications à apporter aux règles et formulaires et le Bureau international a dit qu'il établira, compte tenu des résultats de la session, une nouvelle version du projet de règlement d'exécution. Cette version a été diffusée en juillet pour observations. Après réception des observations, un projet final de règlement d'exécution sera établi et soumis à l'Assemblée de l'Union de Madrid lorsque le directeur général aura reçu le nombre d'instruments de ratification ou d'adhésion requis pour l'entrée en vigueur du Protocole.

606. Le 6 mai, une réunion consultative des utilisateurs du système de Madrid, organisée par l'OMPI, s'est tenue au siège de l'Organisation. Elle a été suivie par 54 participants : 36 fonctionnaires venant d'offices de propriété industrielle nationaux ou régionaux (AUSTRALIE, AUTRICHE, BELARUS, BOSNIE-HERZEGOVIE, BULGARIE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, HONGRIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, NORVEGE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM et BBM), cinq déposants d'une demande d'enregistrement international de marque ou titulaires d'un tel enregistrement, neuf agents de propriété industrielle et cinq représentants d'organisations non gouvernementales intéressées (CCI, ECTA, JPA, JPAA, JTA).

607. La réunion a été consacrée principalement au système ROMARIN (ROM Officiel des Marques Actives du Registre International Numérisé) et au codage des marques figuratives selon l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

608. Les débats ont été axés sur les ajouts et améliorations à apporter au disque compact ROMARIN. En ce qui concerne l'élargissement de la codification par le Bureau international des éléments figuratifs des marques au niveau des sections (principales et auxiliaires), il a été estimé qu'il serait accueilli avec satisfaction essentiellement par les offices effectuant des recherches de marques figuratives.

609. Il a été proposé en outre de demander aux pays qui ont fait usage de l'article 14.2)f) de l'Arrangement de Madrid (concernant la limitation de l'application de l'Acte de Stockholm (1967) de l'arrangement pour les marques enregistrées à compter de la date à laquelle l'adhésion a pris effet) d'envisager de retirer la déclaration qu'ils ont faite en vertu de cet article.

Services d'information et de promotion

610. Publications. Chaque numéro de la revue mensuelle en français Les Marques internationales, dans laquelle sont publiés les enregistrements de marque, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au registre international des marques, a paru en 1600 exemplaires, sur papier, pendant la première moitié de 1994, et a aussi été mise à disposition sur microfiche et sur support informatique.

611. Le Bureau international a aussi continué de publier des mises à jour du Guide pour l'enregistrement international des marques en français, en allemand et en anglais.

612. Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid. Outre les activités mentionnées ci-après, visant à promouvoir le recours à l'Arrangement de Madrid, des séances d'information sur l'Arrangement de Madrid, sur son fonctionnement et sur le Protocole de Madrid ou une formation ont été proposées (en ce qui concerne notamment l'utilisation des disques compacts ROMARIN ou des systèmes SEMIRA et MINOS) à des fonctionnaires des pays suivants au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI pendant la première moitié de 1994 : BELARUS, BOSNIE-HERZEGOVINE, DANEMARK, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, KIRGHIZISTAN, MADAGASCAR, OUZBEKISTAN, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, SLOVENIE et TADJIKISTAN.

613. En outre, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI ont fourni à des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales des informations ou des explications portant sur un ou plusieurs aspects du système de Madrid dans le cadre de réunions ou de séminaires qui se sont tenus au CANADA, en ESPAGNE, en FRANCE, en IRLANDE et au JAPON.

Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))

Objectif

614. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Arrangement de La Haye"). Un autre objectif est de développer davantage le système de La Haye afin de simplifier encore le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Activités

Administration

615. Nouveaux Etats membres. A la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA est devenue liée par cet arrangement le 14 mars 1994, ce qui porte à 24 le nombre des Etats membres.

616. Pendant la première moitié de 1994, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin) des dessins et modèles industriels déposés auprès de ses services. Chaque numéro de cette publication mensuelle a été tiré à 460 exemplaires.

617. Pendant la première moitié de 1994, le nombre total des dépôts de dessins ou modèles industriels reçus par le Bureau international a été de 1803 et celui des renouvellements et prolongations de 951, soit une augmentation de 2,99% par rapport aux chiffres de la période correspondante de 1993 (1821 et 853 respectivement). Le nombre des dépôts seuls (1803) a enregistré une baisse de 1% par rapport à l'an dernier.

618. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international au cours de la période considérée.

<u>Dépôts internationaux</u>		<u>Pays d'origine</u>	<u>Renouvellements/ prolongations</u>		<u>Total Dép./ren./prol.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
516	28,56	ALLEMAGNE	291	30,60	807	29,30
437	24,23	FRANCE	250	26,30	687	25,01
320	17,71	Pays du Benelux	141	14,83	461	16,67
265	14,69	SUISSE	134	14,09	399	14,52
190	10,60	ITALIE	92	9,67	282	10,23
63	3,56	ESPAGNE	40	4,20	103	3,74
9	0,49	LIECHTENSTEIN	3	0,31	12	0,43
3	0,16	MONACO	-	-	3	0,10
<u>1 803</u>	<u>100,00</u>		<u>951</u>	<u>100,00</u>	<u>2 754</u>	<u>100,00</u>
=====	=====		=====	=====	=====	=====

619. Majoration des taxes. La majoration de 10% des taxes du système de La Haye, approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye à sa session de septembre 1993, a pris effet le 1^{er} avril 1994.

Utilisation de l'informatique

620. La mise en oeuvre de la première phase d'un système informatique pour les opérations du service d'enregistrement assuré en vertu de l'Arrangement de La Haye a progressé pendant la période examinée et devrait s'achever pendant la deuxième moitié de 1994. Ce système permet déjà de saisir toutes les données bibliographiques concernant les dépôts et les renouvellements, et de produire, grâce à ces données, le manuscrit de la revue mensuelle Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin (en français et en anglais) ainsi que la compilation annuelle de la Table des titulaires (de dépôts de dessins ou modèles industriels). La mise au point de la production automatisée de lettres et formulaires standard est en passe d'être achevée.

Services d'information et de promotion

621. Au cours de la période considérée, le Bureau international a continué de publier des mises à jour du Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels en français et en anglais.

622. Pendant la première moitié de 1994, des séances d'information sur le système de La Haye et son fonctionnement ou une formation à ce sujet ont été proposées à des fonctionnaires CROATES, JAPONAIS ET SLOVENES au cours de visites qu'ils effectuaient au siège de l'OMPI.

Développement du système de La Haye

623. Le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa quatrième session, à Genève, du 31 janvier au 4 février.

624. Quinze Etats membres de l'Union de La Haye étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, EGYPTE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, ITALIE, LUXEMBOURG, MAROC, PAYS-BAS, ROUMANIE, SENEGAL, SUISSE, TUNISIE. Dix-neuf Etats membres de l'Union de Paris étaient représentés par des observateurs : ARGENTINE, BRESIL, BULGARIE, CROATIE, DANEMARK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, GRECE, IRAQ, ISLANDE, JAPON, LIBYE, MEXIQUE, NORVEGE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVENIE, SUEDE. Des représentants du BBDM et de la Commission des Communautés européennes ont participé à la session en qualité d'observateurs. Des représentants des 16 organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : ABA, AIM, AIPLA, AIPPI, CELIBRIDE, COMITEXTIL, ECTA, FICPI, ICSID, JDPA, LIDC, MPI, PAK, TVS, UNICE, UPEPI.

625. Le comité a examiné dans le détail un "Projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels" (document H/CE/IV/2), établi par le Bureau international à la lumière des résultats des sessions précédentes du comité d'experts et prévoyant 17 articles touchant à des questions de fond et 14 articles touchant à des questions administratives.

626. Les participants de la réunion ont exprimé leur soutien aux efforts poursuivis en vue de parvenir, dans le projet de nouvel acte soumis au comité d'experts, à des solutions qui permettraient à de nouveaux Etats d'adhérer à l'Arrangement de La Haye et qui rendraient ce nouvel acte plus attrayant pour les utilisateurs. Ils ont reconnu que le projet de nouvel acte contient des dispositions destinées à répondre aux besoins des pays qui procèdent à un examen quant au fond des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles, et ont souscrit à cette démarche.

627. Il a été convenu que le comité d'experts devra tenir une autre session avant la conférence diplomatique sur l'adoption du nouvel acte.

628. Une Réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye a été convoquée par l'OMPI, à son siège, pour le 4 février 1994 et a été suivie par 35 participants venant des offices nationaux de propriété industrielle de la CROATIE, de l'ESPAGNE, de la FRANCE, de la HONGRIE, du MAROC, du MEXIQUE, de la REPUBLIQUE TCHEQUE, de la ROUMANIE, de la SLOVENIE et de la SUISSE, d'un office régional (BBDM) et de huit organisations non gouvernementales (ABA, AIM, AIPLA, CELIBRIDE, CNIPA, COMITEXTIL, JDPA, TVS) ainsi que par des représentants de déposants et de mandataires en propriété industrielle.

629. Le Bureau international a présenté brièvement les activités qu'il mène actuellement pour développer le système de La Haye. Les participants ont examiné les changements qu'il est envisagé d'apporter à la présentation

du Bulletin des dessins et modèles internationaux. La publication entièrement bilingue qui est prévue a reçu un accueil favorable et des propositions utiles ont été formulées quant aux moyens de faire une nette distinction entre la langue originale du dépôt et la traduction. La nécessité d'améliorer les moyens de recherche dans le registre des dessins et modèles internationaux a été reconnue et l'éventuelle création, par le Bureau international, d'un disque compact ROM du type ROMARIN pour les dessins et modèles industriels a suscité de l'intérêt. Par ailleurs, la possibilité pour le Bureau international de corriger certaines irrégularités dans la présentation des demandes (division de la demande, par exemple), sur requête et au nom du déposant et contre paiement d'une taxe, a reçu un accueil favorable.

630. Le Bureau international étudiera plus avant les propositions visant à améliorer la présentation du bulletin et les moyens de recherche dans le registre, ainsi que l'éventuelle élaboration d'un disque compact ROM pour les dessins et modèles industriels.

Système du FRT (Traité sur le registre des films)

Objectif

631. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles ("Traité sur le registre des films").

Activités

632. Administration. Le nombre total d'enregistrements effectués depuis l'ouverture du service d'enregistrement, le 1^{er} septembre 1991, s'établissait à 397 au 30 juin 1994.

633. Services d'informations et de promotion. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires de l'OMPI ont expliqué, à l'occasion de différentes manifestations qui ont eu lieu à Genève et ailleurs, l'objet et le fonctionnement du FRT à des fonctionnaires nationaux.

[La quatrième partie suit]

QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT
UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES
ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations internationales

Objectif

634. L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle - propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur - pour le progrès social, économique et culturel de tout pays.
635. Dans cette optique, il s'agit naturellement pour l'OMPI d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par elle et de coopérer avec les Etats et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités

Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI

636. Pendant le premier semestre, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à adhérer aux traités précités. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des représentants de missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'adhésion à certains traités ont été établies et envoyées aux autorités compétentes d'un certain nombre de pays.
637. A la suite du dépôt, pendant la période examinée, de leur instrument d'adhésion ou de ratification, ou d'une déclaration de continuation, les pays indiqués dans les paragraphes qui suivent sont devenus ou deviendront liés par les traités mentionnés, aux dates indiquées.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

638. En ce qui concerne la Convention instituant l'OMPI : ANDORRE, le 28 octobre 1994; BRUNEI DARUSSALAM, le 21 avril 1994; GEORGIE, le 25 décembre 1991; GUYANA, le 25 octobre 1994; KIRGHIZISTAN, le 25 décembre 1991; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.
639. Par conséquent, 149 Etats sont parties à la Convention instituant l'OMPI : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGERIE, ALLEMAGNE, ANDORRE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BANGLADESH, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BRESIL, BRUNEI-DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ESPAGNE,

ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GEORGIE, GHANA, GRECE, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUYANA, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-MARIN, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, YUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

640. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

En ce qui concerne cette convention : ARMENIE, le 25 décembre 1991; ESTONIE, le 24 août 1994; GEORGIE, le 25 décembre 1991; GUYANA, le 25 octobre 1994; KIRGHIZISTAN, le 25 décembre 1991; LIBERIA, le 27 août 1994; LITUANIE, le 22 mai 1994; PARAGUAY, le 28 mai 1994; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

641. Par conséquent, 126 Etats sont parties à la Convention de Paris : AFRIQUE DU SUD, ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BANGLADESH, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GEORGIE, GHANA, GRECE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUYANA, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINT-MARIN, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VIET NAM, YUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

642. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

En ce qui concerne cette convention : ESTONIE, le 26 octobre 1994; GUYANA, le 25 octobre 1994; REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, le 25 juillet 1994.

643. Par conséquent, 108 Etats sont parties à la Convention de Berne : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE

MACEDOINE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUYANA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, NAMIBIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, YUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

644. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. En ce qui concerne ce traité : REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

645. Par conséquent, 31 Etats sont parties au Traité de Budapest : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, ITALIE, JAPON, LIECHTENSTEIN, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, TADJIKISTAN, TRINITE-ET-TOBAGO, YUGOSLAVIE.

646. Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). En ce qui concerne cette convention : ISLANDE, le 15 juin 1994.

647. Par conséquent, 46 Etats sont parties à la Convention de Rome : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BOLIVIE, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, DANEMARK, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRECE, GUATEMALA, HONDURAS, IRLANDE, ISLANDE, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, LESOTHO, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MONACO, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, URUGUAY.

648. Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. En ce qui concerne cette convention : COLOMBIE, le 16 mai 1994.

649. Par conséquent, 51 Etats sont parties à la Convention de Genève : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, COSTA RICA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRECE, GUATEMALA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, KENYA, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MONACO, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIEGE, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, TRINITE-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA, ZAIRE.

650. Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. En ce qui concerne cette convention : BOSNIE-HERZEGOVINE, le 6 mars 1992.

651. Par conséquent, 19 Etats sont parties à la Convention de Bruxelles : ALLEMAGNE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZEGOVINE, CROATIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, GRECE, ITALIE, KENYA, MAROC, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PEROU, SLOVENIE, SUISSE, YUGOSLAVIE.

652. Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. En ce qui concerne ce traité : REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

653. Par conséquent, 36 Etats sont parties au Traité de Nairobi : ALGERIE, ARGENTINE, BARBADE, BELARUS, BOLIVIE, BRESIL, BULGARIE, CHILI, CHYPRE, CONGO, CUBA, EGYPTE, EL SALVADOR, ETHIOPIE, FEDERATION DE RUSSIE, GRECE, GUATEMALA, GUINEE EQUATORIALE, INDE, ITALIE, JAMAIQUE, KENYA, MAROC, MEXIQUE, OMAN, OUGANDA, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, QATAR, SAINT-MARIN, SENEGAL, SRI LANKA, SYRIE, TADJIKISTAN, TOGO, TUNISIE, URUGUAY.

Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

654. Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. En ce qui concerne cet arrangement : TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

655. Par conséquent, 28 Etats sont parties à cet arrangement : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LUXEMBOURG, MONACO, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, SURINAME, TADJIKISTAN.

656. Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. En ce qui concerne cet arrangement : CHINE, le 9 août 1994; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

657. Par conséquent, 40 Etats sont parties à l'Arrangement de Nice : ALGERIE, ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BOSNIE-HERZEGOVINE, CHINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LIBAN, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, SURINAME, TADJIKISTAN, TUNISIE, YUGOSLAVIE.

658. Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. En ce qui concerne cet arrangement : TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

659. Par conséquent, 22 Etats sont parties à l'Arrangement de Locarno : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZEGOVINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, NORVEGE, PAYS-BAS, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, TADJIKISTAN, YUGOSLAVIE.

Traités établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux

660. Traité de coopération en matière de brevets (PCT). En ce qui concerne le PCT : ARMENIE, le 25 décembre 1991; ESTONIE, le 24 août 1994; GEORGIE, le 25 décembre 1991; KENYA, le 8 juin 1994; KIRGHIZISTAN, le 25 décembre 1991; LIBERIA, le 27 août 1994; LITUANIE, le 5 juillet 1994; REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; SWAZILAND, le 20 septembre 1994; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

661. Par conséquent, 73 Etats sont parties au PCT : ALLEMAGNE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHINE, CONGO, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GEORGIE, GRECE, GUINEE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KAZAKHSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBERIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURITANIE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, UKRAINE, VIET NAM.

662. Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. En ce qui concerne cet arrangement : ARMENIE, le 25 décembre 1991; KIRGHIZISTAN, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; TADJIKISTAN, le 25 décembre 1991.

663. Par conséquent, 42 Etats sont parties à l'Arrangement de Madrid : ALLEMAGNE, ALGERIE, ARMENIE, AUTRICHE, BELARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, CUBA, EGYPTE, ESPAGNE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, MONGOLIE, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE.

664. Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels). En ce qui concerne cet arrangement : REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 14 mars 1994.

665. Par conséquent, 24 Etats sont parties à l'Arrangement de La Haye : ALLEMAGNE, BELGIQUE, BENIN, COTE D'IVOIRE, EGYPTE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, ITALIE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, PAYS-BAS, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SUISSE, SURINAME, TUNISIE, YOUGOSLAVIE.

666. Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Traité sur le registre des films). En ce qui concerne ce traité : COLOMBIE, le 9 mai 1994; PEROU, le 27 juillet 1994; SENEGAL, le 3 avril 1994.

667. Par conséquent, 12 Etats sont parties au Traité sur le registre des films : ARGENTINE, AUTRICHE, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, COLOMBIE, FRANCE, MEXIQUE, PEROU, REPUBLIQUE TCHEQUE, SENEGAL, SLOVAQUIE.

Coopération avec les Etats et les organisations internationales

Echelon multinational

668. Pays d'Europe centrale et orientale. Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle. Du 14 au 18 février, le Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle a tenu sa troisième session, sur l'invitation du directeur général de l'OMPI, au siège de l'Organisation, à Genève.

669. A la fin de la session, le 17 février, des représentants de 11 des 12 Etats membres de la Communauté des Etats indépendants (CEI) ont adopté et paraphé un traité multilatéral intitulé "Convention sur le brevet eurasiatique". Ces Etats étaient les suivants : ARMENIE, AZERBAIDJAN, BELARUS, FEDERATION DE RUSSIE, GEORGIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, OUZBEKISTAN, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN et UKRAINE.

670. Le traité crée une nouvelle organisation intergouvernementale appelée "Organisation eurasiatique des brevets". Après son entrée en vigueur, le traité permettra aux ressortissants de tous les pays d'obtenir des brevets d'invention auprès de l'Office eurasiatique des brevets qui sera installé à Moscou. Ces brevets régionaux (eurasiatiques) produiront leurs effets dans tous les pays du système eurasiatique de brevets.

671. La Convention sur le brevet eurasiatique définit non seulement les modalités relatives au dépôt des demandes et à la délivrance de brevets eurasiatiques mais aussi les effets juridiques de ces brevets : une invention brevetée ne peut être exploitée qu'avec l'autorisation du titulaire du brevet. Sous réserve du paiement d'une taxe annuelle de renouvellement, un brevet eurasiatique peut être maintenu en vigueur pendant 20 ans.

672. Le système eurasiatique de brevets présentera des avantages considérables pour les déposants locaux et étrangers. En effet, ceux-ci n'auront pas à demander séparément un brevet dans chaque pays mais pourront obtenir par une démarche unique, en déposant une seule demande - en langue russe - à Moscou, et moyennant un seul paiement, une protection par brevet dans tous les Etats parties au nouveau système. Les étrangers pourront demander des brevets eurasiatiques par l'intermédiaire du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), traité administré par l'OMPI, à Genève, qui leur permet de différer la traduction de leurs demandes en langue russe jusqu'au 20^e ou 30^e mois suivant la date du dépôt.

673. Tout pays peut devenir partie à la Convention sur le brevet eurasiatique à condition d'être partie à deux traités administrés par l'OMPI : la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et le PCT. La plupart des Etats membres de la Communauté des Etats indépendants remplissent déjà cette condition. Les instruments de ratification seront déposés auprès du directeur général de l'OMPI qui, conformément aux dispositions de la convention, assume non seulement le rôle de dépositaire de la convention mais aussi celui de médiateur entre Etats parties en cas de différend éventuel entre eux au sujet de l'interprétation et de l'application de la convention.

674. La convention reconnaît à l'OMPI un statut consultatif permanent au sein de l'organe directeur (le "Conseil d'administration") de l'Organisation eurasiatique des brevets.

675. La négociation de la convention a duré moins d'un an. Elle a eu lieu lors de trois réunions du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, qui se sont tenues à Moscou, en mai 1993, à Oujgorod (UKRAINE), en septembre 1993, et à Genève, en février 1994. L'OMPI a été invitée à chaque réunion pour donner des conseils et aider à la rédaction de la convention. La convention reflète les tendances actuelles de la législation et de la pratique administrative en matière de brevets et elle est compatible avec les traités multilatéraux de propriété industrielle qu'administre l'OMPI ainsi qu'avec les dispositions relatives aux brevets qui sont contenues dans le projet d'accord du GATT relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

676. A l'occasion de la troisième session du conseil interétatique, tenue en février, le directeur général a eu des entretiens avec le secrétaire général de ce conseil au sujet de l'assistance technique aux offices de brevets des pays membres du futur Office eurasiatique des brevets, et notamment de la formation et de l'informatisation des opérations relatives aux brevets.

677. En mai, trois fonctionnaires de la CEI, un fonctionnaire UKRAINIEN et un fonctionnaire KIRGHIZE ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de Convention sur le brevet eurasiatique.

678. Du 16 au 18 mai, un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale par l'OMPI, en collaboration avec la Cour suprême de Hongrie, s'est tenu à Budapest. Vingt-cinq magistrats de BULGARIE, de POLOGNE, de la REPUBLIQUE TCHEQUE, de ROUMANIE, de SLOVAQUIE et de SLOVENIE y ont participé ainsi que 90 fonctionnaires nationaux, juges, avocats et représentants de sociétés d'auteurs, de producteurs, d'artistes interprètes ou exécutants et d'éditeurs de HONGRIE. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et de la SUEDE, par des experts de HONGRIE, de POLOGNE, du ROYAUME-UNI et de SUEDE et par un fonctionnaire de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a également participé à ce séminaire.

679. Du 14 au 17 juin, le cours de formation à l'intention des conseils en propriété industrielle d'Asie centrale, organisé par l'Office national des brevets du Kazakhstan en collaboration avec l'OMPI, s'est tenu à Almaty. Il a été suivi par plus de 130 fonctionnaires nationaux et conseils en brevets d'entreprises, venus du KAZAKHSTAN, du KIRGHIZISTAN et d'OUZBEKISTAN. Le cours a été ouvert par le vice-premier ministre du KAZAKHSTAN et par le directeur général de l'OMPI. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, de la FRANCE et du ROYAUME-UNI, ainsi que par un fonctionnaire KAZAKH. Deux autres fonctionnaires de l'Organisation ont également assisté à ce cours.

Etats

680. ALBANIE. En février, le représentant résident du PNUD à Tirana s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la modernisation de l'Office des brevets et des marques de l'ALBANIE dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

681. En février également, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant ITALIEN de l'Organisation ont eu des entretiens, à Tirana, avec des dirigeants nationaux et des représentants de la Société des auteurs albanais (ALBAUTOR) au sujet de la création et du fonctionnement d'un système de gestion collective dans le pays.

682. En février toujours, les mêmes fonctionnaire et consultant de l'OMPI ont participé à une session de la commission spéciale créée par le Parlement pour examiner l'application de la loi sur le droit d'auteur et envisager d'éventuelles nouvelles mesures législatives.

683. A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre de voyages d'étude organisés par l'OMPI, à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne, au siège de l'OMPI, à Genève, et au Département de la propriété industrielle, à Ankara, pour observer l'organisation d'un office des brevets et recevoir une formation en ce qui concerne les procédures relatives aux brevets et aux marques. A Berne, ils étaient accompagnés d'un fonctionnaire de l'OMPI. Au siège de l'Organisation, ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la législation en matière de propriété industrielle et du projet national financé par le PNUD. Ces voyages d'étude étaient financés dans le cadre du projet précité.

684. ANDORRE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion d'ANDORRE à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'Organisation, ainsi que des possibilités de coopération entre ANDORRE et l'OMPI.

685. ARMENIE. En février, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation de l'office des brevets et de la formation du personnel, notamment en ce qui concerne l'informatisation des opérations en matière de brevets, ainsi que de la possibilité d'acquérir auprès d'un fournisseur commun du matériel destiné aux Etats issus de l'ex-Union soviétique. Le texte d'un avis relatif à la protection de la propriété industrielle en ARMENIE a aussi été examiné.

686. AZERBAIDJAN. En février, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, deux fonctionnaires nationaux ont remis au directeur général, à Genève, un projet de loi sur la protection de la propriété industrielle pour que le Bureau international fasse part de ses observations. Ils ont également évoqué la poursuite de la coopération entre l'OMPI et l'AZERBAIDJAN.

687. BELARUS. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, d'une part, des fonctions d'un office des brevets pour ce qui est de la protection des obtentions végétales et, d'autre part, du PCT.

688. En avril aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant de la FEDERATION DE RUSSIE se sont entretenus, à Minsk, avec des fonctionnaires nationaux de questions de droit d'auteur, et notamment du projet de législation relative au droit d'auteur et aux droits voisins et de la gestion collective des droits, de l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins et de l'éventuelle adhésion de ce pays à la Convention de Berne et à d'autres traités administrés par l'OMPI. Le fonctionnaire et le consultant de l'OMPI ont, par ailleurs, présenté devant une vingtaine de fonctionnaires nationaux et de représentants du secteur privé (principalement des éditeurs) un exposé sur les activités menées par l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins; ils ont aussi évoqué avec des fonctionnaires nationaux les avantages que tirerait le BELARUS d'une adhésion au Traité sur le registre des films.

689. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Moscou, au colloque sur l'exercice du droit d'auteur.

690. BOSNIE-HERZEGOVINE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'organisation de l'office national de la propriété industrielle, de la formation de son personnel et de l'application du Protocole de Madrid.

691. En mai également, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de la BOSNIE-HERZEGOVINE à certains traités administrés par l'OMPI.

692. BULGARIE. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Sofia, avec des parlementaires et des fonctionnaires nationaux, du système de propriété intellectuelle du pays et, en particulier, de la piraterie des oeuvres audiovisuelles, de la législation relative à la propriété industrielle, de l'adhésion éventuelle de la BULGARIE à d'autres traités administrés par l'OMPI et de la protection des obtentions végétales et des races animales.

693. Plus tard en mai, l'un de ces fonctionnaires de l'OMPI a été rejoint, à Sofia, par un autre fonctionnaire de l'Organisation pour des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD concernant la coopération entre la BULGARIE et l'OMPI, notamment l'exécution du projet national financé par le PNUD relatif à l'informatisation de l'Office BULGARE des brevets.

694. En mai également, trois magistrats ont participé au séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Budapest.

695. Plus tard en mai, un séminaire sur le PCT organisé par l'OMPI en collaboration avec les autorités nationales s'est tenu à Sofia. Ce séminaire a réuni 66 participants - fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé - venant des pays suivants : BELARUS, BULGARIE, CROATIE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, HONGRIE, LITUANIE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE et SLOVENIE. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés.

696. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Sofia, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD des activités menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

697. CROATIE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé au personnel de l'Office d'Etat des brevets, à Zagreb, une formation en ce qui concerne la classification de Nice, la classification de Locarno et la classification de Vienne; il a aussi présenté un exposé sur les activités de l'Organisation en général.

698. En février également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du futur système des brevets de la CROATIE, de l'adhésion éventuelle de ce pays à d'autres traités administrés par l'OMPI et de la coopération entre la CROATIE et l'Organisation en matière de formation à la classification des brevets.

699. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Zagreb, avec des fonctionnaires nationaux de l'informatisation des opérations de l'Office d'Etat des brevets.

700. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé un cours de formation sur la CIB à huit examinateurs de brevets de l'Office d'Etat des brevets, à Zagreb.

701. En mai également, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné des informations, à Genève, à un fonctionnaire national, notamment sur les activités de l'OMPI en matière de publication et d'enregistrement des marques.

702. REPUBLIQUE TCHEQUE. En janvier, cinq fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

703. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une étude portant sur différents aspects de la gestion collective du droit d'auteur.

704. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la situation de la propriété industrielle dans le pays et des préparatifs en vue de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Office de la propriété industrielle de la REPUBLIQUE TCHEQUE.

705. En mai, deux magistrats ont participé au séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Budapest.

706. En juin, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives à un projet de loi sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

707. DANEMARK. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Copenhague, avec des fonctionnaires nationaux du projet de Traité sur le droit des brevets, du Protocole de Madrid et du projet de Traité sur le droit des marques.

708. ESTONIE. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur les brevets et les modèles d'utilité.

709. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur l'importance de la protection de la propriété industrielle pour le développement économique, lors d'une conférence organisée à Tallinn par l'Office ESTONIEN des brevets, à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire.

710. En juin, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet d'avis relatif à la protection de la propriété industrielle en ESTONIE.

711. FINLANDE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Helsinki, des activités actuelles de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, des plans du Gouvernement FINLANDAIS concernant une nouvelle révision de la loi sur le droit d'auteur et de l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur.

712. FRANCE. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Paris, avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'éventuelles activités de coopération qui seraient menées par les deux parties en faveur des pays en développement.

713. En janvier également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Paris pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'activités de coopération pour le développement qui devaient être menées en 1994 dans le domaine de la propriété industrielle et qui devaient être financées dans le cadre d'un accord annuel instituant un fonds fiduciaire entre le Gouvernement FRANCAIS et l'OMPI.

714. En mars et en avril, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Paris, avec des fonctionnaires nationaux au sujet du renforcement de la coopération entre la FRANCE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et, notamment, de l'organisation, en collaboration avec le Ministère de la culture et de la francophonie, du colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins, qui devait se tenir au Louvre (Paris), en juin (voir les paragraphes 481 à 487).

715. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à un colloque sur la lutte contre la contrefaçon organisé conjointement par le Ministère de l'économie et le Ministère du budget de la FRANCE.

716. En juin également, alors qu'il était à Paris à l'occasion du Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins, le directeur général a eu des entretiens avec des membres du Gouvernement FRANCAIS et des fonctionnaires nationaux au sujet de questions présentant un intérêt mutuel.

717. GEORGIE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant de l'Association géorgienne des inventeurs, ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de la protection de la propriété intellectuelle dans le pays.

718. En février, à l'occasion de sa participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du texte d'un avis relatif à la protection de la propriété industrielle en GEORGIE.

719. En mai, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

720. ALLEMAGNE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a évoqué les faits récents survenus à l'échelon international dans le domaine de la propriété industrielle au cours d'un colloque sur la propriété industrielle à l'intention des magistrats allemands organisé par le Ministère de la justice et tenu à Wustrau.

721. En mai, le directeur général de l'OMPI et un autre fonctionnaire de l'Organisation ont assisté, à Munich, à la cérémonie marquant le centenaire des services d'enregistrement des marques de l'Office ALLEMAND des brevets. Une allocution a été prononcée par le ministre de la justice, par le directeur général de l'OMPI, par d'autres hauts fonctionnaires nationaux et par des représentants de la Chambre fédérale des conseils en brevets et de l'Association allemande des marques.

722. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à Munich, en tant que conférencier, à un séminaire de formation organisé par l'Office ALLEMAND des brevets à l'intention d'environ 35 fonctionnaires.

723. GRECE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Athènes, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives au PCT.

724. HONGRIE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI; ces entretiens ont porté sur la coopération entre la HONGRIE et l'OMPI en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, sur les préparatifs en cours dans le pays en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur les brevets et sur la formation aux procédures d'enregistrement des marques du personnel de l'Office national des inventions.

725. ISRAEL. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Jérusalem où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des experts au sujet, notamment, de la protection des configurations de circuits intégrés et du Protocole de Madrid.

726. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant à l'arbitrage.

727. ITALIE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité d'organiser un colloque sur le droit d'auteur qui se tiendrait en ITALIE, en 1995.

728. JAPON. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Tokyo, avec des fonctionnaires nationaux des activités normatives menées actuellement par l'Organisation en ce qui concerne le projet de traité sur le droit des brevets, le projet de traité sur le droit des marques, le Protocole de Madrid et le développement de l'Arrangement de La Haye.

729. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec le directeur général, à Genève, au sujet des questions relatives au projet de traité sur le droit des brevets et d'autres questions de propriété industrielle présentant un intérêt mutuel.

730. En mai également, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet du Centre d'arbitrage de l'OMPI.

731. KAZAKHSTAN. En février, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération bilatérale et de l'organisation, à l'intention des conseils en brevets des pays d'Asie centrale, d'un cours de formation qui devait avoir lieu en juin.

732. En juin, à l'occasion de sa participation au cours de formation organisé à l'intention des conseils en propriété industrielle d'Asie centrale, qui s'est tenu à Almaty, le directeur général a été reçu par des dirigeants du KAZAKHSTAN; il s'est entretenu avec ceux-ci et avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre le KAZAKHSTAN et l'OMPI, du système eurasiatique de brevets proposé et de la possibilité d'organiser un séminaire régional sur le droit d'auteur, qui se tiendrait à Almaty en 1995.

733. KIRGHIZISTAN. En février, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future et du texte d'un avis relatif à la protection de la propriété industrielle au KIRGHIZISTAN.

734. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

735. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours de formation organisé à l'intention des conseils en propriété industrielle d'Asie centrale, qui s'est tenu à Almaty.

736. LETTONIE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la protection de la propriété industrielle en LETTONIE et des préparatifs en vue de l'adhésion éventuelle de ce pays à l'Arrangement de Madrid (marques).

737. En avril, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est entretenu, à Riga, avec des fonctionnaires nationaux de certaines questions liées à la gestion collective du droit d'auteur.

738. LITUANIE. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de ce pays à certains traités administrés par l'OMPI et de la coopération future entre la LITUANIE et l'Organisation.

739. En mai, un fonctionnaire national a participé au séminaire sur le PCT qui s'est tenu à Sofia.

740. MALTE. En juin, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de dispositions relatives à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.
741. POLOGNE. En mai, cinq magistrats ont participé au séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Budapest.
742. PORTUGAL. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lisbonne, à une session du Comité permanent chargé de l'organisation, en collaboration avec l'OMPI, le Ministère PORTUGAIS de la culture et l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), du deuxième Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur, qui doit se tenir, dans cette ville, en novembre.
743. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions relatives à l'organisation, par l'OMPI, par le Ministère PORTUGAIS de la culture et par l'IIDA, du deuxième Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur, qui se tiendra à Lisbonne, en novembre.
744. REPUBLIQUE DE MOLDOVA. En février, à l'occasion de sa participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du texte d'un avis relatif à la protection de la propriété industrielle en REPUBLIQUE DE MOLDOVA et de la coopération future entre ce pays et l'OMPI.
745. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de loi sur le droit d'auteur.
746. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, au sujet de la protection des indications géographiques.
747. ROUMANIE. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la protection de la propriété industrielle en ROUMANIE et des projets d'amendement de la loi sur les marques.
748. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur les marques et les indications géographiques.
749. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités actuelles et futures de l'Office de la propriété industrielle.
750. En mai également, six magistrats ont participé au séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Budapest.
751. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la ROUMANIE aux traités de l'OMPI relatifs aux classifications internationales.

752. FEDERATION DE RUSSIE. En février, à l'occasion de sa participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions concernant le PCT.

753. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions relatives à la Convention sur le brevet eurasiatique et à l'adhésion éventuelle de la FEDERATION DE RUSSIE à la Convention de Berne.

754. Du 21 au 23 juin, s'est tenu à Moscou un colloque sur l'exercice du droit d'auteur, organisé par la Cour suprême, la Cour suprême d'arbitrage, le cabinet du procureur général, la Commission de l'éducation, de la culture et des sciences de la Douma d'Etat, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice de la FEDERATION DE RUSSIE en collaboration avec l'OMPI. Ce colloque a été suivi par une cinquantaine de juges et magistrats, fonctionnaires nationaux et universitaires de la FEDERATION DE RUSSIE, ainsi que par trois fonctionnaires BELARUSSENIENS et deux fonctionnaires UKRAINIENS. Des exposés ont été présentés, notamment, par trois consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, de SUEDE et de l'IFRRO et par trois experts de la FEDERATION DE RUSSIE.

755. SAINT-MARIN. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une éventuelle assistance de l'Organisation en ce qui concerne la création d'un système de propriété industrielle pour SAINT-MARIN et l'éventuelle adhésion de ce pays aux traités administrés par l'OMPI.

756. SLOVAQUIE. En avril, le secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères a été reçu, à Genève, par le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI. Ils se sont entretenus de la coopération future entre la SLOVAQUIE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

757. En mai, six magistrats ont participé au séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Budapest.

758. SLOVENIE. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la SLOVENIE à d'autres traités administrés par l'OMPI, des possibilités de coopération pour l'organisation d'un séminaire sur la propriété industrielle qui se tiendrait en SLOVENIE, ainsi que des conseils que l'Organisation pourrait dispenser et de l'assistance qu'elle pourrait fournir en matière de législation.

759. En mai, trois magistrats ont participé au séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Budapest.

760. En juin, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant la compatibilité d'un projet de loi sur le droit d'auteur avec les conventions et les tendances internationales dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

761. ESPAGNE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Madrid, avec des fonctionnaires de l'Office ESPAGNOL des brevets et des marques au sujet de l'élaboration de la version espagnole de la sixième édition de la classification internationale des brevets (CIB) et du disque compact ROM IPC:CLASS.

762. En mai, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a participé, à Alicante, à un séminaire sur la marque communautaire et le dessin ou modèle industriel communautaire organisé par les autorités nationales. Le directeur général a prononcé une allocution pendant la cérémonie d'ouverture.

763. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Madrid où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'organisation par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement ESPAGNOL, du séminaire ibéro-américain sur l'administration publique et le droit d'auteur, qui doit avoir lieu en novembre, à Saint-Jacques de Compostelle.

764. SUEDE. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle organisation conjointe par le Gouvernement SUEDOIS et l'OMPI d'un séminaire sur le Protocole de Madrid, qui se tiendrait à Stockholm à la fin de l'année.

765. SUISSE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont représenté l'Organisation lors de l'inauguration des services d'information en matière de brevets de l'Office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI) - bureau de l'information en matière de brevets, à Genève, de l'Office fédéral SUISSE de la propriété intellectuelle.

766. TADJIKISTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de la protection de la propriété industrielle au TADJIKISTAN. Des fonctionnaires de l'Organisation leur ont aussi donné des informations sur les procédures administratives instituées par le PCT et par l'Arrangement de Madrid (marques), notamment sur les systèmes informatisés utilisés pour ces systèmes d'enregistrement.

767. En février, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du texte d'un avis relatif à la protection de la propriété industrielle au TADJIKISTAN et de la coopération future entre ce pays et l'Organisation.

768. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de règlement provisoire relatif aux inventions, aux modèles d'utilité et aux dessins et modèles industriels.

769. EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la protection de la propriété industrielle dans le pays.

770. TURQUIE. En février, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre la TURQUIE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

771. En mars, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la révision en cours de la loi sur le droit d'auteur et de la coopération future entre la TURQUIE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

772. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Ankara pour dispenser une formation en ce qui concerne l'administration et la classification des marques dans le cadre de la classification de Nice et la classification de Vienne à une vingtaine de membres du personnel de l'Institut turc des brevets. Il s'est également entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de cet institut et de l'éventuelle adhésion de la TURQUIE à d'autres traités administrés par l'OMPI. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

773. En juin également, deux fonctionnaires nationaux ont effectué à Munich, à l'Office européen des brevets (OEB) et à l'Office allemand des brevets, un voyage d'étude organisé par l'OMPI afin de recevoir une formation dans le domaine des opérations en matière de marques. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du projet précité.

774. En juin toujours, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions concernant la législation sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

775. UKRAINE. En février, à l'occasion de sa participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de franchisage.

776. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la Convention sur le brevet eurasiatique et du PCT.

777. En avril aussi, quatre fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion de l'UKRAINE à la Convention de Berne et de la coopération future entre l'UKRAINE et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

778. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'assistance que l'OMPI pourrait fournir pour l'informatisation de l'office des brevets.

779. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque sur l'exercice du droit d'auteur, qui s'est tenu à Moscou.

780. ETATS-UNIS D'AMERIQUE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées par l'Organisation dans les domaines de la concurrence déloyale, de la protection des consommateurs et des logiciels, ainsi que des aspects de la propriété intellectuelle et du régime de licences qui ont un rapport avec la législation antitrust.

781. En janvier également, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions portant sur certains aspects de la délivrance de brevets pour les inventions biotechnologiques.

782. En mars, le directeur général s'est rendu à l'Office des brevets et des marques des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, à Washington, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des activités normatives en cours et prévues de l'Organisation.

783. En mars également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à la dix-septième session de la Conférence des bibliothèques dépositaires de brevets et de marques, organisée par l'Office des brevets et des marques des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, et a fait un exposé sur le disque compact ROM IP-LEX de l'OMPI, qui contient le texte des législations dans le domaine de la propriété intellectuelle.

784. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu à Genève avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions d'intérêt commun, notamment du PCT.

785. OUZBEKISTAN. En février, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet, d'une part, de la possibilité pour les Etats issus de l'ex-Union soviétique de se procurer auprès d'un fournisseur commun de la documentation en matière de brevets et de la littérature non-brevet, et, d'autre part, de la coopération bilatérale future.

Nations Unies

786. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève en avril, son Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI), qui s'est réuni à Genève en janvier, son Comité d'organisation, qui s'est réuni à New York en février et à Genève en mars, son Comité consultatif pour les questions d'ajustements (CCPQA), qui s'est réuni à Vienne en mai et son Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), qui s'est réuni à Genève en février.

787. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à New York, à la réunion du Groupe de travail intersessions à composition non limitée d'experts du transfert des techniques de cette commission.

788. En février également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à New York, à la première session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir à Copenhague en 1995.

789. En mars, un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de l'expérience de l'OMPI en matière d'activités de coopération pour le développement dans le contexte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

790. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion interorganisations sur la coopération avec l'Europe centrale et orientale, convoquée par la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies.

791. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En avril, deux représentants du PNUD se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'OMPI et le PNUD, en particulier du financement par le PNUD de projets régionaux.

792. En juin, l'OMPI a été représentée à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD qui s'est tenue à Genève.

793. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). En mai, deux fonctionnaires représentant chacun l'une de ces organisations, ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, au sujet d'une éventuelle coopération avec l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle en faveur des pays d'Europe centrale et orientale et des pays d'Asie centrale.

794. Corps commun d'inspection (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI un rapport intéressant, entre autres organisations, l'OMPI, intitulé "United Nations System Support for Science and Technology in Africa" (JIU/RE/94/1) (ce rapport du CCI a été distribué par l'ONU à tous les Etats membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci et peut être consulté au Bureau international). Il évaluait plusieurs projets financés par le PNUD et exécutés par diverses institutions spécialisées. Il est à noter que parmi les 16 projets examinés, celui exécuté par l'OMPI - "Establishment and Strengthening of Industrial Property Systems in Africa" (EPSIS) (Création et renforcement des systèmes de propriété industrielle en Afrique) - a reçu les meilleures appréciations. Le rapport contenait entre autres les observations suivantes (traduction de l'OMPI) :

"Par la qualité de sa conception et de son exécution, EPSIS est supérieur aux autres projets. Il concilie et remplit judicieusement les 10 critères appliqués par les inspecteurs, ce qui lui vaut six mentions "excellent" et quatre mentions "pleinement satisfaisant". EPSIS est le seul projet sans appréciation négative."

"Par ailleurs, l'engagement poussé et constant de l'agent d'exécution a été considéré comme un facteur primordial de la réussite du projet ... A cet égard, l'OMPI a réalisé une prestation presque parfaite avec le projet EPSIS, surpassant de loin tous les autres agents d'exécution visés par l'évaluation."

En ce qui concerne "la mesure dans laquelle les projets sélectionnés ont contribué à l'élaboration et l'application de législations, de politiques et de stratégies dans le domaine des sciences et des techniques en faveur du développement aux niveaux national, sous-régional ou régional ... le projet intitulé "Création et renforcement des systèmes de propriété industrielle en Afrique" (EPSIS) mis en oeuvre par l'OMPI se distingue nettement des autres" et

"les activités de soutien de l'OMPI sont certainement celles qui illustrent le mieux ce que le CCI attend de tout agent d'exécution du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui à l'aménagement d'institutions dans un pays en développement type".

795. Au cours de cette même période, l'OMPI a fourni au CCI des informations pour des études sur l'abatement pour mouvements de personnel et recrutements différés, sur les télécommunications et les techniques d'information connexes dans le système des Nations Unies, sur les systèmes de notation et d'appréciation des fonctionnaires et sur la responsabilité et le contrôle dans le système des Nations Unies. L'OMPI a aussi communiqué des observations au CCI au sujet du texte de ses rapports sur les locaux et services communs sur le terrain du système des Nations Unies et sur les mouvements de personnel et les recrutements différés (coefficient de recrutement différé).

796. Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté à cette réunion, tenue à Genève, un exposé sur les droits d'auteur dans le domaine des banques de données terminologiques et documentaires.

797. Centre international de calcul (CIC). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion du Comité de gestion du CIC qui s'est tenue à Genève.

798. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires du CIC au sujet de l'appui fourni par le Centre à l'OMPI, pour ses systèmes informatisés.

799. En avril également, ces mêmes fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la cinquante-troisième session du Comité de gestion du CIC, qui s'est tenue à Paris.

Organisations intergouvernementales

800. Bureau Benelux des marques (BBM)/Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM). En avril et en mai, des fonctionnaires du BBDM ont eu des entretiens non officiels, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des plans de ce bureau concernant la création éventuelle d'une base de données bibliographiques et d'une base de données-images des dessins et modèles industriels protégés dans les pays du Benelux, y compris les dessins et modèles internationaux déposés auprès de l'OMPI en vertu de l'Arrangement de La Haye, ainsi que des possibilités de coopération avec l'OMPI dans ce domaine.

801. Commission des Communautés européennes. En février, deux fonctionnaires de la Commission se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'actualité et d'intérêt commun, notamment dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Bruxelles, avec des fonctionnaires de la Commission au sujet de questions d'intérêt commun concernant l'élaboration d'une législation internationale dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés lors de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et industrielle "objectifs et stratégies", organisée par la Commission en collaboration avec le gouvernement GREC, qui s'est tenue à Athènes. En juin, deux fonctionnaires de la Commission se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général des activités normatives de l'OMPI et de la coopération entre les deux organisations.

802. Conseil de coopération douanière (CCD). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'Organisation lors d'une réunion du Sous-groupe douane/entreprises du CCD, qui s'est tenue à Bruxelles. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté en qualité d'observateur, à Londres, à une réunion du Sous-groupe douane/entreprises sur les droits de propriété intellectuelle, organisée par le CCD.

803. Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets (OEB). En janvier, deux fonctionnaires de l'OEB ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre les deux organisations dans le cadre de leurs programmes d'assistance pour les pays en développement. En avril, le président et la vice-présidente de l'OEB se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général de diverses questions d'intérêt mutuel. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, en qualité d'observateur, à la huitième réunion du sous-groupe BACON du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique et à la trente-cinquième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, qui se sont tenues à Athènes. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté en tant qu'orateurs, à Florence (Italie), au symposium PATLIB'94, organisé par l'OEB en coopération avec l'Office ITALIEN des brevets et des marques et la Chambre de commerce de Florence. En mai aussi, cinq fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OEB à Munich en vue d'améliorer la coordination de l'assistance que les deux organisations fournissent, séparément et conjointement, aux pays en développement, en particulier en ce qui concerne la production de disques compacts ROM contenant des informations en matière de propriété industrielle, la formation, l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle et la révision des législations. En juin, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Munich, avec des fonctionnaires de l'OEB en vue d'améliorer la coordination de l'assistance que les deux organisations fournissent, séparément et conjointement, aux pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la cinquante-deuxième réunion du Conseil d'administration de l'OEB, qui s'est tenue à Munich.

804. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En janvier, l'OMPI a été représentée à la quarante-neuvième session des Parties contractantes du GATT, qui a eu lieu à Genève. En mars, un groupe de 24 stagiaires hispanophones participant au soixante-dix-septième cours du GATT sur la politique commerciale se sont rendus au siège de l'OMPI, où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont donné des informations sur les activités de l'OMPI et sur la propriété intellectuelle en général. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont représenté l'Organisation en qualité d'observateurs à la réunion, tenue à l'échelon ministériel, du Comité des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay du GATT, qui a eu lieu à Marrakech (MAROC), et qui a débouché sur l'adoption, notamment, de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Accord de Marrakech) et l'Accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce). Les fonctionnaires de l'OMPI ont lu une déclaration du directeur général affirmant la volonté de l'Organisation de coopérer avec le GATT et la future Organisation mondiale du commerce (OMC).

805. Organisation internationale de police criminelle (Interpol) (OIPC). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail d'Interpol sur la contrefaçon et le piratage des produits industriels, qui s'est tenue à Lyon (FRANCE).

806. Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a accompagné un fonctionnaire de l'UPOV au Service fédéral des obtentions végétales, à Hanovre (ALLEMAGNE), au Service pour la protection des droits d'obtenteur, à Wageningen (PAYS-BAS), et aux Plant Variety Rights Office and Seeds Division (PVS), à Cambridge (ROYAUME-UNI), pour examiner les bases de données utilisées pour les opérations de ces offices dans le cadre d'un projet d'élaboration par l'OMPI, pour le compte de l'UPOV, d'un disque compact ROM pour les obtentions végétales. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI, accompagné d'un fonctionnaire de l'UPOV, s'est rendu au siège du Comité pour la protection des obtentions végétales, à Paris, afin d'examiner les bases de données utilisées pour les opérations de ce comité dans le cadre du projet précité.

807. Office international de la vigne et du vin (OIV). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la soixante-quatorzième Assemblée générale de l'OIV, qui s'est tenue à Paris.

808. Banque islamique de développement (BID) et Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement (FISTED). En janvier, un représentant de la BID et un représentant de la FISTED ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la possibilité d'organiser conjointement des journées d'étude - qui se tiendraient dans le courant de l'année - sur la propriété industrielle, les accords de licence et de transfert des techniques, et au sujet des autres voies et moyens de renforcer la coopération entre l'OMPI, d'une part, et la BID et la FISTED, d'autre part.

809. Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Genève, avec un fonctionnaire de l'ISESCO au sujet du renforcement de la coopération entre les deux organisations.

810. Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement (FISTED). En mai, deux fonctionnaires de la FISTED ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre les deux organisations.

811. Organisation de la Conférence islamique (OCI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la réunion générale ONU/OCI, qui a porté sur la coopération entre, d'une part, l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions du système et, d'autre part, l'OCI.

Autres organisations

812. Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) (France). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une table ronde organisée, notamment, par l'ACCT. En mai, un représentant de l'ACCT a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet d'une coopération éventuelle des deux organisations dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

813. Agence pour la protection des programmes (APP). En janvier, deux représentants de l'APP ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle création d'un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques. En mai, le président de l'APP et le chef du Bureau genevois de l'APP ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les programmes d'ordinateur.

814. Association américaine d'arbitrage (AAA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux réunions annuelles de l'AAA tenues à New York et a présenté le Centre d'arbitrage de l'OMPI à plusieurs membres de cette association.

815. Association des avocats américains (ABA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à une réunion sur les litiges et les pratiques des sociétés tenue dans le cadre du Programme d'enseignement juridique continu en matière de brevets, de marques et de droit d'auteur de la Section de l'ABA chargée de la propriété intellectuelle. En mai, une délégation de membres de la section de l'ABA chargée du droit et des pratiques au niveau international s'est rendue au siège de l'OMPI où des fonctionnaires l'ont informée des activités de l'Organisation. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la Conférence spéciale sur le droit de la propriété intellectuelle de l'ABA, qui s'est tenue à Hot Springs, Virginie (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE).

816. Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Cleveland (Ohio), à la réunion de printemps de l'AIPLA.

817. Fondation pour les droits des artistes. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de membre d'un groupe spécial, au colloque international sur les droits des artistes organisé par la fondation et tenu à Los Angeles (Californie, ETATS-UNIS D'AMERIQUE).

818. Association of Corporate Patent Counsels (ACPC). En janvier, le directeur général a prononcé une allocution sur les possibilités d'accroître l'efficacité des procédures de délivrance de brevets à l'échelon international lors de la réunion de l'ACPC, qui s'est tenue à Scottsdale (Arizona, ETATS-UNIS D'AMERIQUE).

819. Association des inventeurs hongrois. En avril, le secrétaire général de cette association s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation et de l'association dans le domaine de la propriété industrielle.

820. Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité exécutif de l'AILIS, qui s'est tenue à Genève.

821. Audio Engineering Society (AES). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités du Bureau international concernant un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes lors de la Convention annuelle de l'AES, qui s'est tenue à Amsterdam.

822. Institut canadien de la propriété intellectuelle. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités menées par l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle - plus particulièrement celles touchant au Protocole de Madrid - lors d'une réunion de cet institut tenue à Ottawa.

823. Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Strasbourg (FRANCE), aux deuxièmes journées de propriété industrielle organisées par l'Association des anciens élèves du CEIPI à l'occasion du trentième anniversaire du centre. En mai, le directeur général a assisté à une réunion du conseil d'administration du CEIPI, qui s'est tenue à Paris.

824. Confédération de l'industrie britannique (CBI). En mai, un consultant BRITANNIQUE de l'OMPI a présenté un exposé sur le Protocole de Madrid, lors d'une réunion de la CBI, qui s'est tenue à Londres.

825. Conseil francophone de la chanson (CFC). En mai, trois représentants du CFC ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur l'organisation éventuelle, en 1995, d'un séminaire régional conjoint à l'intention des artistes et des compositeurs des pays francophones d'Afrique.

826. Conseil national du patronat français (CNPF). En janvier, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu à Paris où il a exposé le programme de travail de l'OMPI lors d'une réunion plénière de la Commission de la propriété industrielle du CNPF.

827. Association européenne des industries de produits de marque (AIM). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission de l'AIM pour les marques, qui a eu lieu à Bruxelles.

828. European Committee for Interoperable Systems (ECIS)/American Committee for Interoperable Systems (ACIS). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours du colloque sur le droit d'auteur à l'âge numérique organisé conjointement par l'ECIS et l'ACIS, qui s'est tenu à Bruxelles.

829. Association communautaire du droit des marques (ECTA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant BRITANNIQUE de l'Organisation ont assisté, à Luxembourg, à une conférence sur les marques organisée par l'ECTA.

830. Agence spatiale européenne (ASE)/Centre européen de recherche en droit de l'espace (ECSL). En mars, un représentant de l'ASE-ECSL a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des aspects des activités de l'agence qui touchent à la propriété intellectuelle.

831. Société finlandaise du droit d'auteur. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur l'incidence des techniques nouvelles sur le droit d'auteur, à la réunion annuelle de printemps de cette société, tenue à Helsinki.

832. Université Fordham. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à New York, des exposés sur les activités menées par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, plus particulièrement celle touchant au Protocole de Madrid, lors de la deuxième conférence annuelle sur la législation et les politiques internationales en matière de propriété intellectuelle organisée par la faculté de droit de l'Université Fordham.

833. Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé consacré au Centre d'arbitrage de l'OMPI, à la révision de l'Arrangement de La Haye et au projet de Traité sur le droit des marques lors d'une réunion de travail de l'APRAM, qui s'est tenue à Paris.

834. Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion annuelle de la DVGR, qui s'est tenue à Stuttgart (ALLEMAGNE).

835. Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (IRPI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté les travaux menés par l'Organisation dans le domaine de l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle, lors d'une réunion de l'IRPI sur l'arbitrage et la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Paris.

836. Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (IRPI)/Centre international de l'audiovisuel et de la communication (CIDAC). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, au premier Marché international du livre illustré et des nouveaux media (MILIA 94) organisé conjointement par l'IRPI et le CIDAC, qui s'est tenu à Cannes (FRANCE).

837. Association hongroise des conseils en brevets. En mars, le secrétaire général de l'association a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des faits nouveaux d'ordre législatif survenus en HONGRIE dans le domaine de la propriété industrielle.

838. Association hongroise des éditeurs. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Budapest, un exposé au cours d'un séminaire sur le droit d'auteur organisé par l'Association hongroise des éditeurs, dans le cadre du festival international du livre, en collaboration avec le Comité permanent du marché du livre de Francfort.

839. Infocenter International. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités menées par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur face aux défis des techniques numériques, à l'occasion d'un séminaire sur la protection des droits de propriété intellectuelle organisé par Infocenter International, qui s'est tenu à Doubaï (EMIRATS ARABES UNIS). Une cinquantaine de participants locaux ont assisté à ce séminaire.

840. Institut de recherche internationale. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présidé une session d'un séminaire sur les systèmes de gestion électronique des documents, organisé à Paris par cet institut; à cette occasion, il a présenté la base de données informatisée de l'OMPI contenant les marques internationales.

841. Institut des agents de marques (ITMA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Londres, le Protocole de Madrid, lors d'une conférence internationale organisée par l'ITMA, et un autre fonctionnaire de l'Organisation a présenté le disque compact ROM de l'OMPI pour les marques (ROMARIN) et celui qui contient le texte des législations sur la propriété intellectuelle (IP-LEX).

842. Institut für gewerblichen Rechtsschutz (INGRES). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Zurich (SUISSE), à des journées d'information en matière de propriété intellectuelle organisées par l'INGRES. L'un des deux fonctionnaires a présenté un exposé sur les disques compacts ROM ROMARIN et IP-LEX de l'OMPI, dont l'autre fonctionnaire a fait une démonstration.

843. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En février, le directeur général a eu des entretiens, à Genève, avec une délégation constituée de quatre représentants de l'AIPPI et conduite par le secrétaire général de l'association, au sujet de diverses questions d'intérêt commun ayant trait à la propriété intellectuelle. En juin, le directeur général a prononcé une allocution lors de la réunion du Comité exécutif de l'AIPPI, qui s'est tenue à Copenhague et à laquelle deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont également assisté.

844. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) (Groupe national israélien). En janvier, à l'occasion de son voyage en Israël, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur l'Arrangement de La Haye lors d'une réunion du groupe précité, qui a eu lieu à Jérusalem.

845. Groupe Rhône-Alpes de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (GRAPI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté les projets de l'Organisation concernant l'arbitrage lors d'une réunion sur l'arbitrage et la propriété intellectuelle convoquée par le GRAPI, à Lyon (FRANCE).

846. Association suisse pour la protection de la propriété industrielle. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à l'Assemblée générale de cette association (le groupe suisse de l'AIPPI), qui s'est tenue à Zurich (SUISSE).

847. Association internationale des jeunes avocats. En février, un représentant de l'association a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du Centre d'arbitrage de l'Organisation.

848. Chambre de commerce internationale (CCI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un rapport sur les préparatifs en vue de la création du Centre d'arbitrage de l'OMPI, lors d'une réunion du Groupe de travail de la CCI sur les litiges de propriété intellectuelle et l'arbitrage, qui s'est tenue à Paris. En mars, un représentant de la CCI a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'arbitrage dans le domaine des indications géographiques. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à des réunions de la Commission de la CCI sur la propriété intellectuelle et industrielle et du Groupe permanent de la CCI sur les marques.

849. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la session annuelle du Comité juridique et législatif de la CISAC, qui s'est tenue à Rio de Janeiro. En mai également, un représentant de la CISAC a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération future des deux organisations dans le domaine de la gestion collective des droits d'auteurs.

850. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC-Asie). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à SINGAPOUR, où il a eu des entretiens avec le représentant régional de la CISAC-Asie au sujet d'une éventuelle coopération pour le développement de la gestion collective du droit d'auteur dans la région.

851. Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU)/Institut für Urheber- und Medienrecht. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a animé une réunion sur les nouvelles utilisations numériques des oeuvres et prestations orales, artistiques, cinématographiques et musicales protégées par des droits voisins, organisée par l'INTERGU et l'institut susmentionné et tenue à Munich (Allemagne).

852. Fédération internationale des acteurs (FIA). En janvier, le secrétaire général et un autre représentant de la FIA ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités menées par l'Organisation pour ce qui est de la protection des artistes interprètes ou exécutants. En juin, le secrétaire général et deux autres représentants de la FIA se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à un éventuel instrument pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

853. Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une table ronde sur la protection des dessins et modèles industriels dans l'Union européenne, organisée par la FICPI. En juin, le directeur général a prononcé une allocution lors du Congrès mondial de la FICPI, qui s'est tenu à Vienne. Trois autres fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à ce congrès, dont un en qualité de conférencier.

854. Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI) (Groupe israélien). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le système d'enregistrement international prévu par l'Arrangement et le Protocole de Madrid au cours d'un séminaire consacré aux tendances actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle organisé par le Groupe israélien de la FICPI et tenu à Tel-Aviv.
855. Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). En janvier, le président de l'IFIA a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'IFIA et l'Organisation. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à l'Assemblée générale de l'IFIA.
856. Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire organisé dans le cadre du Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) par l'IFPI, qui s'est tenu à Cannes (FRANCE). En mai, un représentant de l'IFPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération entreprises en faveur des pays des Caraïbes dans le domaine de la gestion collective des droits d'auteur.
857. Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du Comité exécutif de l'ALAI, qui a eu lieu à Paris. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à une réunion du Comité exécutif de l'ALAI ainsi qu'aux journées d'étude organisées par cette association sur l'économie et les droits d'auteur dans les conventions internationales, qui se sont tenues, dans les deux cas, au siège de l'OMPI, à Genève.
858. Organisation internationale de normalisation (ISO). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à deux réunions techniques de l'ISO.
859. Union internationale des éditeurs (UIE). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé - l'un en tant que conférencier - au troisième colloque international de l'UIE sur le droit d'auteur, qui s'est tenu à Turin (ITALIE).
860. Association internationale pour les marques (INTA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant BRITANNIQUE de l'Organisation ont assisté à la cent-seizième Assemblée annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à Seattle (Etat de Washington, ETATS-UNIS D'AMERIQUE).
861. Association japonaise pour les brevets (JPA). En mars, une délégation de la JPA, conduite par son président, s'est rendue au siège de l'OMPI, où elle a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet des questions de propriété industrielle les plus récentes.
862. Association japonaise pour les brevets (JPA)/Association japonaise des conseils en brevets (JPAA)/Association japonaise pour les marques (JTA). En mai, un représentant de chacune de ces associations a eu des entretiens avec le directeur général et avec d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de questions d'intérêt commun.

863. Licensing Executives Society International (LESI). En janvier, le président et quatre autres représentants de la LESI ont eu un échange de vues, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions d'intérêt commun. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présidé des journées d'étude sur la protection internationale de la propriété industrielle et ont participé à plusieurs autres sessions de la Conférence de la LESI pour 1994, qui s'est tenue à Beijing et qui a réuni environ 70 participants locaux et 270 participants étrangers.

864. Licensing Executives Society (LES) Grande-Bretagne et Irlande. En juin, un consultant BRITANNIQUE de l'OMPI a pris la parole lors de la conférence annuelle de cette organisation, qui s'est tenue à Dublin.

865. Bureau nordique du droit d'auteur. En février, le directeur général du Bureau nordique du droit d'auteur s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre l'Organisation et ce bureau en matière d'activités de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé à l'Assemblée générale annuelle du Bureau nordique du droit d'auteur, qui s'est tenue à Copenhague.

866. Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation, qui s'est tenue à Erlangen (ALLEMAGNE).

867. Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLAL). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Santa Fe de Bogota, avec le secrétaire général et d'autres représentants du CERLAL au sujet de la future coopération entre l'OMPI et cette organisation dans le domaine du droit d'auteur.

868. Institut de recherche Sanwa (Tokyo). En mars, deux chercheurs de l'institut ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités de l'Organisation qui ont une incidence sur la protection des oeuvres multimédias.

869. Société des auteurs et compositeurs de musique du Mexique (SACM). En juin, le directeur général a reçu la plus haute décoration de la SACM, le "Corazón de Oro" (Coeur d'or).

870. Association des éditeurs de logiciels (SPA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole à la cinquième conférence annuelle pour l'Europe de la SPA, qui s'est tenue à Cannes (FRANCE).

871. Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion du Comité exécutif de l'UPEPI, à Athènes. Ce même fonctionnaire a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'OMPI devant une cinquantaine de personnes.

DECISION DEMANDEE

872. Le Comité de coordination de l'OMPI et les comités exécutifs des unions de Paris et de Berne sont invités, chacun pour ce qui le concerne, à formuler des avis ou des observations sur les rapports et les activités contenus ou mentionnés dans le document AB/XXV/2 et dans le présent document.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A

ACTIVITES DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
MENEES PAR L'OMPI DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1994

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées du 1^{er} janvier au 30 juin 1994 dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement, des territoires et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations internationales qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des crédits, des locaux de réunion, des experts ou d'autres services d'appui.

TABLEAU I

PAYS EN DEVELOPPEMENT, TERRITOIRES ET ORGANISATIONS BENEFICIAIRES
DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1994

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
AFRIQUE (SAUF PAYS ARABES)					
Bénin	X	X		X	X
Botswana					X
Burkina Faso		X			X
Burundi		X			
Cameroun	X				X
Congo		X		X	
Côte d'Ivoire		X			X
Ethiopie				X	X
Gambie		X		X	
Ghana		X		X	
Guinée	X	X		X	X
Guinée-Bissau		X			
Guinée équatoriale	X			X	
Kenya		X		X	
Lesotho		X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Libéria		X		X	
Madagascar	X	X		X	X
Malawi		X		X	
Mali	X	X		X	X
Mauritanie		X			
Namibie	X				
Niger	X	X		X	X
Nigéria	X	X		X	
Ouganda		X			
République centrafricaine		X			
Rép.-Unie de Tanzanie	X	X		X	X
Sénégal	X	X		X	
Sierra Leone		X		X	
Swaziland		X		X	
Tchad		X			
Togo		X		X	
Zaire		X	X	X	
Zambie		X			
Zimbabwe		X			
OUA				X	
CEA				X	
ARIPO				X	X
OAPI				X	
Total	11	29	1	25	11
PAYS ARABES					
Algérie		X			X
Arabie saoudite		X			
Bahreïn				X	
Egypte	X	X		X	X
Emirats arabes unis		X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Iraq		X			X
Jordanie		X		X	
Koweït		X			
Liban		X			X
Libye		X			
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Maroc		X	X	X	X
Qatar		X			
Soudan		X		X	
Syrie	X	X		X	
Tunisie		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
CCG				X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	2	14	1	9	5
-----	-----	-----	-----	-----	-----
ASIE ET PACIFIQUE			X		
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Bangladesh		X	X	X	X
Bhoutan		X		X	
Brunéi					
Darussalam		X		X	
Chine	X	X		X	
Fidji		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Inde	X	X	X	X	X
Indonésie	X	X	X	X	X
Iran (Rép. islamique d')		X	X		X
Laos				X	
Malaisie	X	X	X	X	X
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Mongolie		X		X	X
Myanmar		X			
Népal					X
Pakistan		X		X	X
Philippines		X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
République de Corée		X		X	X
RPD de Corée		X	X	X	X
Singapour	X	X	X	X	
Sri Lanka		X		X	X
Thaïlande		X		X	X
Viet Nam		X		X	X
ANASE		X	X	X	
Total	5	20	9	19	13
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES			X		
Argentine	X	X		X	X
Bolivie		X		X	
Brésil	X	X		X	X
Chili		X			X
Colombie	X	X	X	X	X
Costa Rica		X	X	X	X
Cuba		X		X	X
Dominique		X			
El Salvador		X		X	X
Equateur	X	X		X	
Guatemala		X			
Honduras		X	X	X	
Jamaïque		X		X	X
Mexique	X	X	X	X	X
Nicaragua		X		X	
Panama		X		X	X
Paraguay		X		X	
Pérou	X	X		X	X
République dominicaine		X			
Sainte-Lucie				X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Suriname				X	
Trinité-et-Tobago	X			X	X
Uruguay		X	X	X	
Venezuela	X	X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
SELA				X	
JUNAC				X	
MERCOSUR		X		X	
SIECA				X	
OEAO				X	
Total	8	22	6	25	12
Projets interrégionaux			2		
Total général	26	85	19	78	41

TABLEAU II

PAYS ET ORGANISATIONS PARTICIPANTS
DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1994

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contre- partie (0)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Allemagne			X	X
Argentine			X	
Australie		X	X	X
Autriche		X	X	X
Bangladesh	0			
Belgique				X
Brésil		X	X	
Brunéi				
Darussalam		X		
Bulgarie			X	
Burkina Faso		X	X	
Cameroun		X		
Canada			X	X
Chili			X	
Chine		X		X
Colombie	0	X	X	
Costa Rica	0	X		
Egypte		X	X	
Equateur		X	X	
Espagne		X	X	X
Etats-Unis d'Amérique			X	X
Fédération de Russie				X
Finlande				X
France	X	X	X	X
Guinée		X		
Guinée équatoriale		X		
Honduras	0			
Inde	0	X		
Indonésie	0	X		
Iran (Rép. islamique d')	0			
Japon	X	X	X	X

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contrepartie (0)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets
Malaisie	0			
Maroc	0			
Mexique	X		X	
Panama		X		
Pays-Bas				X
Pérou		X	X	
RPD de Corée	0			
Royaume-Uni		X	X	X
Sénégal		X	X	
Singapour	X	X	X	
Suède	X	X	X	X
Suisse		X	X	X
Syrie		X		
Thaïlande		X		
Trinité-et-Tobago		X		
Uruguay	0		X	
Venezuela		X	X	
Zaïre	0			
BID	X			
PNUD	X	X		
OEB		X	X	X
CCE	X	X	X	
ANASE	0	X		
MERCOSUR		X		
IFPI			X	
IFIA		X	X	
Total :	21	35	29	17

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

[L'annexe B suit]

REUNIONS ORGANISEES PAR L'OMPI DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1994

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Table ronde régionale pour l'Asie sur l'évolution internationale dans le domaine de la propriété industrielle	janvier	Chiang Mai (THAILANDE)	Gouvernements THAILANDAIS et JAPONAIS
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	janvier	Le Caire	Gouvernement EGYPTIEN
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur la rédaction des brevets	janvier/ février	Singapour	Gouvernement SINGAPOURIEN
Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (4 ^e session)	janvier/ février	Genève	-
Cours de formation national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	janvier/ février	Conakry	Gouvernement GUINEEN
Séminaire national (OMPI) d'introduction générale à la propriété industrielle	février	Bandar Seri Begawan	Gouvernement du BRUNEI DARUSSALAM
Journées de formation de l'OMPI sur les marques et les brevets	février	Bandar Seri Begawan	Gouvernement du BRUNEI DARUSSALAM
Réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye	février	Genève	-
Réunion de consultation sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes	février	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Programme régional (OMPI) de formation spécialisée pour l'Asie sur le recherche et l'examen en matière de brevets	février	Tokyo Osaka	Gouvernement JAPONAIS
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire du Venezuela	février	Caracas	Gouvernement VENEZUELIEN et SGAE
Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (6 ^e session)	février	Genève	-
Cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des conventions de Berne et de Rome	février	Panama	Gouvernement PANAMEEN et SGAE
Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième partie)	février	Genève	-
Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les dessins et modèles industriels	mars	Beijing	Gouvernements CHINOIS et JAPONAIS
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges de l'Amérique centrale et du Panama	mars	San José	Gouvernement COSTA-RICIEN, Centre panaméen de formation des magistrats et SGAE
Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle	mars	Genève	AAA

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Réunion OMPI/MERCOSUR (Marché commun des pays du Cône Sud) d'experts gouvernementaux sur la propriété intellectuelle dans les pays du MERCOSUR	mars	Montevideo	MERCOSUR et PNUD
Séminaire régional (OMPI) pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets par l'industrie	mars	New Delhi	Gouvernement INDIEN, CII et PNUD
Colloque sous-régional OMPI-CHINE pour l'Asie sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique	mars	Kunming (CHINE)	Gouvernement CHINOIS
Journées nationales de l'OMPI sur la sélection, la création, la protection et l'administration des lois	avril	Jakarta	Gouvernement INDONESIEN et Commission européenne
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises	avril	Caracas	Gouvernement VENEZUELIEN
Groupe d'experts chargés d'examiner et de réviser les projets de règlements d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de médiation de l'OMPI	avril	Genève	-
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (14 ^e session)	avril	Genève	-
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	avril	Damas	Gouvernement SYRIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle, le transfert de techniques et le développement économique	avril	Yaoundé	Gouvernement CAMEROUNAIS

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises	avril	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN
Séminaire national (OMPI) de sensibilisation au droit des brevets et au Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	avril	Port of Spain	Gouvernement de TRINITE-ET-TOBAGO
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises	avril	Quito	Gouvernement EQUATORIEN
Groupe de travail sur l'information générale du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/GI) (12 ^e session)	avril	Genève	-
Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les oeuvres musicales et les phonogrammes	avril	Londres	-
Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les programmes d'ordinateur	avril	Genève	-
Journées d'étude régionales de l'OMPI pour les pays arabes sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle	avril	Le Caire	Gouvernement EGYPTIEN
Assemblée de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne) (15 ^e session, 4 ^e session extraordinaire)	avril	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Sixième colloque international OMPI-IFIA sur les inventeurs, les inventions et l'information	avril	Vienne	IFIA et OEB
Séminaire de formation de l'OMPI sur l'examen des demandes de brevet quant au fond	avril/mai	Stockholm Munich Genève	Gouvernement SUEDOIS et OEB
Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (6 ^e session)	mai	Genève	-
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	mai	Malabo	Gouvernement de GUINEE EQUATORIALE
Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les supports numériques	mai	Genève	-
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (11 ^e session)	mai	Genève	-
Colloque de l'OMPI sur le rôle de la protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes dans la promotion de la créativité dans les pays en développement	mai	Genève	-
Comité exécutif de coordination du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/EXEC) (14 ^e session)	mai	Genève	-
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'application des critères de sélection des projets de révision de la CIB (classification internationale des brevets) (PCIPI/IPC/SEL) (Session unique)	mai	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (13 ^e session)	mai	Genève	-
Séminaire de l'OMPI sur le PCT	mai	Sofia	Gouvernement BULGARE
Groupe d'experts chargés d'examiner et de réviser les projets de règlements d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de médiation de l'OMPI	mai	Genève	-
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (13 ^e session)	mai/juin	Genève	-
Réunion consultative des utilisateurs du système de Madrid	mai	Genève	-
Académie de l'OMPI. Session pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	mai	Genève	-
Séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé à l'intention des magistrats des pays d'Europe centrale et orientale	mai	Budapest	Gouvernement HONGROIS
Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins : "La propriété la plus sacrée face aux défis du commerce et de la technologie"	juin	Paris	Gouvernement FRANCAIS
Académie de l'OMPI. Session pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique	juin	Genève	-
Séminaire national de l'OMPI sur le rôle des marques dans le développement économique	juin	Saly Portudal (SENEGAL)	Gouvernement SENEGALAIS

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les oeuvres imprimées	juin	Helsinki	-
Séminaires nationaux itinérants de l'OMPI sur les marques	juin	Sao Paulo Rio de Janeiro (BRESIL)	Gouvernement BRESILIEN
Cours de formation à l'intention des conseils en propriété industrielle d'Asie centrale	juin	Almaty	Gouvernement KAZAKH
Séminaire sous-régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle	juin	Bangkok	Gouvernement THAILANDAIS
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (16 ^e session)	juin	Genève	-
Symposium de l'OMPI sur l'utilisation des marques et des appellations d'origine dans la promotion des exportations des pays en développement vers les marchés internationaux	juin	Genève	-
Colloque sur l'exercice du droit d'auteur	juin	Moscou RUSSIE	Gouvernement de la FEDERATION DE
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des diplomates équatoriens	juin	Quito	Gouvernement EQUATORIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention de magistrats	juin	Quito	Gouvernement EQUATORIEN

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours national de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention de magistrats	juin	Lima	Gouvernement PERUVIEN
Groupe de travail sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour les oeuvres audiovisuelles	juin	Genève	-
Deuxième réunion de consultation OMPI-ANASE	juin	Genève	-
Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets, portant sur des composants chimiques, notamment des produits pharmaceutiques	juin	La Haye Vienne Genève	Gouvernement AUTRICHIEN et OEB
Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets	juin/ juillet	Madrid Munich Genève	Gouvernement ESPAGNOL et OEB
Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA) (4 ^e session)	juin/ juillet	Genève	-

Total : 68 réunions

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1994

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Background Reading Material on the Intellectual Property System of China	janvier	686/CN(E)	chinois (anglais)
Répertoire des associations d'inventeurs (édition de 1994)	mars	622(EF)	anglais/ français
Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et règlement d'exécution	mars	274(G)	allemand
	mars	274(A)	arabe
	juin	274(F)	français
	juin	274(E)	anglais
Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	mars	433(F)	français
	mars	433(G)	allemand
	mars	433(E)	anglais
	juin	433(P)	portugais
OMPI - Informations générales (1994)	mars	400(E)	anglais
	mai	400(F)	français
	mai	400(C)	chinois
	mai	400(S)	espagnol
	mai	400(P)	portugais
	juin	400(G)	allemand
	juin	400(R)	russe
Convention de Bruxelles concernant la distribution des signaux porteurs de programmes transmis par satellite	janvier	289(F)	français
		289(E)	anglais
Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes	janvier	288(F)	français
	janvier	288(S)	espagnol
	janvier	288(A)	arabe
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution - Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid	février	204(F)	français
	février	204(E)	anglais
	février	204(S)	espagnol

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	mars	250(A)	arabe
Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins	mars	688(S)	espagnol
Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels et règlement d'exécution	mars mars	262(F) 262(E)	français anglais
PCT - Guide du déposant (édition de janvier 1994)	janvier janvier	432(F) 432(E)	français anglais
Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et règlement d'exécution	avril avril	264(F) 264(E)	français anglais
WIPO Study on the Protection Against Unfair Competition	avril	725(E)	anglais
Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion	juin	328(S)	espagnol
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) (6 ^e édition, 1992) Liste des produits et des services dans l'ordre alphabétique	juin	500(EF)	anglais/ français

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Madrid Agreement Concerning the International Registration of Marks	juin	204(E)	anglais
Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle (supplément avril 1994)	avril	601(EF)	anglais/ français

[L'annexe D suit]

ANNEXE D

SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAA	Association américaine d'arbitrage
AALCC	Comité consultatif juridique afro-asiatique
ABA	Association des avocats américains
ACCT	Agence de coopération culturelle et technique (France)
ACINPRO	Association colombienne des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes
ACIS	American Committee for Interoperable Systems
ACPC	Association des conseils en brevets d'entreprise (Etats-Unis d'Amérique)
AEIC	Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce (Chine)
AES	Audio Engineering Society
AGICOA	Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles
AIDAA	Association internationale des auteurs de l'audiovisuel
AIERI	Association internationale des études et recherches sur l'information
AILIS	Association of International Librarians and Information Specialists
AIM	Association européenne des industries de produits de marque
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
AIPO	Organisation australienne de la propriété industrielle
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle
ALAI	Association littéraire et artistique internationale
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche (France)
APP	Agence pour la protection des programmes (France)
APRAM	Association française des praticiens du droit des marques et des modèles
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ARTIS GEIE	Groupement européen d'intérêt économique ARTIS
ASA	Association suisse de l'arbitrage
ASCAP	Société américaine des compositeurs, auteurs et éditeurs
ASDI	Agence suédoise d'aide au développement international
ASE	Agence spatiale européenne
ASIPI	Association interaméricaine de la propriété industrielle
ASSINSEL	Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BBDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles
BBM	Bureau Benelux des marques
BDI	Fédération de l'industrie allemande
BID	Banque interaméricaine de développement
BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique
BPTTT	Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (Philippines)
BSA	Business Software Alliance (Etats-Unis d'Amérique)
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CBI	Confédération des industries britanniques

CCD	Conseil de coopération douanière
CCE	Commission des Communautés européennes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Chambre de commerce internationale
CCI	Corps commun d'inspection (ONU)
CCINU	Comité commun de l'information des Nations Unies
CCPQA	Comité consultatif pour les questions d'ajustements (ONU)
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives (ONU)
CCQF	Comité consultatif pour les questions de fond (ONU)
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (ONU)
CCSI	Comité de coordination des systèmes d'information (ONU)
CE	Communautés européennes
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CEI	Communauté des Etats indépendants
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (France)
CELIBRIDE	Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles
CERLAL	Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes
CFC	Conseil francophone de la chanson
CFPI	Commission de la fonction publique internationale (ONU)
CIArb	The Chartered Institute of Arbitrators (Royaume-Uni)
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CIDAC	Centre international de l'audiovisuel et de la communication
CIEM	Confédération internationale des éditeurs de musique
CII	Confédération des industries indiennes
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (Royaume-Uni)
CIPI	Institut canadien de la propriété intellectuelle
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLIP	Common Law Institute of Intellectual Property (Royaume-Uni)
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets
CNPF	Conseil national du patronat français
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMITEXIL	Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne
DPAA	Association danoise d'agents de brevets
DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur
ECACC	Conseil européen des chambres de commerce américaines
ECIS	European Committee for Interoperable Systems
ECSL	Centre européen de recherche en droit de l'espace
ECTA	Association communautaire du droit des marques
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets
EWC	Congrès des écrivains européens
FEMIFI	Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle
FERA	Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel
FIA	Fédération internationale des acteurs
FIAB	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
FIAPF	Fédération internationale des associations de producteurs de films
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle
FID	Fédération internationale d'information et de documentation

FIM	Fédération internationale des musiciens
FIS	Fédération internationale du commerce des semences
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GRULA	Groupe des pays d'Amérique latine
ICSID	Conseil international des sociétés de design industriel
IDLI	Institut international de droit du développement
IFCLA	Fédération internationale des associations nationales de droit de l'informatique
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IIDA	Institut interaméricain de droit d'auteur
IIT	Institut international du théâtre
IMPI	Institut mexicain de la propriété industrielle
INAO	Institut national des appellations d'origine (France)
INDECOPI	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (Pérou)
INDO	Institut des appellations d'origine (Espagne)
INGRES	Institut für gewerblichen Rechtsschutz (Suisse)
INNORPI	Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (Tunisie)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Brésil)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (France)
INTA	Association internationale pour les marques (précédemment "Association des Etats-Unis d'Amérique pour les marques (USTA)")
INTERGU	Société internationale pour le droit d'auteur
IPCC	Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur
IPOC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
IRPI	Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITMA	Institut des agents de marques (Royaume-Uni)
JAPIO	Organisation japonaise d'information en matière de brevets
JDPA	Association japonaise pour la protection des dessins et modèles
JPA	Association japonaise pour les brevets
JPAA	Association japonaise des conseils en brevets
JTA	Association japonaise pour les marques
JUNAC	Conseil de l'Accord de Carthagène
LEA	Ligue des Etats arabes
LES	Licensing Executives Society
LESI	Licensing Executives Society International
LIDC	Ligue internationale du droit de la concurrence
LITCA	Association des négociateurs-conseils en propriété industrielle
MERCOSUR	Marché commun des pays du Cône Sud
MKOIR	Confédération internationale des sociétés d'inventeurs et de rationalisateurs
MPAA	Association cinématographique américaine
MPEAA	Association américaine de l'exportation cinématographique
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Allemagne)
NCAC	Administration nationale du droit d'auteur (Chine)
NCB	Bureau nordique du droit d'auteur
NMPA	Association nationale des éditeurs de musique (Etats-Unis d'Amérique)
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEAO	Organisation des Etats des Antilles orientales
OEB	Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets
OFPI	Office fédéral de la propriété intellectuelle (Suisse)
OIT	Organisation/Bureau international(e) du Travail
OIV	Office international de la vigne et du vin
OMAPI	Office malgache de la propriété industrielle
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMT	Organisation mondiale du commerce
ONIITEM	Office national des inventions, de l'information technique et des marques (Cuba)
ONU	Organisation des Nations Unies
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAK	Chambre fédérale des conseils en brevets (Allemagne)
PDG	Groupe de documentation sur les brevets
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (France)
SACM	Société des auteurs et compositeurs du Mexique
SELA	Système économique latino-américain
SGAE	Société générale des auteurs d'Espagne
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SPA	Association des éditeurs de logiciel
STM	Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales
TVS	Fédération suisse du textile
UIA	Union internationale des architectes
UIE	Union internationale des éditeurs
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (France)
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique
WPI	World Patent Information (revue)

[L'annexe E suit]

ANNEXE E

INDEX DES PAYS, TERRITOIRE ET CERTAINES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Afrique du Sud	208, 639, 641, 643
Albanie	639, 643, 680 à 683
Algérie	26, 29, 396, 397, 401, 403, 417, 464, 504, 539, 585, 639, 641, 653, 657, 663
Allemagne	26, 35, 39, 40, 88, 120, 281, 380, 389, 396, 398, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 456, 464, 467, 486, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 573, 585, 601, 618, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 678, 679, 720 à 722, 754, 773
Andorre	24, 638, 639, 684
Angola	401, 417, 464, 639
Arabie saoudite	29, 417, 419, 639
Argentine	26, 29, 35, 38, 39, 42, 130, 142, 154, 159, 322, 323, 325, 331 à 334, 380, 382 à 384, 386, 387, 391, 396, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 574, 624, 639, 641, 643, 647, 649, 653, 667
Arménie	19, 24, 446, 504, 546, 553, 582, 639 à 641, 651, 660 à 663, 668 à 676, 685
Australie	26, 35, 67, 68, 75, 252, 260, 303, 392, 396, 397, 401, 403, 417, 446, 451, 456, 464, 467, 504, 511, 514, 520, 551, 553, 555, 577, 602, 606, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 655, 657, 661
Autriche	26, 35, 380, 396, 397, 399, 401, 403, 417, 446, 451, 464, 504, 514, 520, 538, 551, 553, 555, 573, 577, 585, 601, 606, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 655, 657, 659, 661, 663, 667, 683
Azerbaïdjan	668 à 676, 686
Bahamas	639, 641, 643
Bahreïn	29, 219
Bangladesh	29, 35, 38, 40, 62 à 65, 73, 92, 120, 238, 239, 392, 396, 401, 403, 417, 419, 639, 641

Barbade	401, 417, 504, 551, 553, 639, 641, 643, 647, 649, 653, 657, 661
Bélarus	19, 446, 504, 506, 518, 547, 553, 574, 601, 606, 612, 639, 641, 653, 661, 663, 668 à 676, 687 à 689, 695, 754
Belgique	26, 35, 397, 417, 419, 451, 464, 486, 504, 523, 551, 553, 585, 601, 618, 624, 639, 641, 643, 645, 655, 657, 661, 663, 665
Bénin	29, 176, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 574, 639, 641, 643, 657, 661, 665
Bhoutan	29, 40, 66, 240, 241, 392, 639
Bolivie	29, 39, 335, 380, 504, 639, 641, 643, 647, 653
Bosnie-Herzégovine	420, 601, 606, 612, 639, 641, 643, 650, 651, 657, 659, 663, 690, 691
Botswana	29, 175, 396
Brésil	26, 29, 35, 38, 39, 41, 42, 131, 132, 154, 323, 325, 336, 337, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 514, 520, 539, 551, 553, 624, 639, 641, 643, 647, 649, 653, 655, 661, 667
Brunéi Darussalam	24, 29, 35, 40, 67 à 70, 75, 124, 236, 242 à 244, 638, 639
Bulgarie	35, 380, 401, 417, 446, 451, 464, 504, 506, 514, 520, 551, 553, 573, 585, 601, 606, 624, 639, 641, 643, 645, 653, 661, 663, 678, 692 à 696
Burkina Faso	29, 35, 46, 176, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 443, 447, 649, 661, 667
Burundi	29, 401, 403, 639, 641
Cameroun	29, 35, 43, 177, 401, 417, 446, 451, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Canada	26, 35, 204, 397, 398, 401, 403, 417, 446, 451, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 551, 553, 613, 639, 641, 643, 661
Chili	26, 29, 35, 39, 133, 154, 321, 340, 352, 370, 371, 396, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 639, 641, 643, 647, 649, 653, 667
Chine	24, 26, 29, 35, 40, 71 à 75, 92, 120, 245 à 251, 380, 392, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 538, 551, 553, 555, 574, 577, 585, 601, 639, 641, 643, 649, 656, 657, 661, 663

Chypre	401, 417, 504, 639, 641, 643, 649, 653
Colombie	26, 29, 35, 39, 42, 134, 135, 141, 142, 154, 166, 321, 338, 339, 382, 383, 391, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 505, 639, 643, 647, 648, 649, 566, 667
Congo	29, 178, 401, 403, 417, 504, 553, 639, 641, 643, 647, 653, 661
Costa Rica	26, 29, 35, 136, 137, 154, 326, 340, 355, 382, 397, 401, 403, 417, 639, 643, 647, 649
Côte d'Ivoire	29, 179, 396, 401, 417, 419, 446, 451, 504, 553, 639, 641, 643, 661, 665
Croatie	380, 401, 403, 417, 446, 451, 464, 504, 514, 520, 523, 535, 537, 539, 542, 585, 601, 606, 624, 628, 639, 641, 643, 651, 657, 659, 663, 695, 697 à 701
Cuba	29, 38, 39, 41, 42, 138, 154, 341, 396, 397, 401, 417, 504, 585, 601, 639, 641, 645, 653, 663
Danemark	26, 401, 417, 446, 451, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 601, 606, 612, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 707
Dominique	29, 403
Egypte	26, 29, 35, 38, 41, 52, 53, 220 à 223, 385, 396, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 514, 520, 624, 639, 641, 643, 649, 653, 655, 663, 665
El Salvador	29, 42, 143, 144, 154, 326, 343 à 345, 382, 396, 401, 403, 417, 639, 641, 643, 647, 649, 653
Emirats arabes unis	29, 61, 232, 385, 393, 401, 419, 639
Equateur	26, 29, 35, 39, 135, 140 à 142, 154, 166, 321, 342, 383, 384, 401, 403, 420, 446, 451, 639, 643, 647, 649
Espagne	26, 35, 39, 135, 141, 142, 154, 159, 166, 356, 380, 382, 383, 386, 387, 391, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 577, 585, 601, 606, 613, 618, 624, 628, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 761 à 763
Estonie	24, 464, 504, 639 à 643, 660, 661, 708 à 710
Etats-Unis d'Amérique	26, 35, 40, 73, 75, 92, 120, 132, 135, 141, 166, 251, 284, 337, 380, 385, 389, 392, 397, 401, 403, 417, 446, 451, 464, 467, 468, 486, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 555, 573, 574, 577, 602, 624, 639, 641, 643, 645, 649, 651, 655, 657, 661, 678, 780 à 784

Ethiopie	29, 183 à 185, 397, 653
Ex-République yougoslave de Macédoine	420, 446, 451, 504, 574, 585, 601, 606, 612, 639, 641, 643, 657, 659, 663, 695, 769
Fédération de Russie	19, 35, 396, 397, 399, 401, 417, 446, 451, 504, 506, 511, 514, 520, 551, 553, 555, 574, 585, 601, 606, 639, 641, 645, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 668 à 676, 688, 752 à 754
Fidji	29, 40, 77, 78, 120, 254 à 256, 392, 417, 639, 643, 647, 649
Finlande	26, 35, 380, 399, 401, 417, 446, 451, 464, 486, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 551, 553, 601, 606, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 711
France	12, 26, 35, 40, 43, 45, 49, 120, 124, 132, 196, 222, 380, 396, 397, 401, 403, 415, 417, 419, 446, 451, 456, 464, 481, 486, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 573, 585, 601, 613, 618, 624, 628, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 679, 712 à 716
Gabon	26, 401, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Gambie	29, 174, 186, 401, 403, 417, 419, 639, 641, 643
Géorgie	24, 380, 417, 504, 546, 553, 574, 638 à 641, 660, 661, 668 à 676, 717 à 719
Ghana	26, 29, 187, 380, 401, 403, 417, 419, 504, 639, 641, 643
Grèce	26, 401, 446, 451, 486, 504, 551, 553, 574, 601, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 661, 723
Guatemala	29, 39, 145, 146, 154, 326, 382, 401, 417, 464, 639, 647, 649, 653
Guinée	29, 35, 46, 48, 176, 188, 189, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Guinée-Bissau	29, 401, 403, 417, 639, 641, 643
Guinée équatoriale	29, 35, 45, 180, 181, 653
Guyana	24, 638 à 643
Haïti	401, 417, 639, 641
Honduras	29, 35, 39, 147, 154, 346, 382, 401, 417, 419, 446, 451, 504, 639, 641, 643, 647, 649

Hongrie	26, 380, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 486, 504, 506, 514, 520, 551, 553, 585, 601, 606, 624, 628, 639, 641, 643, 645, 649, 657, 659, 661, 663, 665, 678, 695, 724
Inde	29, 35, 38, 40, 73, 79 à 82, 92, 120, 257 à 265, 392, 396, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 505, 639, 643, 649, 653
Indonésie	26, 29, 35, 38, 41, 73, 75, 83 à 89, 92, 120, 124, 236, 266 à 271, 392, 396, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 535, 624, 639, 641, 665
Iran (République islamique d')	29, 35, 90, 91, 120, 392, 401, 446, 451, 504, 641
Iraq	29, 397, 401, 403, 446, 451, 624, 639, 641
Irlande	26, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 551, 553, 601, 613, 639, 641, 643, 647, 655, 657, 659, 661
Islande	624, 639, 641, 643, 646, 647
Israël	401, 403, 417, 464, 504, 639, 641, 643, 649, 655, 657, 725, 726
Italie	26, 380, 401, 403, 417, 446, 451, 464, 504, 538, 551, 553, 585, 601, 618, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 681, 682, 727
Jamaïque	29, 148 à 150, 347 à 350, 396, 401, 403, 417, 419, 639, 643, 647, 649, 653
Japon	12, 26, 35, 73, 75, 92, 120, 272 à 274, 299, 374, 380, 392, 396, 397, 401, 417, 419, 446, 451, 464, 467, 468, 486, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 555, 573, 577, 602, 613, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 661, 728 à 730
Jordanie	29, 54, 224, 385, 401, 417, 419, 514, 520, 639, 641
Kazakhstan	19, 401, 504, 547, 551, 553, 585, 601, 606, 639, 641, 661, 663, 668 à 676, 679, 731, 732
Kenya	24, 26, 29, 38, 174, 190, 191, 401, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 546, 553, 574, 639, 641, 643, 649, 651, 653, 660, 661
Kirghizistan	19, 24, 504, 546, 553, 574, 583, 601, 606, 612, 638 à 641, 660 à 663, 668 à 677, 679, 733 à 735
Koweït	29, 55, 380, 385

Laos	29, 275 à 277
Lesotho	29, 192, 193, 401, 403, 417, 419, 639, 641, 643, 647
Lettonie	417, 446, 451, 504, 553, 639, 641, 661, 736, 737
Liban	29, 56, 385, 397, 401, 639, 641, 643, 657
Libéria	24, 29, 194, 401, 403, 504, 546, 639 à 641, 643, 660, 661
Libye	26, 29, 401, 420, 446, 451, 624, 639, 641, 643
Liechtenstein	504, 551, 585, 618, 639, 641, 643, 645, 657, 661, 663, 665
Lituanie	24, 380, 446, 451, 464, 504, 546, 574, 639 à 641, 660, 661, 695, 738, 739
Luxembourg	446, 451, 504, 551, 553, 585, 601, 618, 624, 639, 641, 643, 647, 649, 655, 657, 661, 663, 665
Madagascar	29, 195, 196, 401, 403, 504, 553, 574, 612, 639, 641, 643, 661
Malaisie	29, 35, 40, 41, 73, 75, 92, 93 à 98, 120, 124, 236, 278 à 286, 376, 380, 392, 396, 397, 399, 401, 417, 504, 535, 537, 542, 574, 639, 641, 643
Malawi	29, 174, 197, 380, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Mali	29, 176, 198, 396, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Malte	26, 639, 641, 643, 740
Maroc	26, 29, 35, 41, 225, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 585, 624, 628, 639, 641, 643, 651, 653, 657, 663, 665
Maurice	199, 401, 417, 639, 641, 643
Mauritanie	29, 401, 403, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Mexique	26, 29, 35, 38, 39, 41, 42, 135, 141, 151, 154, 166, 351 à 354, 397, 399, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 574, 602, 624, 628, 639, 641, 643, 647, 649, 651, 653, 667
Monaco	504, 551, 553, 618, 639, 641, 643, 647, 649, 655, 657, 661, 663, 665
Mongolie	29, 40, 75, 99 à 101, 120, 287 à 290, 392, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 601, 639, 641, 661, 663

Myanmar	29, 75, 102
Namibie	29, 201, 417, 639, 643
Népal	29, 396
Nicaragua	29, 39, 152 à 154, 326, 355, 382, 401, 403, 417, 639, 651
Niger	29, 202, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 643, 647, 661
Nigéria	29, 203 à 205, 417, 419, 641, 643, 647
Norvège	26, 380, 401, 417, 419, 446, 451, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 602, 606, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661
Nouvelle-Zélande	401, 417, 446, 451, 504, 551, 553, 639, 641, 643, 649, 661
Oman	653
Ouganda	29, 401, 403, 417, 419, 504, 639, 641, 653
Ouzbékistan	19, 401, 504, 547, 553, 574, 612, 639, 641, 661, 663, 668 à 676, 679, 785
Pakistan	26, 29, 40, 41, 103, 120, 291, 292, 396, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 639, 643
Panama	29, 35, 42, 137, 154, 155, 356, 357, 382, 396, 401, 420, 446, 451, 639, 647, 649, 651
Paraguay	24, 26, 29, 39, 154, 156, 323, 325, 358, 359, 401, 403, 417, 419, 639 à 641, 643, 647, 649
Pays-Bas	26, 35, 380, 397, 401, 403, 417, 446, 448, 451, 467, 504, 506, 511, 514, 520, 538, 551, 553, 585, 601, 618, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 663, 665
Pérou	26, 29, 35, 39, 42, 142, 154, 157 à 159, 321, 360, 382, 383, 386 à 388, 391, 397, 401, 417, 419, 446, 451, 505, 514, 520, 639, 643, 647, 649, 651, 666, 667
Philippines	29, 38, 40, 41, 73, 75, 92, 104 à 109, 120, 124, 236, 293 à 297, 375, 378, 392, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 504, 514, 520, 535, 574, 639, 641, 643, 645, 647
Pologne	380, 401, 417, 446, 504, 506, 514, 520, 551, 553, 574, 585, 601, 639, 641, 643, 645, 661, 663, 678, 741

Portugal	26, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 456, 504, 506, 511, 514, 520, 538, 551, 553, 585, 601, 606, 624, 639, 641, 643, 655, 657, 661, 663, 742, 743
Qatar	29, 380, 420, 639, 653
République centrafricaine	29, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 643, 661
République de Corée	26, 29, 41, 73, 75, 110 à 113, 120, 298 à 300, 376, 392, 397, 401, 403, 420, 446, 451, 464, 504, 506, 511, 514, 520, 551, 553, 602, 624, 639, 641, 645, 649, 661
République de Moldova	19, 24, 504, 518, 546, 553, 574, 582, 583, 601, 606, 612, 615, 639, 641, 644, 645, 652, 653, 660 à 665, 668 à 676, 695, 744 à 746
République dominicaine	29, 139, 154, 504, 641, 647
République populaire démocratique de Corée	29, 35, 76, 252, 253, 392, 396, 397, 401, 403, 420, 446, 451, 464, 504, 553, 601, 639, 641, 661, 663, 665
République tchèque	26, 464, 504, 506, 539, 551, 553, 585, 601, 606, 624, 628, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 663, 667, 678, 695, 702 à 706
République-Unie de Tanzanie	24, 29, 214 à 216, 396, 401, 403, 417, 419, 504, 639, 641 à 643
Roumanie	380, 401, 403, 417, 446, 451, 504, 506, 514, 520, 538, 551, 553, 574, 585, 601, 606, 624, 628, 639, 641, 643, 661, 663, 665, 678, 695, 747 à 751
Royaume-Uni	26, 35, 40, 52, 68, 73, 88, 120, 124, 242, 259, 267, 279, 317, 380, 389, 392, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 486, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 573, 577, 601, 606, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 661, 678, 679, 860, 864
Rwanda	401, 504, 639, 641, 643
Sainte-Lucie	29, 160, 361, 362, 417, 639, 643
Saint-Marin	585, 639, 641, 653, 663, 755
Saint-Siège	639, 641, 643, 649, 665
Sénégal	29, 35, 49, 206, 380, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 553, 601, 606, 624, 639, 641, 643, 653, 661, 665 à 667
Sierra Leone	29, 207, 401, 403, 417, 419, 639

Singapour	29, 35, 75, 114 à 116, 120, 124, 236, 301 à 308, 380, 389, 535, 573, 639
Slovaquie	380, 446, 451, 464, 504, 514, 520, 547, 551, 553, 585, 601, 606, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 663, 667, 678, 756, 757
Slovénie	401, 403, 417, 446, 451, 464, 504, 506, 514, 520, 523, 539, 551, 553, 573, 574, 585, 601, 606, 612, 624, 628, 639, 641, 643, 651, 657, 659, 661, 663, 678, 695, 758 à 760
Somalie	401, 417, 639
Soudan	29, 57, 174, 226, 385, 401, 403, 417, 504, 553, 639, 641, 661, 663
Sri Lanka	29, 40, 73, 117 à 119, 120, 309, 392, 399, 401, 417, 504, 551, 553, 639, 641, 643, 653, 661
Suède	12, 26, 35, 75, 124, 380, 399, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 538, 551, 553, 555, 573, 577, 601, 624, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 655, 657, 659, 661, 678, 754, 764
Suisse	26, 35, 39, 40, 46, 47, 52, 148, 150, 154, 161, 163, 197, 201, 203, 329, 347, 348, 361, 363, 365, 380, 396, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 467, 504, 506, 511, 514, 520, 523, 539, 551, 553, 585, 601, 606, 618, 624, 628, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 683, 737, 765
Suriname	29, 390, 401, 417, 504, 639, 641, 643, 655, 657, 665
Swaziland	24, 29, 174, 209, 210, 401, 403, 417, 446, 451, 504, 546, 574, 639, 641, 660, 661
Syrie	29, 35, 58, 59, 227, 228, 377, 380, 385, 446, 451, 641, 653
Tadjikistan	19, 24, 504, 546, 553, 574, 582, 583, 601, 606, 612, 638 à 641, 644, 645, 652 à 663, 668 à 676, 766 à 768
Tchad	29, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 643, 661
Thaïlande	29, 35, 38, 40, 41, 73, 92, 120 à 124, 236, 310 à 315, 392, 396, 397, 417, 446, 451, 535, 639, 643
Togo	29, 211, 212, 401, 403, 417, 419, 504, 553, 639, 641, 643, 653, 661

Trinité-et-Tobago	29, 35, 161 à 163, 363 à 368, 401, 417, 504, 553, 573, 639, 641, 643, 645, 649, 661
Tunisie	26, 29, 60, 229 à 231, 380, 385, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 504, 511, 514, 624, 639, 641, 643, 653, 657, 665
Turquie	26, 397, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 464, 505, 537, 542, 639, 641, 643, 683, 770 à 774
Ukraine	19, 380, 401, 417, 504, 547, 551, 553, 574, 585, 601, 606, 639, 641, 661, 663, 668 à 677, 754, 775 à 779
Uruguay	26, 29, 35, 39, 154, 164, 323, 325, 369, 370, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 639, 641, 643, 647, 649, 653
Venezuela	26, 29, 35, 39, 41, 42, 142, 154, 159, 165, 166, 321, 322, 340, 371, 382, 383, 386, 387, 391, 401, 403, 417, 419, 639, 643, 649
Viet Nam	29, 38, 41, 75, 92, 120, 125 à 129, 316, 380, 392, 396, 397, 401, 417, 446, 451, 504, 553, 573, 585, 601, 606, 639, 641, 661, 663
Yémen	401, 417, 505, 639
Yougoslavie	401, 464, 504, 585, 639, 641, 643, 645, 651, 657, 659, 663, 665
Zaïre	29, 35, 217, 401, 403, 417, 419, 639, 641, 643, 649
Zambie	29, 401, 403, 417, 419, 446, 451, 504, 574, 639, 641, 643
Zimbabwe	29, 174, 401, 403, 417, 574, 639, 641, 643
. - .	
Hong Kong	464, 551
. - .	
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	6, 12, 35, 81, 181, 184, 199, 216, 225, 229, 230, 233, 234, 238, 239, 252, 255 à 260, 262 à 265, 267, 268, 271, 275, 277, 278, 281, 282, 284, 285, 288, 295, 296, 309, 318, 323, 335, 340, 352, 359, 371, 372, 392, 404, 405, 409, 680, 683, 693, 696, 772, 791 à 794

Office européen des brevets (OEB) 12, 35, 38, 41, 42, 92, 124, 235, 237, 258, 269,
295, 353, 380, 392, 397, 404, 447, 451, 464, 503,
504, 506, 511, 514, 520, 521, 523, 551, 553, 555,
562, 564, 574, 577, 580, 773, 803

[Fin de l'annexe E et du document]